

Recueil des Actes Administratifs

Commission Permanente du 22 novembre 2018

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

	Pages
DIRECTION PATRIMOINE BATI (11600)	2141
Etude de faisabilité et de programmation pour la construction d'un collège neuf à Verdun - Individualisation complémentaire	2141
DIRECTION ATTRACTIVITE, TOURISME, AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (13400)	2141
Diversification des productions et des activités agricoles - Programmation 2018	2141
DIRECTION INSERTION (12200)	2143
Insertion par l'Activité Economique - Mutualisation et professionnalisation des permanents	2143
DIRECTION TERRITOIRES (13100)	2144
Développement territorial - Programmation 2017-2018 et prorogation de délai de validité de subvention	2144
Patrimoine - Prorogation de durée de délais de validité de subvention	2146
Fondation du patrimoine - Financement des Labels 2018	2146
Aide à l'animation locale et à la cohésion sociale - Programmation 2018	2146
MISSION HISTOIRE (13500)	2147
Subventions soutien aux acteurs du Centenaire 6ème répartition	2147
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)	2149
Demande de prorogation de subvention du projet de réhabilitation, restructuration et extension de la MJC du Verdunois	2149
SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION (13130)	2149
Itinéraire Donzelli: modification du plan de financement	2149

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES (11520).....	2150
Délégation en matière d'indemnités assurances	2150
SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS (13620)	2150
Gestion de la forêt départementale de GLANDENOIX - coupe sanitaire de bois.....	2150
SERVICE ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320).....	2151
10èmes Universités d'Hiver à Saint-Mihiel - 23-25 novembre 2017 : attribution d'une subvention à l'Université de Lorraine pour la publication des actes.....	2151
SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)	2151
Aide à l'acquisition de documents pour bibliothèques - 2ème répartition 2018.....	2151
Bourse lauréats création graphique médiabus.....	2151
SERVICE BUDGET ENGAGEMENTS (11320)	2152
Admissions en non valeurs 02_2018	2152
SERVICE CARRIERE, PAIE ET BUDGET (11410).....	2154
Recrutement d'un agent contractuel au titre d'une activité accessoire au sein de la Mission Histoire	2154
Evolution des règles de gestion relatives à la prime d'ancienneté des assistants familiaux.....	2154
Transformation de postes au tableau des effectifs du Département	2156
SERVICE COLLEGES (12310)	2156
COLLEGE - RESTAURATION Subvention achats de denrées en circuits de proximité et bio de proximité année scolaire 2017 2018	2156
Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement au titre de l'exercice 2018.....	2157
COLLEGES PUBLICS - Dotation d'Equipement Collège de Commercy.....	2157
Collèges privés - Détermination du forfait élève pour la dotation de fonctionnement matériel 2018/2019 et le réajustement de l'année 2017/2018.....	2158
Collèges publics - Attribution de subventions pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents des collèges	2158
SERVICE COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER (13630).....	2159
Dégâts au domaine public départemental.....	2159
Participation financière de la Commune d'Iré-le-Sec aux travaux de voirie en traversée d'agglomération sur la RD 643.....	2159
Conventions relatives à des travaux de voirie sur le territoire de diverses communes.	2160

Transfert de domaine entre collectivités publiques - RD 10a à Void-Vacon.	2160
Participation financière exceptionnelle du Département aux dépenses d'entretien de la Commune de Revigny sur Ornain consécutives aux travaux de réparation du pont de la RD 995 franchissant les voies ferrées.	2162
Arrêtés d'alignement individuel.	2162
SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES (11420)	2173
Recrutement d'agents contractuels de catégorie A	2173
SERVICE ENVIRONNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE (13140)	2173
Politique départementale des déchets - programmation N° 1, année 2018.	2173
Politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'économies d'énergie - programmation n° 2, année 2018	2174
Actualisation de l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Meuse – rapport 2018 n°2	2174
SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)	2249
Financement de PLUi - Programmation 2018	2249
Habitat Adapté - Programmation 2018	2249
Financement Rénovation Thermique de Logements Communaux et Politique d'Aide en Matière d'Economie d'Energie - Programmation 2017/2018	2250
Financement Logement Locatif Social - Programmation 2018	2250
SERVICE INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT ET TOURISME (13410)	2251
CDT - Avenant à la convention de mise à disposition de moyens	2251
CDT 2018 - Bilan d'activités et financier semestriel	2251
SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340)	2251
Sections Sportives Scolaires : Répartitions 2018	2251
SERVICE PARC DEPARTEMENTAL (13640)	2253
Individualisation AP complémentaire de l'AP flottes véhicules 2018.	2253
SERVICE PRESTATIONS (12420)	2253
Participation Départementale au fonctionnement de la MDPH 2018	2253
SERVICE PREVENTION DEPENDANCE (12410)	2253
Attribution du forfait autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour l'année 2018	2253

Attribution de subventions dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour l'année 2018	2254
SERVICE RESSOURCES MUTUALISEES ET SOLIDARITES (12010)	2258
Désignation des représentants du Département au sein de l'EHPAD d'Argonne	2258
Désignation des représentants du Département au sein du CHS de Fains Véel	2258
Prorogation d'une subvention d'investissement pour l'achat de mobilier transférable dans la construction de l'EHPAD Blanpain Couchot à BAR LE DUC	2258
MISSION PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSVERSAUX (10001)	2259
Délégation de Service Public du réseau départemental haut débit 1ère génération	2259

Extrait des délibérations

DIRECTION PATRIMOINE BATI (11600)

ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLEGE NEUF A VERDUN - INDIVIDUALISATION COMPLEMENTAIRE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à l'individualisation complémentaire dans le cadre de l'étude de faisabilité et de programmation pour la construction d'un collège neuf à Verdun,

Après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser :

- l'individualisation d'un complément d'opération de 93 600 € TTC sur l'Autorisation de Programme INVESTCOL 2018-2, pour permettre la réalisation des études de faisabilité et de programmation pour la construction d'un collège neuf à Verdun,
- le lancement de cette étude de faisabilité par voie de marché.

DIRECTION ATTRACTIVITE, TOURISME, AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (13400)

DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET DES ACTIVITES AGRICOLES - PROGRAMMATION 2018

La Commission permanente,

Vu le règlement d'aide départemental en faveur de la Diversification des activités et des productions agricole voté le 15 février 2018,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à la programmation des crédits 2018 en faveur de la Diversification,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'octroyer une aide financière de 197 339,17 € (maximum) à 18 bénéficiaires selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Montant Dépense Eligible (HT)	Taux subvention CD	Aide proposée (maximum)
N. B. 55290 MORLEY	19 944,17 €	20 %	3 988,83 €
	106 783,69 €	15 %	12 000 € (plafond)
J. B. - GAEC DE L'AUMONIERE 55210 VIEVILLE-SOUS-LES- COTES	25 900 €	20 %	5 180 €
V. B. - EARL DES FORGES 55130 ABAINVILLE	68 298,77 €	20 %	12 000 € (plafond)

J. C. 55000 MONTPLONNE	107 326,68 €	15 %	12 000 € (plafond)
L. D. - EARL DE GRUY 55210 CREUE	26 700 €	20 %	5 340 € (plafond)
	9 800 €	15 %	1 470 €
D. E. - EARL LES ROUSSETTES 55160 FRESNES-EN-WOEVRE	655 191,83 €	10 %	40 000 € (plafond)
G. H. - LES VERGERS DE LA COTE MARION 55210 VIGNEULLES-LES- HATTOCHANTEL	11 759,88 €	20 %	2 351,98 €
F. L. 55190 MELIGNY-LE-GRAND	13 895,08 €	10 %	1 389,51 €
B. M. 55160 SAULX-LES- CHAMPLON	75 403 €	20 %	12 000 € (plafond)
J. P. - SCEA DE COUSTILLE 55300 BUXIERES-SOUS-LES- COTES	25 349 €	20 %	5 069,80 €
S. R. - EARL LA POULE DES CHAMPS 55270 VERY	572 426,99 €	10 %	40 000 € (plafond)
F. T. - EARL DE FLORIBU 55600 VILLECLOYE	5 604,17 €	20 %	1 120,83 €
P. V. 55190 MARSON-SUR- BARBOURE	5 246,63 €	25 %	1 311,66 €
M. V. 55300 VAUX LES PALAMEIX	38 727,44 €	15 %	5 809,12 €
	39 295,15 €	10 %	3 929,52 €
D. M. 55500 VILLERS LE SEC	103 279,70 €	20 %	12 000 € (plafond)
A. V. - GAEC DE LA FETE 55190 MENIL-LA-HORGNE	23 183,69 €	25 %	5 795,92 €
A. R. - GAEC REVILLE BIO 55150 REVILLE-AUX-BOIS	32 260 €	20 %	6 452 €
F. B. - AU GRENIER FRUITIER 55200 CORNIEVILLE	40 650 €	20 %	8 130 €

- De modifier le règlement d'aide comme suit :

CADRE REGLEMENTAIRE :

Intervention départementale autorisée par la Région Grand-Est, dans le cadre de la convention d'autorisation de financements complémentaires signée le 18 octobre 2017.

Le régime d'aide utilisé sera précisé dans la convention passée entre le Département et le demandeur.

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE - MUTUALISATION ET PROFESSIONNALISATION DES PERMANENTS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à apporter un soutien financier au titre de la sécurisation des parcours au GESSM et à trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) au titre de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - 20 000 € au GESSM, versée selon les modalités suivantes :
 - un acompte de 8 000 € représentant 40% versé à la signature de la convention,
 - un solde maximum d'un montant de 12 000 € versé sur présentation et analyse d'un bilan précisant les actions réalisées sur la base des bilans mensuels et la proposition de structuration transmis au plus tard le 15 septembre 2019.
 - 3 829.70 € à 3ABE,
 - 1 050 € à l'Association de Développement du Pays de Montmédy (ADPM),
 - 1 552.60 € au Centre Social et Culturel de Stenay (CSCS) au titre d'Etoffe Meuse, montants versés en intégralité suite à la signature des arrêtés.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer :
 - la Convention d'objectifs 2018-2019 entre le Département et le GESSM,
 - les arrêtés attributifs de subvention pour les trois SIAE : 3 ABE, ADPM et CSCS au titre d'Etoffe Meuse.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PROGRAMMATION 2017-2018 ET PROROGATION DE DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTION

La Commission permanente,

Vu la demande de subvention de la :

- Commune de Villecloye,
- **Commune d'Arrancy sur Crusnes,**
- Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre,
- Commune de Belleville sur Meuse,
- **Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,**
- Commune de Saint-Mihiel,
- Commune de Pierrefitte-sur-Aire,
- Commune de Vaubécourt,
- Commune de Longeville en Barrois,
- Commune de Chanteraine,
- Commune de Marson sur Barboure,
- SIVU des Ouillons,
- Commune de Demange aux Eaux,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la programmation et la prorogation d'opérations dans le cadre de la politique de Développement Territorial 2012/2018,

Vu le règlement financier départemental du 14 décembre 2017,

Monsieur Samuel HAZARD ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur :

→ la programmation, dans le cadre des crédits votés, d'opérations présentées par les maîtres d'ouvrage ci-dessus, au titre de 2017 et 2018, et récapitulées dans le tableau joint.

La validité de ces subventions est conditionnée à la justification de l'intégralité de la dépense, dans le délai maximum de deux années qui suit la date du présent vote.

Conformément au règlement financier départemental, les factures seront prises en considération à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet et les pièces justificatives seront déposées au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin du délai de validité.

→ la demande de prorogation de délai de subvention proposée ci-après :

Construction d'une salle à usages multiples – Commune de Dommary-Baroncourt - FDT 2015 jusqu'au 28 mars 2020.

- Autorise la signature par le Président du Conseil départemental des actes afférents à ces décisions.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Commission Permanente du 22 novembre 2018

Dossier ASTRE	Date AR	Structure Intercommunale	Objet de la subvention	Bénéficiaire de la subvention Maître d'Ouvrage	Coût HT	MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE PLAFONNEE				Autres financeurs sollicités	
						Dépense subventionnable	FIL 2017	FDT 2017	FDT 2018		Taux/DS
2018-00	15/10/2018	Communauté de communes Pays de Montmédy	Requalification rue de l'église	Commune Villécloye	218 658.00	50 000.00	9 555.00			19.11%	20 000 € DETR (sollicité) 20 000 € Région Grand-Est (sollicité) 5 000 € Amendes de Police (sollicité)
2017-00550	17/11/2017	Communauté de communes Damvillers-Spincourt	Création d'un terrain multisports	Commune Arrancy-sur-Crusnes	39 200.00	29 164.78	5 809.62			19.92%	14 582 € DETR 2016 (acquis)
2017-1489	27/12/2017	Communauté de communes du Territoire de Fresnes en Woëvre	Construction d'une salle socio-culturelle	Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre	435 653.58	400 000.00			88 000.00	22.00%	86 477 € DETR 32 630 € FEADER 20 388 € Région Grand-Est 24 483 € FNADT
2017-00003	31/01/2017	Communauté d'agglomération du Grand Verdun	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	Commune Belleville-sur-Meuse	2 331 471.00	400 000.00			80 000.00	20.00%	950 000 € DETR 150 000 € Région Grand-Est 15 000 € Réserve parlementaire 10 000 € Département - Politique "aide aux économies d'énergie" FUCLEM sollicitée
2018-01157	24/09/2018	Communauté d'agglomération du Grand Verdun	Travaux de réhabilitation Gymnase Roger ROUYER	Communauté d'agglomération du Grand Verdun	44 236.94	44 236.94		7 458.34		16.86%	17 695 € (40%) DETR 2018 acquis
2015_01488	12/02/2016	Communauté de communes du Sammiellois	Réhabilitation et extension du COSEC (*)	Commune Saint-Mihiel	2 500 632.00	1 000 000.00			200 000.00	20.00%	471 869 € DETR 157 789 € FNADT 627 658 € FSIL 157 789 € Région Grand-Est
2014-2251	26/09/2018	Communauté de communes du Sammiellois	Salle multiactivités - boulodrome	Commune Saint-Mihiel	313 764.25	313 764.25			55 567.60	17.71%	112 446 € DETR 43 403 € Région
2018-00344	08/08/2018	Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne	Aménagement de la Place du Carrefour	Commune Pierrefitte-sur-Aire	11 074.00	11 074.00	2 126.21			19.20%	3 491 € DETR (sollicité) 1 289 € LEADER (sollicité)
2018-00939	10/08/2018	Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne	Requalification des espaces publics de la rue Ernest Chaudron (3ème tranche)	Commune Vaubecourt	245 552.00	50 000.00	9 955.00			19.91%	73 665 € GIP (sollicité) 47 784 € DETR (sollicité) 24 849 € Région Grand-Est (sollicité) 11 148 € FUCLEM (sollicité) 3 904 € Amendes Police (sollicité)
2016-00768	18/08/2017	Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse	Construction de vestiaires et d'un club-house	Commune Longeville-en-Barrois	688 153.00	400 000.00			49 040.00	12.26%	228 226 € DETR (acquis) 218 135 € GIP (acquis) 32 102 € FSIL (acquis)
2017-00553	06/07/2017	Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	Restructuration d'un bâtiment communal en salle de convivialité	Commune Chanteraine	233 272.00	150 000.00		18 195.00		12.13%	52 500 € DETR 2017 (acquis) 43 469 € FC GIP / CA Bar-le-Duc (acquis) 3 200 € FEADER (acquis)
2018_00713	18/06/2018	Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs	Aménagement de la traversée du village	Commune Marson-sur-Barboure	89 835.00	50 000.00	6 820.00			13.64%	26 960 € DETR 31 442 € FC GIP / Codecom
2018-00858	02/07/2018	Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs	travaux de restauration du gymnase des Ouilions	SIVU des Ouilions	287 308.38	250 000.00			50 000.00	20.00%	178 418 € DETR (sollicitée)
2017-00837	15/09/2017	Communauté de communes Portes de Meuse	Aménagement de la place de la fontaine ronde	Commune Demange-aux-Eaux	90 272.00	50 000.00	10 085.00			20.17%	36 109 € DETR (40%) acquis 6 000 € réserve parlementaire (6.65%) acquis
TOTAL					7 529 082.15	3 198 239.97	44 350.83	25 653.34	522 607.60		

(*) Opération financée dans le cadre de l'appel à projets "Equipements sportifs utilisés par des collégiens"

PATRIMOINE - PROROGATION DE DUREE DE DELAIS DE VALIDITE DE SUBVENTION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la prorogation de délais de validité de subventions dans le cadre de la Politique départementale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine,

Vu le règlement financier départemental du 14 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur les demandes de prorogation de délais de validité proposées ci-après :

→ Ville de Bar le Duc : Collège Gilles de Trèves, réhabilitation ailes Est, Sud et Ouest, jusqu'au 31 décembre 2019.

→ Commune de Saint-Mihiel : Palais abbatial, rénovation de la toiture et des façades – tranche 2, jusqu'au 24 novembre 2019.

- Autorise la signature par le Président du Conseil départemental des actes afférents à ces décisions.

FONDATION DU PATRIMOINE - FINANCEMENT DES LABELS 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018, une aide de 10 000 € pour le financement de labels « Fondation du Patrimoine »,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur l'octroi pour l'année 2018, d'une aide de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine pour le financement de labels « Fondation du Patrimoine ».

AIDE A L'ANIMATION LOCALE ET A LA COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2018

La Commission permanente,

Vu les demandes de subvention des associations :

- « GIDACT » de Spincourt
- « Côtes et Jeux » de Fresnes en Woëvre
- « Sport Loisirs Fresnois » de Fresnes en Woëvre
- « Les chanteurs de la paix » de Verdun
- « Verdun Bienvenue » de Verdun
- « Vie et traditions » de Génicourt sur Meuse
- « Le refuge des pivoines » de Souilly
- « Office de la culture et des loisirs – section danse » de Dieue sur Meuse
- « Mose'art » de Dieue sur Meuse

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations pour la mise en place d'actions dans le cadre de la politique d'aide à l'animation locale et à la cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions forfaitaires suivantes pour un montant global de 10 840 €, selon la répartition suivante :

Objet de la subvention	Bénéficiaire de la subvention	Montant de la subvention forfaitaire en €
Manifestation « 900 ans de l'église de Saint-Pierrevillers »	Association « GIDACT »	2 235
Ensemble des activités 2018	Association « Côtes et Jeux »	1 154
Ensemble des activités 2018	Association « Sport loisirs Fresnois »	581
Ensemble des activités 2018	Association « les chanteurs de la paix »	1 829
Ensemble des activités 2018	Association « Verdun Bienvenue »	1 762
Ensemble des activités 2018	Association « Vie et traditions »	719
Ensemble des activités 2018	Association « Le refuge des pivoines »	1100
Ensemble des activités 2018	Office de la culture et des loisirs – section danse	800
Ensemble des activités 2018	Association « Mose'art »	660

- Autorise la signature par le Président du Conseil départemental des actes afférents à cette décision.

MISSION HISTOIRE (13500)

SUBVENTIONS SOUTIEN AUX ACTEURS DU CENTENAIRE 6EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu la demande de subvention de l'EPCC mémorial Champ de bataille,
Vu la demande de subvention de l'Amicale des anciens Combattants de Vertuzey,
Vu la demande de subvention de l'Association Nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire,
Vu le rapport soumis à son examen tendant à répartir les subventions de fonctionnement allouées dans le cadre du Centenaire au titre de 2018,

Monsieur Claude LEONARD ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

BENEFICIAIRE : EPCC MEMORIAL CHAMP DE BATAILLE

Objet de la subvention : Reconstitution historique
Montant de subvention : **75 000 €**
Type de subvention : Plafonnée
Dépense subventionnable : **180 000 € TTC**
Taux de subvention : 41.66 %
Délai de validité : **jusqu'au 31/12/2018**
Modalités de versement : Le versement de la subvention sera effectué à l'issue de l'opération sur présentation des pièces justificatives suivantes :
- un tableau récapitulatif des dépenses certifié par le comptable et le représentant habilité, mentionnant : dates des factures, montants HT et TTC, objet de la facture, nom du fournisseur, date de paiement.

- une copie des factures acquittées.
Seront prises en compte les factures émises à partir du 01/01/2018.
Sont exclues les dépenses de personnel.
Les pièces justificatives devront être transmises avant le 31/12/2018.
Si les dépenses réalisées sont inférieures à la dépense subventionnable, le taux de subvention sera appliqué aux dépenses justifiées et le montant de la subvention réajusté.

Obligations du bénéficiaire : Mentionner le soutien du Département sur ses supports de communication relatifs au projet financé en utilisant les logotypes du Département et Meuse Grande Guerre.
Transmettre dans les délais impartis les pièces justificatives mentionnées dans les modalités de versement.

BENEFICIAIRE :	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE VERTUZEY
----------------	---

Objet de la subvention : Inauguration de la Croix de Lorraine
Montant de subvention : **780 €**
Type de subvention : Forfaitaire
Dépense subventionnable : **2980 € TTC**
Délai de validité : **jusqu'au 31/12/2018**
Modalités de versement : Versement unique sur présentation de la délibération exécutoire.
En cas d'abandon de l'opération ou de réalisation partielle, le Département pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées.
Obligations du bénéficiaire : Mentionner le soutien du Département sur ses supports de communication relatifs au projet financé en utilisant les logotypes du Département et Meuse Grande Guerre.
Produire toute pièce justificative demandée par le Département.
Transmettre une attestation de finalisation de l'opération.

BENEFICIAIRE :	ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
----------------	---

Objet de la subvention : **Journée d'étude**
Montant de subvention : **4 000 €**
Type de subvention : Forfaitaire
Dépense subventionnable : **20 900 € TTC**
Délai de validité : **jusqu'au 31/12/2018**
Modalités de versement : Versement unique sur présentation de la délibération exécutoire.
Sont exclues les dépenses de personnel.
En cas d'abandon de l'opération ou de réalisation partielle, le Département pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées.
Obligations du bénéficiaire : Mentionner le soutien du Département sur ses supports de communication relatifs au projet financé en utilisant les logotypes du Département et Meuse Grande Guerre.
Produire toute pièce justificative demandée par le Département.
Transmettre une attestation de finalisation de l'opération.

- Autorise la Président du Conseil départemental à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)

DEMANDE DE PROROGATION DE SUBVENTION DU PROJET DE REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MJC DU VERDUNOIS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'accompagnement par le Département du plan de financement d'un équipement culturel dédié aux Musiques actuelles (Scène de musiques actuelles) à Belleville/Meuse à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Vu le vote de la Commission permanente du 19 septembre 2016 d'individualiser une autorisation d'engagement à hauteur de 300 000€ pour la scène de musiques actuelles,

Vu la demande de prorogation de subvention à compter du 19/09/2018,

Monsieur Samuel HAZARD ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la prorogation de la subvention dans le cadre de l'autorisation de programme 2016-1 Scène musique actuelle coll de 300 000€ pour la période de 2019-2020, au bénéfice de la Communauté de Communes du Grand Verdun, pour la réalisation de la scène de Musiques actuelles à Belleville/Meuse
- Décide de prolonger le délai de validité de la subvention départementale jusqu'au 19 septembre 2020.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

SERVICE AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATION (13130)

ITINERAIRE DONZELLI: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la modification du plan de financement prévisionnel du projet « Itinéraire Donzelli »,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Postes de dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT	FINANCEURS	MONTANT	%
Lot 1 Panneaux grès émaillé, Exposition panneaux	41 018,00 €	GIP "Objectif Meuse"	15 329,60 €	20,00 %
Lot 2 Photos et vidéo	22 100,00 €			
Lot 3 Graphisme, Numérique, Communication	13 530,00 €	Région Grand Est	7 479,00 €	9.75 %
		GAL LEADER PnrL Ouest (FEADER)	25 673,22 €	33.50 %
		Autofinancement	28 166,18 €	36.75 %
TOTAUX DEPENSES	76 648,00 €	TOTAUX RECETTES	76 648,00 €	100,00%

- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter le GIP « Objectif Meuse », la Région Grand Est et le GAL de l'Ouest du Parc naturel régional de Lorraine au titre du FEADER - LEADER,
- Engage le Département sur fonds propres à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées,
Si le montant de ces subventions allouées venait à être inférieur à celui sollicité, le Département de la Meuse s'engage à augmenter d'autant sa participation
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES (11520)

DELEGATION EN MATIERE D'INDEMNITES ASSURANCES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à informer la Commission permanente des indemnités d'assurance perçues par le Département au titre de l'année 2017, en application des dispositions de l'art. L3211-2 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication.

SERVICE AMENAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS (13620)

GESTION DE LA FORET DEPARTEMENTALE DE GLANDENOIX - COUPE SANITAIRE DE BOIS.

La Commission permanente,

VU le rapport soumis à son examen et relatif à la gestion de la forêt de GLANDENOIX,

CONSIDERANT l'urgence d'une coupe sanitaire d'Epicéa à réaliser sur la forêt de GLANDENOIX en raison de la présence de scolytes.

Après en avoir délibéré,

Décide:

- de procéder à la vente en bloc et sur pied de 300 m³ (donnée estimative) de bois d'Epicéa scolytés issus des parcelles numéros 1G et 2G (ancienne parcelle numéro 49) de la forêt départementale de GLANDENOIX et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des documents liés à cette coupe et à la vente.

SERVICE ARCHIVES DEPARTEMENTALES (13320)

10EMES UNIVERSITES D'HIVER A SAINT-MIHIEL - 23-25 NOVEMBRE 2017 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE LORRAINE POUR LA PUBLICATION DES ACTES
DELIBERATION DEFINITIVE :

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à l'Université de Lorraine en vue de la publication des actes des 10èmes Universités d'hiver de Saint-Mihiel des 23, 24 et 25 novembre 2017, conformément aux termes conventionnels liant cette structure au Département de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

- Octroie à l'Université de Lorraine une subvention de 6 300 € en vue de la publication des actes des 10èmes Universités d'hiver de Saint-Mihiel des 23,24 et 25 novembre 2017 consacrés à la thématique « autorité et pouvoirs »,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

SERVICE BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)

AIDE A L'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR BIBLIOTHEQUES - 2EME REPARTITION 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer des subventions d'aide à l'acquisition de documents aux bibliothèques du réseau départemental,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer les aides suivantes :
 - 500 € à la commune de Commercy
 - 500 € à la commune de Cousances-les-Forges
 - 499 € à la commune de Dieue-sur-Meuse
 - 149 € à la commune de Sommelonne
 - 452 € à la commune de Spincourt
 - 721 € à la Codecom de l'Aire à l'Argonne
- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les arrêtés correspondants.

BOURSE LAUREATS CREATION GRAPHIQUE MEDIABUS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à verser une bourse aux étudiants de l'ANRT pour la création graphique du médiabus numérique de la Bibliothèque départementale,

Après en avoir délibéré,

Autorise la remise d'une gratification à chacun des étudiants ayant présenté un projet de visuel au jury du 26 avril 2018 pour un montant total de 4500 € réparti de la sorte :

- E. P. lauréate : 1 500 €
- R. F. lauréat : 1 500 €
- R. W. : 500 €
- T. V. : 500 €
- M. P. : 500 €

ADMISSIONS EN NON VALEURS 02 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen proposant l'admission en non valeur des créances départementales qui n'ont pu faire l'objet de recouvrement,

Après en avoir délibéré,

Accepte d'admettre en non valeur l'ensemble des créances proposées dans le rapport selon la répartition fixée en annexe pour un montant total de :

- 29 108,54 € pour le Budget Annexe des fonds d'aide,
- 8 300,04 € pour le Budget Général.

Créances admises en non-valeur

CP 22/11/2018

BUDGET GENERAL

Libellé fonction	Montant restant à recouvrer	Imputation non valeur	Chapitre
Action sociale - Famille et Enfance	440,42	6541-51	65
RSA - Allocations	7 859,62	6541-567	017
Total	8 300,04		

BUDGET ANNEXE DES FONDS D AIDE

Libellé fonction	Montant restant à recouvrer	Imputation non valeur	Chapitre
Action sociale - Autres interventions sociales	29 108,54	6541-58	65
Total	29 108,54		

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU TITRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE AU SEIN DE LA MISSION HISTOIRE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à autoriser, au titre d'activités accessoires, le recrutement auprès de la Mission Histoire, d'un agent contractuel sur des fonctions de Chef de Projet chargé de la rédaction d'articles, documents pédagogiques, guides et autres supports d'information,

Après en avoir délibéré,

Autorise la signature du contrat de recrutement, au titre d'activités accessoires, à raison de 10 heures de travail hebdomadaire, d'un agent public employé par l'Education Nationale, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus. Cet agent exercera les fonctions de Chef de Projet au sein de la Mission Histoire. Il sera versé à cet agent, une rémunération mensuelle forfaitaire sur la base de l'IB 751.

EVOLUTION DES REGLES DE GESTION RELATIVES A LA PRIME D'ANCIENNETE DES ASSISTANTS FAMILIAUX.

La Commission permanente,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2002, par laquelle le Conseil Général s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'une prime d'ancienneté pour les assistants familiaux, versée en une fois sur le salaire de décembre.

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser l'évolution des règles de gestion relatives à la prime d'ancienneté des assistants familiaux

Vu l'avis favorable du CT du 9 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

Autorise les évolutions des règles de gestion relatives à la prime d'ancienneté des assistants familiaux, dès le versement au titre de 2018 en décembre 2018, concernant :

- **les conditions d'octroi** :

- Etre assistant familial en service depuis au moins 5 ans, au 31 octobre de l'année en cours.
- Etre rémunéré sur les montants issus des délibérations prévues par le Département de la Meuse.

Le montant de la prime est **proratisé en fonction de la date de départ dans l'année**, pour les assistants familiaux quittant la collectivité par le biais d'une démission.

En revanche, en cas de départ à la retraite ou de licenciement, la prime d'ancienneté n'est pas versée dans la mesure où une indemnité de retraite ou de licenciement est octroyée, ces indemnités prenant déjà en compte l'ancienneté dans la collectivité de l'assistant familial. Toutefois, dans l'hypothèse où l'assistant familial ne répond pas aux conditions de versement de l'indemnité de retraite, il lui sera attribué la prime d'ancienneté au prorata de son temps de présence annuel.

Si la nature du licenciement n'ouvre pas droit à une indemnité, la prime d'ancienneté n'est également pas attribuée, la rupture du contrat étant motivé par la faute de l'assistant familial.

Enfin, lorsqu'un assistant familial est licencié pour absence d'enfant puis réembauché, l'ancienneté acquise avant le licenciement est reprise.

- **les principes servant au calcul de l'ancienneté**

La prise en compte de l'ancienneté de l'assistant familial démarre dès son recrutement lors du stage préparatoire et non lors du premier accueil de l'enfant, jusqu'au 31 octobre de l'année au titre de laquelle est versée la prime d'ancienneté.

Le calcul de l'ancienneté prend en compte les périodes d'attente et le cas échéant de délai-congé. En revanche, les éventuelles périodes de chômage sont exclues.

En outre, **toutes les périodes d'absence prévues par le contrat de travail sont comptabilisées pour le calcul de l'ancienneté de l'assistant familial.** Ainsi, tous les motifs d'absence, hormis la suspension d'agrément, sont pris en compte, tels que le congé maladie ou maternité. En revanche, certaines de ces absences peuvent donner lieu à une réfaction de la prime, selon leur durée.

Par ailleurs, la prime est forfaitaire quel que soit le nombre d'enfants accueillis par l'assistant familial.

- **les modalités de calcul**

La prime est versée en une fois sur le salaire du mois de décembre. Il existe 4 niveaux de primes, selon l'ancienneté de l'agent :

Niveaux de primes	Ancienneté acquise	Majoration salaire (heures SMIC) *	Montant brut au 01.01.18
1 ^{er} niveau	5 ans à 10 ans	2	237.12 €
2 ^{ème} niveau	10 ans à 15 ans	3	355.68 €
3 ^{ème} niveau	15 ans à 20 ans	5	592.80 €
4 ^{ème} niveau	20 ans et plus	7	829.92 €

* SMIC horaire au 1^{er} janvier de l'année en cours, soit 9.88 euros bruts.

Le **montant de la prime d'ancienneté** s'obtient en multipliant la base du SMIC horaire par la majoration de salaire selon le niveau d'ancienneté de l'agent. Cette somme est ensuite multipliée par 12 mois s'agissant d'une prime annuelle, sauf si absence donnant lieu à réfaction.

- **la réfaction de la prime**

Les absences peuvent donner lieu à une réfaction de la prime, selon leur durée et selon les modalités suivantes :

- Une réfaction pour absentéisme est effectuée sur le montant de la prime versée, à hauteur :

- o de 1/3 du montant, pour 30 jours d'absence,
- o de la moitié du montant, pour 60 jours d'absence,
- o de la totalité de la prime, pour 90 jours d'absence.

- Les motifs d'absence servant pour le calcul de la réfaction sont les périodes de suspension d'agrément et les arrêts maladie, hors ceux liés à un accident de travail.

- La période de référence à prendre en compte pour les absences est celle comprise entre le 1^{er} novembre de l'année N-1 et le 31 octobre de l'année N.

TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU DEPARTEMENT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la transformation de plusieurs postes au tableau des effectifs du Département,

Après en avoir délibéré,

Autorise la transformation du poste suivant pour tenir compte de la réussite d'un agent départemental à un concours territorial, à compter du 1^{er} décembre 2018 :

- un poste d'Agent de maîtrise (Catégorie C) en un poste de Technicien territorial (Catégorie B)

Autorise la transformation des postes suivants pour tenir compte des recrutements et des mouvements internes de personnel intervenus au cours de ces derniers mois :

- un poste d'Attaché territorial (catégorie A) en un poste de Rédacteur territorial (catégorie B) à la Direction des Ressources Humaines.
- un poste de Rédacteur territorial (catégorie B) en un poste d'Adjoint administratif territorial (catégorie C) à la Direction des Routes et Aménagements.
- un poste de Technicien territorial (catégorie B) en un poste de Rédacteur territorial (catégorie B).
- un poste d'Agent de maîtrise (Catégorie C) en un poste d'Adjoint technique territorial (Catégorie C)

SERVICE COLLEGES (12310)

COLLEGE - RESTAURATION SUBVENTION ACHATS DE DENREES EN CIRCUITS DE PROXIMITE ET BIO DE PROXIMITE ANNEE SCOLAIRE 2017 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des subventions aux collèges publics départementaux pour l'achat de denrées en circuit de proximité et de denrées Bio de proximité au titre de l'année scolaire 2017/2018,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder aux collèges suivants les subventions correspondantes pour un montant de 17 000 €

Collèges	Subventions
Louis de Broglie ANCEMONT	844 €
Emilie Carles ANCERVILLE	1 495 €
Pierre et Marie Curie BOULIGNY	227 €
D'Argonne CLERMONT EN ARGONNE	1 056 €
Les Tilleuls COMMERCY	3 155 €
Louise Michel ETAIN	1 881 €
Robert Aubry LIGNY EN BARROIS	1 317 €

Jean Moulin REVIGNY SUR ORNAIN	451 €
Les Avrils SAINT MIHIEL	1 113 €
Saint Exupéry THIERVILLE SUR MEUSE	1 401 €
Les Cuvelles VAUCOULEURS	2 218 €
Maurice Barrès VERDUN	668 €
Buvignier VERDUN	1 174 €

COLLEGES PUBLICS - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement à certains collèges départementaux, au titre de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accorder, au titre de 2018, les dotations complémentaires suivantes :

« Jacques Prévert » de BAR LE DUC	10 000,00 €
« Pierre et Marie Curie » de BOULIGNY	2 200,00 €
Collège d'Argonne de CLERMONT	3 200,00 €
« Les Tilleuls » de COMMERCY	24 000,00 €
« Jules Bastien Lepage » de DAMVILLERS	1 600,00 €
« Louise Michel » d'ETAIN	3 000,00 €
« Val d'Ornois » de GONDRECOURT	1 000,00 €
« Jean d'Allamont » de MONTMEDY	472,88 €
« Saint-Exupéry » de THIERVILLE	1 809,75 €
« Maurice Barrès » de VERDUN	1 122,00 €
« Emilie du Châtelet » de VAUBECOURT	2 800,00 €
TOTAL	51 204,63 €

- de prendre acte des informations figurant dans ce rapport concernant la prise en charge par le Département de dépenses d'entretien particulières non incluses dans le calcul de la dotation, à savoir :

COLLEGES	NETTOYAGE BAIES VITREES	ENTRETIEN TOITURES/CHENEUX
« André Theuriet » BAR LE DUC	651,84 €	
« E. du Châtelet » VAUBECOURT	840,00 €	1 644,00 €
« Buvignier » VERDUN	758,51 €	

COLLEGES PUBLICS - DOTATION D'EQUIPEMENT COLLEGE DE COMMERCY

La Commission permanente,

Vu la subvention de 9 000 € accordée au collège de Commercy lors de la Commission permanente du 31 mai 2018 au titre de la dotation d'équipement,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une modification des achats effectués par le collège de Commercy au titre de la subvention en vue de l'acquisition d'équipements divers pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier la liste des équipements éligibles à cette subvention pour toutes les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Equipements destinés aux agents départementaux : nettoyeur haute pression, transpalette, et matériel pour travaux en régie (tel que niveau laser, visseuse/deviseuse, disqueuse, perceuse etc...)

Matériel en lien avec l'hygiène et la sécurité : rail de chargement, bac de rétention, escabeau et échafaudage, harnais antichute, tapis isolant (électricité), ventouse pour vitre etc...

Mobilier scolaire

Poubelles extérieures

COLLEGES PRIVES - DETERMINATION DU FORFAIT ELEVE POUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT MATERIEL 2018/2019 ET LE REAJUSTEMENT DE L'ANNEE 2017/2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à déterminer la contribution forfaitaire par élève, accordée dans le cadre de la dotation de fonctionnement matériel aux cinq collèges privés du Département, pour l'année scolaire 2018/2019 et à réajuster la contribution forfaitaire pour l'année 2017/2018.

Après en avoir délibéré,

Décide d'arrêter les contributions par élève représentant le forfait matériel des 5 collèges privés meusiens à :

- 303.94 € pour l'année scolaire 2017/2018
- 288.66 € pour l'année scolaire 2018/2019

COLLEGES PUBLICS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DESTINEES A LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR LES AGENTS DES COLLEGES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions aux collèges publics départementaux pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents techniques territoriaux dans le cadre de la convention de fonctionnement annuelle des établissements,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les opérations suivantes, au titre de la convention de fonctionnement annuelle et d'attribuer aux collèges les subventions correspondantes, pour les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Collèges	Projets	Fonctionnement Coût des fournitures € TTC	Investissement Coût des fournitures € TTC
Emilie Carles ANCERVILLE	Rénovation de la salle de mathématiques, remplacement de 7 BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité), câble pour haut-parleurs, fournitures et remplacement vitrage , changement des luminaires en LED, 3 haut-parleurs	3 206.39 €	
Jean d'Allamont MONTMEDY	Réparation des serrures des casiers élèves	921.60 €	
Argonne CLERMONT EN ARGONNE	Rénovation du couloir du rez de chaussée et pose de pavés LED dans 3 salles de classe et dans la mezzanine	2 278.02 €	
	TOTAUX	6 406.01 €	

DEGATS AU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à permettre au Département, soit de transiger avec les auteurs de dégradation au domaine public départemental en vue d'obtenir une réparation du préjudice subi, soit de saisir le juge compétent dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec les auteurs des dégâts du domaine public identifiés ci-dessous les transactions correspondantes :

Dégradations	Auteurs	Estimation du préjudice
- Affaissement de chaussée suite à des travaux d'enfouille ouverte sur AEP et assainissement	S. E. F. Monsieur F. J. 18, rue St Louis 57150 CREUTZWALD	1 054.99 €
- Mise en place d'une déviation, nettoyage de chaussée et reprise d'accotement suite à accident de la circulation	T. Q. V. 524, route Henry 54840 VELAIN EN HAYE	1 261.92 €
- Dégradation de la couche de roulement et de l'accotement	Société Q. D. N. 18, rue Dom Pérignon 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	18 177.60 €
- Dégradation de signalisation verticale	Mme M. P. 3, allée du Pré lévêque 55100 VERDUN	205.30 €
- Dégradation d'un garde-corps sur ouvrage d'art	Mme M. H. 4, chemin de couvreur 55600 THONNE LA LONG	4 676.50 €
- Dégradation de signalisation verticale	M. M. H. 6, rue des chenevières 55210 VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	142.79 €
	TOTAL	25 519.10 €

Dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir, le Président du Conseil départemental pourra saisir le juge, conformément à la délégation qu'il lui a été donnée par le Conseil départemental pour ester en justice au nom du Département.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'IRE-LE-SEC AUX TRAVAUX DE VOIRIE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION SUR LA RD 643.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention financière avec la commune d'Iré-le-Sec, relative aux travaux de voirie de la RD 643 en traverse d'agglomération, ainsi que la signature des pièces s'y rapportant ;

Après en avoir délibéré

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention financière susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

CONVENTIONS RELATIVES A DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE DIVERSES COMMUNES.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider les conventions de superposition de gestion sur le territoire de diverses communes, relatifs aux travaux d'aménagement suivants :

1. Commune de Void-Vacon – RD 144 du PR 2+978 au PR 3+273 (Route d'Ourches), RD 964 du PR 27+785 au PR 27+837 (Route de Commercy) et RD 964a du PR 0+000 au PR 0+125 (Rue Mazelin), en et hors d'agglomération : aménagements sécuritaires et création de cheminements piétonniers.
2. Commune de Revigny-sur-Ornain – RD 994 du PR 9+915 au PR 9+925 (Rue Raymond Poincaré), en traversée d'agglomération : pose de 2 coussins berlinois.
3. Commune de Nonsard-Lamarche – RD 133 du PR 8+287 au PR 8+290 (Rue de Pannes) et RD 179 du PR 0+000 au PR 0+350 (Route de Vigneulles), en traversée d'agglomération : requalification de traverse dont pose de pavés collés sur la chaussée, pose de bordures, plantation végétale pour effet de parois, mise en œuvre de béton désactivé, signalisation horizontale.
4. Commune de Laimont – RD 994 au PR 14+005 (Route de Bar-le-Duc), au PR 15+570 (Route de Revigny), et RD 75a du PR 0+200 au PR 0+383 (Rue Joseph Colas), en traversée d'agglomération : respectivement aménagement de 2 plateaux surélevés et aménagement d'un trottoir.

Messieurs Sylvain DENOYELLE et Pierre BURGAIN ne participant ni débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les différentes conventions relatives à des travaux de voirie sur le territoire de ces communes et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

TRANSFERT DE DOMAINE ENTRE COLLECTIVITES PUBLIQUES - RD 10A A VOID-VACON.

La Commission permanente,

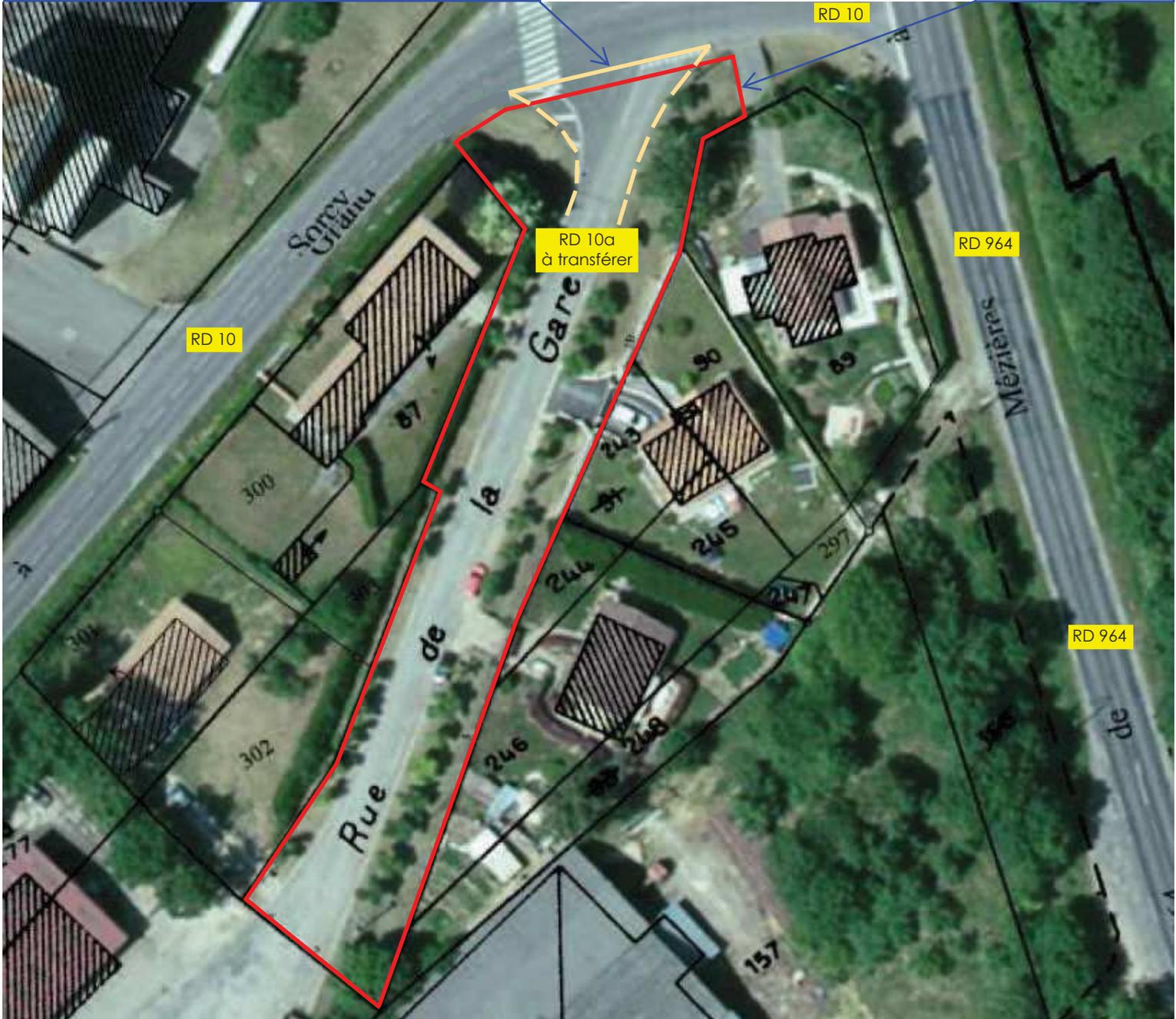
Vu le rapport soumis à son examen et tendant au transfert de domaine public entre collectivités publiques de la RD 10a dans sa totalité du PR (Point Repère) 0+000 au PR 0+120 et à son affectation dans le domaine public communal de Void-Vacon,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement au transfert de domaine entre collectivités publiques de la RD 10a dans sa totalité du PR 0+000 au PR 0+120, à son affectation dans le domaine public communal de Void-Vacon et à la fixation de la limite de gestion ultérieure au droit de la RD 10, suivant le plan ci-joint ;
- Approuve le versement d'une soulte forfaitaire de 14 442,50 € à la commune de Void-Vacon correspondant aux charges d'entretien courant qu'aurait dû supporter le Département, en l'absence de transfert ;
- Autorise le Président du Conseil départemental, à signer le projet de convention de transfert de la RD 10a dans sa totalité en agglomération de Void-Vacon du PR 0+000 au PR 0+120, et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Limite d'entretien et de gestion de la chaussée entre le Département et la commune de Void-Vacon

Limite de domaine à transférer



PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT AUX DEPENSES D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE REVIGNY SUR ORNAIN CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE REPARATION DU PONT DE LA RD 995 FRANCHISSANT LES VOIES FERREES.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention financière avec la commune de Revigny-sur-Ornain, relative aux travaux d'entretien communaux induits par la réparation du pont de la RD 995 franchissant les voies ferrées, ainsi que la signature des pièces s'y rapportant ;

Monsieur Pierre BURGAIN ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le versement de la somme plafonnée à 80 % du montant définitif des dits travaux dans la limite du plafond de 71 990,11 € (non assujetti à la TVA) à la commune de Revigny-sur-Ornain ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention financière susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

ARRETES D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à fixer la limite du domaine public routier départemental au droit de 3 propriétés riveraines,

Après en avoir délibéré,

Fixe la délimitation du domaine public routier départemental telle que proposée en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés d'alignement individuel correspondants sous réserve de la réception de l'avis du Maire d'Azannes-et-Soumazannes.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

Direction Routes et Aménagement
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE VERDUN

ARRETE N° ADAV-ALIGN2018-004 portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 26 avril 2018, reçue le 02 mai 2018, et présentée par :

Cabinet ARPENT-CONSEILS Géomètres expert
7 Place des Alliés
55300 SAINT MIHIEL

Pour le compte de : **M. et Mme CHARDIN Christian**

Par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement dans l'agglomération de Morgemoulin le long de la RD 65 entre les points de repères 4+230 et 4+327, côté gauche, pour une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 62, dont les propriétaires sont M. et Mme Chardin, demeurant 1 Route d'Etain 55400 MORGEMOULIN.

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil départemental lors de la commission permanente du 22 novembre 2018,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Vu l'avis du Maire reçu le 4 octobre 2018,
- Considérant l'absence de plan d'alignement au droit de la parcelle concernée,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 65 au droit de la parcelle concernée,
- Considérant l'existence d'un mur de clôture sur une parcelle contigüe (section AB n° 60),
- Considérant l'existence d'une construction sur la parcelle concernée,
- Considérant l'existence de bordures-caniveaux sur une partie de la RD 65 longeant la parcelle cadastrée AB n° 62,

ARRETE

ARTICLE 1 – Alignement

L'alignement de fait du domaine public routier départemental au droit de la parcelle cadastrée section AB n°62 est défini par la limite de l'emprise nécessaire au bon entretien de la route et de ses dépendances (accotement), calée sur le mur de clôture de la parcelle contigüe cadastrée section AB n° 60, le long de la route départementale 65, côté gauche.

Il est fixé par le segment de droite **[AB]** :

- **A** distant perpendiculairement de 3.63m du fil d'eau du caniveau au PR 4+327 ;
- **B** distant perpendiculairement de 6.70m de l'axe de chaussée au PR 4+292 ;

Les points A et B sont distants de 34.65m.

Les points sont matérialisés de la manière suivante :

- **A** correspond à l'extrémité Sud-Est de la parcelle AB n° 60 résultant de l'intersection de l'arc de cercle de centre le pignon Nord-Est de l'habitation située sur la parcelle AB n° 62 et de rayon 39.50m, et de l'arc de cercle de centre le pignon Nord-Ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle AB n° 62 et de rayon 43.25m.
- **B** résultant de l'intersection de l'arc de cercle de centre le pignon Nord-Est de l'habitation située sur la parcelle AB n° 62 et de rayon 11.53m, et de l'arc de cercle de centre le pignon Nord-Ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle AB n° 62 et de rayon 22.00m.

L'expression graphique de cette limite de fait est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 – Travaux à l'alignement

Outre les obligations relatives au code de l'urbanisme, le pétitionnaire devra solliciter, auprès des services du Département, une autorisation de voirie pour tous travaux éventuels liés à l'alignement.

ARTICLE 5 – Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Le Président du Conseil départemental,

DIFFUSIONS

Le pétitionnaire pour attribution ;

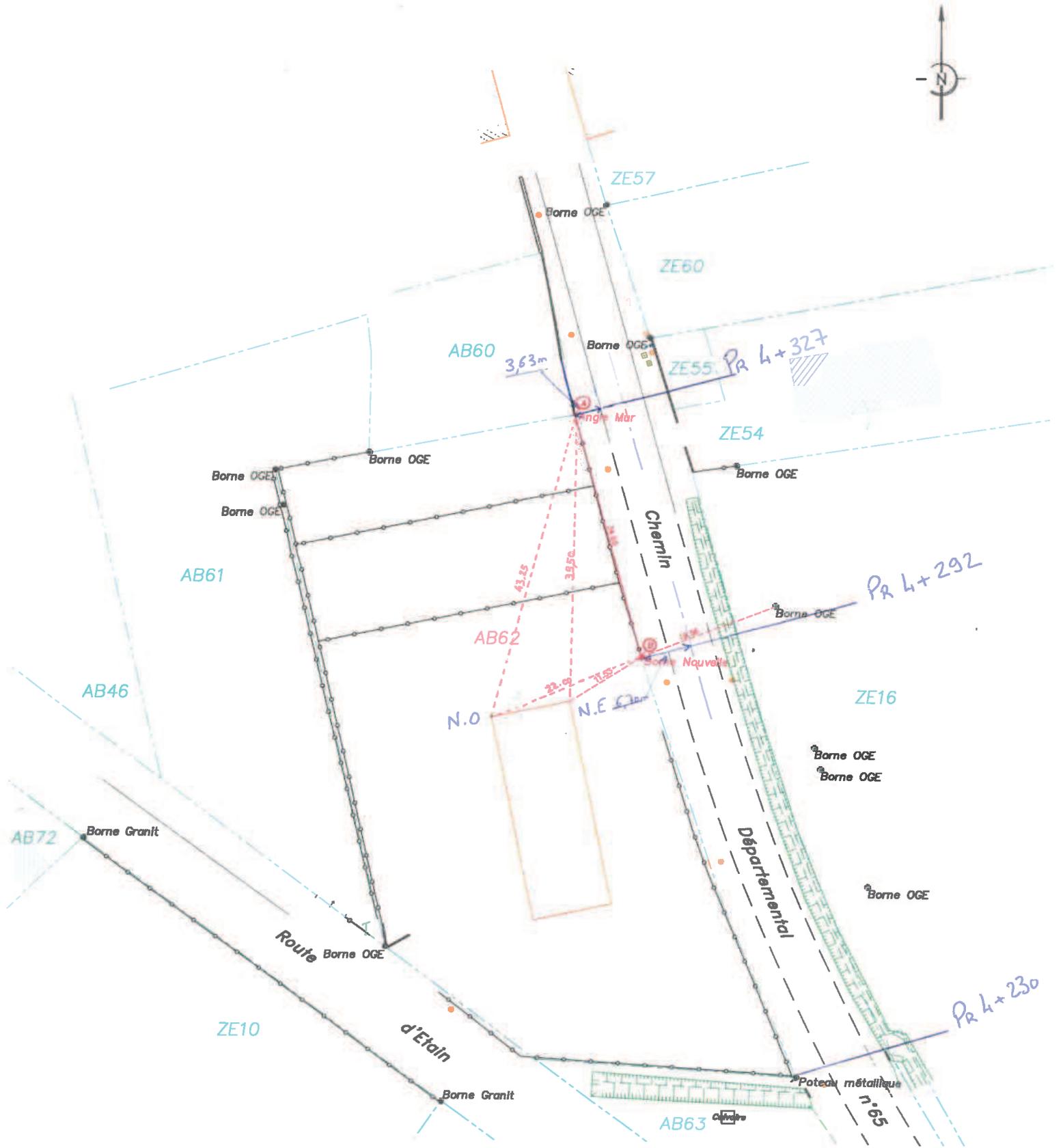
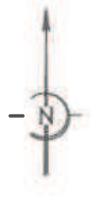
Le propriétaire pour information ;

La commune de Morgemoulin pour information ;

L'ADA de Verdun pour information.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
COMMUNE DE MORGEMOULIN

Propriété de M. et Mme CHARDIN Christian
Cadastrée 62 section AB





DIRECTION ROUTES ET AMENAGEMENT
Agence Départementale d'Aménagement
de Verdun

55 Avenue Miribel
55100 VERDUN

Tél. : 03.29.80.52.70, Fax : 03.29.80.52.71

Mél : ada-verdun@meuse.fr

Affaire suivie par : Eric Verdun

Tél. : 03.29.80.52.70

Mél. : eric.verdun@meuse.fr

Verdun, le 3 octobre 2018

EXPLOITATION DE LA ROUTE

Rapport du Chef d'Agence à Monsieur le Maire de Morgemoulin

OBJET : Projet d'arrêté d'alignement

Le cabinet Arpent-Conseils, pour le compte de M.Chardin Christian, demande un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée section AB sous le n° 65, sur le territoire de la commune de Morgemoulin, bordant la RD 65 entre les points de repère 4+230 et 4+327 côté gauche en agglomération dont le propriétaire est Monsieur Chardin,

LOCALISATION : RD 65 entre les PR 4+230 et 4+327

CONCLUSION : En conséquence, je transmets le projet d'arrêté ci-joint, pour lequel je sollicite l'avis de Monsieur le Maire de Morgemoulin

Avis de Monsieur le Maire
de **Morgemoulin**.

favorable
 défavorable

Le Responsable du service_ADA de Verdun

Cathy MOUGENOT

Le Maire
LETORC Michel





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

Direction Routes et Aménagement
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE STENAY

ARRETE N° ADAST-ALIGN2018-003 portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 6 mars 2018, reçue le 19 mars 2018, présentée par :

Le cabinet MANGIN

✉ 12 rue de Souville
55101 VERDUN CEDEX

par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement en agglomération d'Azannes et Soumazannes, le long de la RD 65, entre les points de repère (PR) 17+449 et 17+510, côté gauche, pour les parcelles cadastrées section AH n° 49 et AH n° 50, dont la commune d'Azannes et Soumazannes est propriétaire,

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil départemental lors de la commission permanente du 22 novembre 2018,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Vu l'avis du Maire en date du
- Considérant l'absence de plan d'alignement au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 65 au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'existence de mur de clôture et de clôture,
- Considérant l'existence d'un trottoir en partie revêtu,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de fait du domaine public routier départemental au droit des parcelles cadastrées section AH n° 49 et AH n° 50 est défini par la limite de l'emprise nécessaire au bon entretien de la route et de ses dépendances (trottoir), calée sur le mur de clôture et la clôture de ces parcelles.

Les points sont matérialisés de la manière suivante :

-A, au PR 17+449, correspond à l'extrémité Sud du mur de clôture de la parcelle AH n° 50, résultant de l'intersection de l'arc de cercle de l'angle Est de la maison délimitant la parcelle AH n° 53 et de rayon 26.55m, de l'arc de cercle de l'angle Nord de la maison délimitant la parcelle AH n° 122 et de rayon 13.82m.

-D, au PR 17+479, correspond à l'extrémité Nord-Est du mur de clôture de la parcelle AH n° 50, résultant de l'intersection de l'arc de cercle de l'angle Nord de la maison délimitant la parcelle AH n° 223 et de rayon 13.91m, et de l'arc de cercle de l'angle Ouest de la maison délimitant la parcelle AH n° 126 et de rayon 24.80m.

-E, au PR 17+500, correspond à une borne OGE, résultant de l'intersection de l'arc de cercle de l'angle Sud du bâtiment de traitement de l'eau situé sur la parcelle AH n° 47 et de rayon 12.87m, et de l'arc de cercle de l'angle Ouest de la maison délimitant la parcelle AH n° 126 et de rayon 20.41m.

-F, au PR 17+510, correspond à une borne OGE, résultant de l'intersection de l'arc de cercle du coin Sud du bâtiment de traitement de l'eau situé sur la parcelle AH226 et de rayon 5.75m, et de l'arc de cercle du coin Ouest de la maison délimitant la parcelle AH0126 et de rayon 25.10m.

-Les points A et D sont distants de 28.91m ;

-Les points D et E sont distants de 21.24m ;

-Les points E et F sont distants de 9.69m.

L'expression graphique de cette limite de fait est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 – Travaux à l'alignement

Outre les obligations relatives au code de l'urbanisme, le pétitionnaire devra solliciter, auprès des services du Département, une autorisation de voirie pour tous travaux éventuels liés à l'alignement.

ARTICLE 5 – Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Le Président du Conseil départemental,

DIFFUSIONS

Le pétitionnaire pour attribution ;

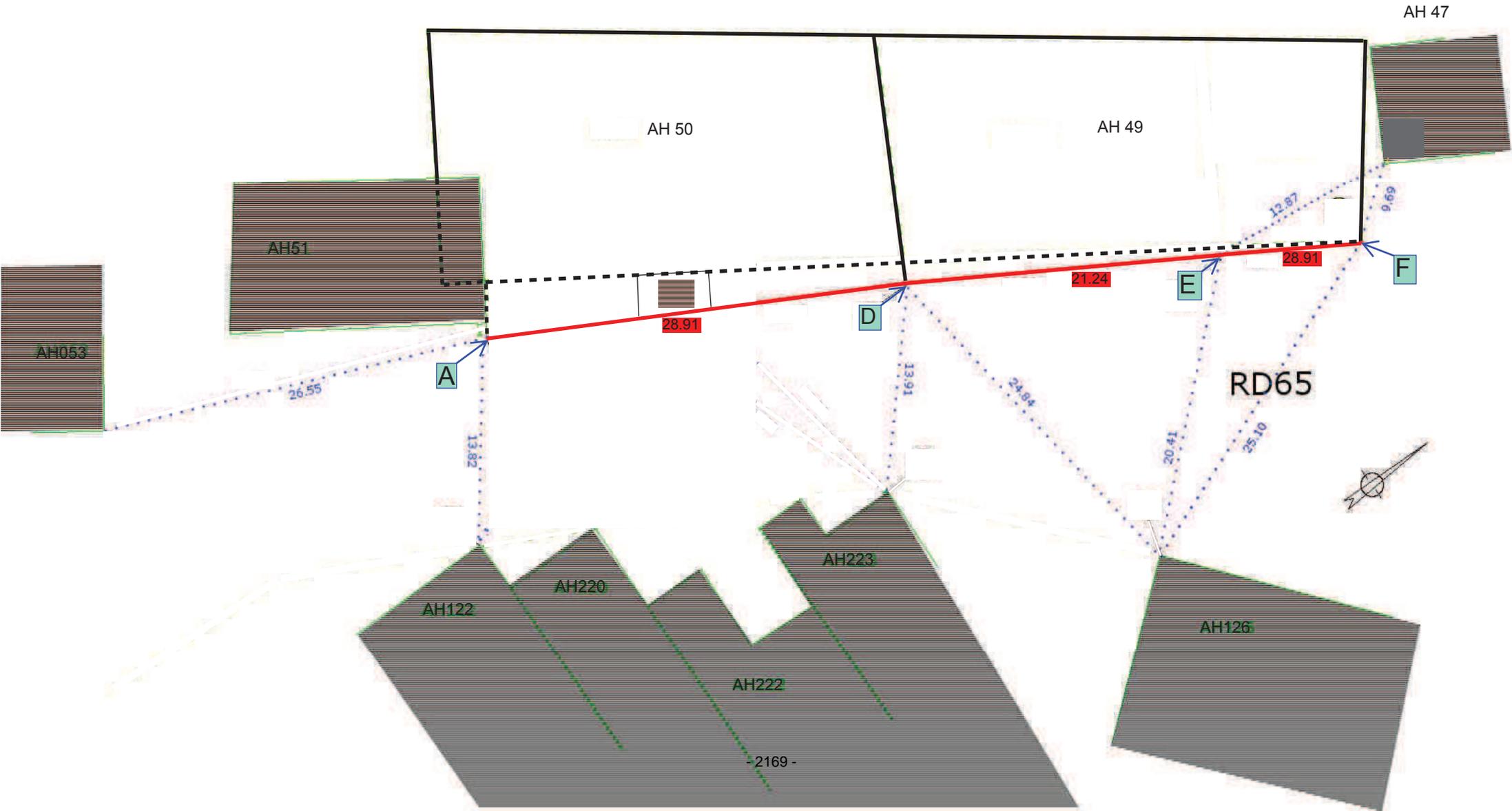
La commune d'Azannes-et-Soumazannes pour information ;

L'ADA de Stenay pour information.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

RD65

COMMUNE D'AZANNES ET SOUMAZANNES





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

Direction Routes et Aménagement
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE VERDUN

ARRETE N° ADAV-ALIGN2018-005 portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 25 juin 2018, reçue le 26 juin 2018, et présentée par :

Thierry DEHOVE Géomètre expert
28 Avenue du Général de Gaulle
54800 CONFLANS EN JARNISY

Pour le compte de : **M. André BUCHE**

Par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement hors agglomération d'Abaucourt Hautecourt au lieu-dit « Eix-Abaucourt » le long de la RD 603 entre les points de repère 45+563 et 45+683, côté droit, pour les parcelles cadastrées section B n° 555 et 558, dont le propriétaire est M. BUCHE André, demeurant 11 rue René Dorme, 55400 ABAUCOURT-HAUTCOURT.

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil départemental lors de la commission permanente du 22 novembre 2018,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Considérant l'absence de plan d'alignement au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 603 au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'existence d'un mur de clôture au droit la parcelle B n°555,
- Considérant l'existence d'une clôture grillagée avec supports bois au droit de la parcelle B n°558,
- Considérant l'existence d'un trottoir non revêtu et de bordures-caniveaux sur une partie de la RD 603 longeant la parcelle B n°555,
- Considérant l'existence d'un accotement et d'un fossé longeant la RD 603 au droit de la parcelle B n°558 et d'une partie de la parcelle B n°555,

ARRETE

ARTICLE 1 – Alignement

L'alignement de fait du domaine public routier départemental au droit des parcelles cadastrées section B n°555 et 558 est défini par la limite de l'emprise nécessaire au bon entretien de la route et de ses dépendances (trottoir non revêtu, accotement et fossé), calée sur le mur de clôture existant de la parcelle cadastrée B n° 555 et sur la clôture grillagée existante de la parcelle cadastrée B n° 558, le long de la route départementale 603, côté droit.

Il est fixé par le segment de droite **[AB]** :

- **A** distant perpendiculairement de 8.60 m de l'axe de chaussée au PR 45+563 ;
- **B** distant perpendiculairement de 4.00 m du fil d'eau du caniveau au PR 45+683 ;

Les points A et B sont distants de 119.75m.

Les points sont matérialisés de la manière suivante :

- **A** correspond à l'extrémité Ouest de la parcelle B n° 558 résultant de l'intersection de l'arc de cercle de centre le pignon Sud-Ouest de l'habitation située sur la parcelle A n° 378 et de rayon 92.63m, et de l'arc de cercle de centre le pignon Nord-Ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle B n° 555 et de rayon 59.75m.
- **B** correspond à l'extrémité Nord de la parcelle B n° 555 résultant de l'intersection de l'arc de cercle de centre le pignon Est de l'habitation située sur la parcelle A n° 378 et de rayon 18.62m, et de l'arc de cercle de centre le pignon Ouest de la construction située sur la parcelle B n° 3 et de rayon 24.34m ainsi que de l'arc de cercle de centre le pignon Ouest de la construction située sur la parcelle B n° 520 et de rayon 18.53m.

L'expression graphique de cette limite de fait est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 – Travaux à l'alignement

Outre les obligations relatives au code de l'urbanisme, le pétitionnaire devra solliciter, auprès des services du Département, une autorisation de voirie pour tous travaux éventuels liés à l'alignement.

ARTICLE 5 – Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR LE DUC, le

Le Président du Conseil départemental,

DIFFUSIONS

Le pétitionnaire pour attribution ;

Le propriétaire pour information ;

La commune d'Abaucourt-Hautecourt pour information ;

L'ADA de Verdun pour information.

SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES (11420)

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE CATEGORIE A

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser le recrutement, sur la base de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale, d'agents contractuels de Catégorie A,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer un contrat de recrutement, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, d'un agent contractuel de Catégorie A sur les fonctions de Chef de projet informatique et e-administration au sein du Service géo-décisionnel et e-administration de la Direction des systèmes d'information et fixe la rémunération de cet agent sur la base de l'indice brut 434 de la Fonction Publique Territoriale, majorée des primes et indemnités perçues par les agents titulaires d'emplois équivalents.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer un contrat de recrutement, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un médecin contractuel sur les fonctions de Responsable du service départemental de PMI au sein de la Direction Enfance Famille et fixe la rémunération de cet agent sur la base de la hors échelle B2 du grade de médecin hors classe, majorée des primes et indemnités perçues par les agents titulaires d'emplois équivalents.

SERVICE ENVIRONNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE (13140)

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES DECHETS - PROGRAMMATION N° 1, ANNEE 2018.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation N°1 de l'année 2018 concernant la politique départementale d'aide aux communes et à leurs groupements en matière de déchets,

Après en avoir délibéré,

- Accepte les propositions contenues dans les tableaux ci-dessous et attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes pour un montant global de **20 100 €**.

Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense subventionnable HT	Taux d'aide	Montant de la subvention
Codecom du Pays de Revigny-sur-Ornain	Etudes préalables à la réhabilitation de la déchèterie de Revigny-sur-Ornain	9 000 €	40%	3 600 €
Codecom Argonne - Meuse	Etudes de conception pour la réhabilitation de la déchèterie de Clermont-en-Argonne	33 000 €	50%	16 500 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE - PROGRAMMATION N° 2, ANNEE 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°2 de l'année 2018 concernant l'attribution de subventions à un projet au titre de la politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'économies d'énergie,

Après en avoir délibéré,

- Attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes exposées dans les tableaux ci-dessous pour un montant global de **30 000 €**.

AXE II : Rénovation énergétique des bâtiments publics				
Maître d'ouvrage	Projet	Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant maximal d'aide
Commune de Savonnières-devant-Bar	Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire	200 000 € HT	10 %	20 000 €

AXE II : Rénovation énergétique des bâtiments publics				
<i>AXE II : Maîtrise de la demande énergétique (ancienne référence)</i>				
Maître d'ouvrage	Projet	Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant maximal d'aide
Commune de Belleville-sur-Meuse	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	100 000 € HT	10%	10 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DE LA MEUSE – RAPPORT 2018 N°2

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'actualisation de l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

- Décide de déclasser les ENS suivants :

Code ENS	Nom de l'ENS
C12	Val de la Biesme et étangs en forêt de Beaulieu
F15	Deux vallons en forêt de Woëvre

- Décide d'ajuster le périmètre des ENS suivants (voir annexes) :

Code ENS	Nom de l'ENS
A04	Forêts et zones inondables en vallée de l'Ornain à Rancourt-sur-Ornain
C03	Vallée de l'Aviot et versants boisés à Saulvaux
E36	Etang de Braquis à Braquis
F38	Boisements humides en forêt de Ville-en-Woèvre
D07	Anciennes carrières en forêt de Morley
D09	Vergers à la Croix de Bois à Mussey
D12	Vergers autour de Triaucourt-en-Argonne
E09	Etangs de la Grande Croix à Xivray-et-Marvoisin
E25	Etangs de Bezonvaux
E31	Etangs de Beaupré à Chassey-Beaupré
F22	Deux vallons du Bois le Juré à Pagny-sur-Meuse
F24	Versant nord du bois de la Jeux à Lisle-en-Rigault
F25	Forêt de Jean-d'Heurs à Mogneville, Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne, et Bois d'Andernay
F30	Sources du ruisseau des Sept Fontaines en forêt de Varennes-en-Argonne
F36	Forêt alluviale du ruisseau de Froide Fontaine à Montigny-devant-Sassey
F42	Vallons forestiers à Bleuet des montagnes de Naives-en-Blois et Ménil-la-Horgne
H21	Mardelles en prairies près de l'étang d'Amel, à Amel, Senon et Gincrey
M08	Marais et coteaux à Sivry-sur-Meuse
P07	Pelouse du Chemin Blanc à Etraye
P10	Pelouse des Pierrières à Courcelles-sur-Aire
D13	Ancienne carrière de Watronville
P29	Pelouse de la Côte de la Source captée à Mouilly
P39	Pelouse de la Haie Awouit à Rignaucourt
P42	Pelouse de la Côte Godot à Gondrecourt, Badonvillers et Abainville

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS A04 « Forêts et zones inondables en vallée de l'Ornain à Rancourt-sur-Ornain »



Forêts et zones inondables en vallée de l'Ornain à Rancourt-sur-Ornain

ENS A04

Informations générales

Superficie : 23,53 ha.

Communes concernées :

- ❖ Rancourt-sur-Ornain,
- ❖ Contrisson.

Autres inventaires ou classements :

Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine / ZNIEFF de type 1 / Zone de Protection Spéciale.

Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2018

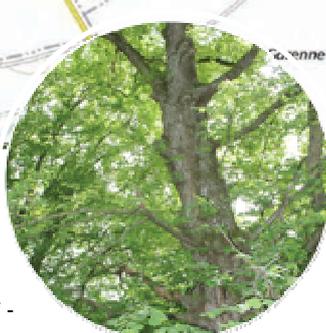
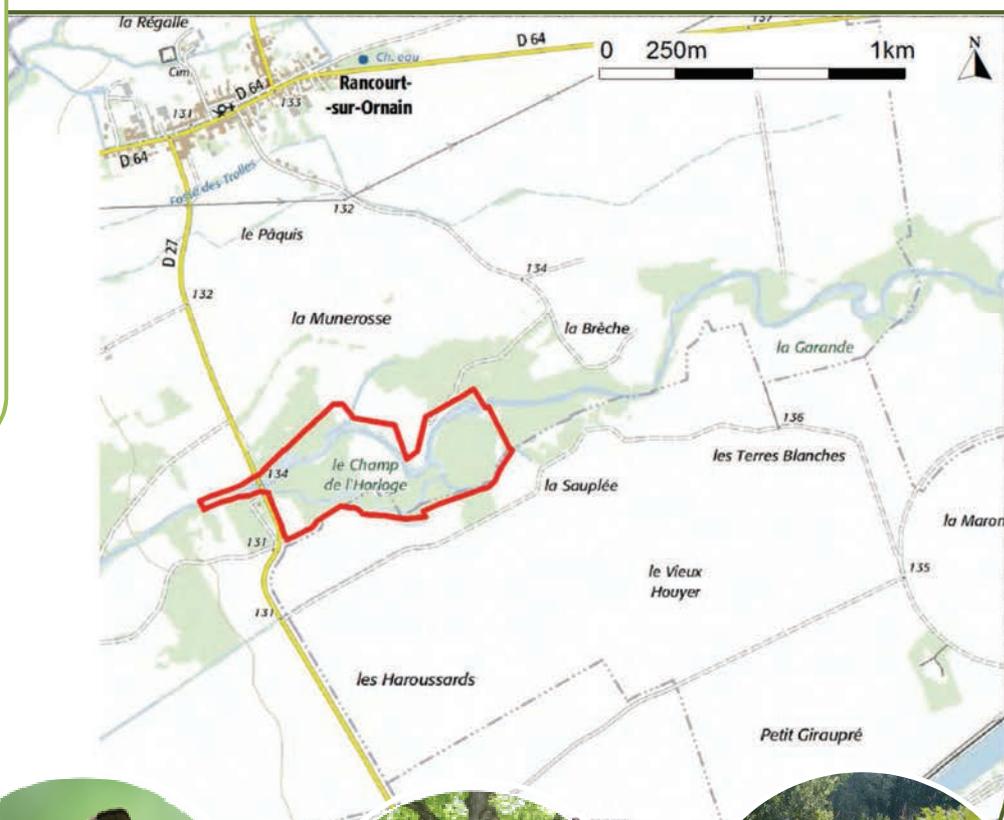
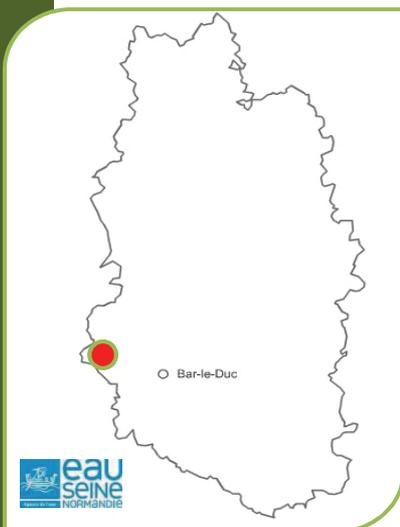
Description

Mosaïque de milieux alluviaux en bordure de l'Ornain.

Le lit mobile de ce cours d'eau ne cesse de se déplacer au fil du temps. Cette mobilité favorise l'émergence d'une hétérogénéité de milieux humides : bancs de graviers nus et végétalisés, bras-morts, mais aussi saulaies et frênaies alluviales. Ces dernières sont encore préservées de la populiculture (= culture de peupliers).

Les interstices du pont de la RD27 abritent de nombreuses chauves-souris en transit (Vespertilion de Daubenton).

Massifs et vallons forestiers, boisements



Forêts et zones inondables en vallée de l'Ornain à Rancourt-sur-Ornain

Occupation du sol :

- ❖ Cours d'eau,
- ❖ Boisements rivulaires,
- ❖ Plantation de peupliers.

Usages de l'ENS :

- ❖ Sylviculture (peupliers),
- ❖ Pêche,
- ❖ Agriculture,
- ❖ Loisirs.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun

Propriétaires :

- ❖ Privés

Conseils de gestion du site :

- ❖ Limiter la populiculture au sein du périmètre,
- ❖ Laisser vieillir les peupliers sur bancs de graviers
- ❖ Favoriser des pratiques agricoles extensives.

Menaces :

- ❖ Populiculture,
- ❖ Réfection non maîtrisée du pont,
- ❖ Espèces invasives (Renouée du Japon),
- ❖ Travaux de requalification du cours d'eau.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse - Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Bancs de graviers avec végétation,
- **Bancs de graviers sans végétation** (photo),
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens,
- Saussaies de plaine.



Faune remarquable

- Martin-pêcheur d'Europe,
- Petit Mars changeant,
- Tarier pâtre,
- Agrion de Mercure,
- Sympetrum meridional,
- Cuvré des marais,
- **Thècle de l'Orme** (photo),
- Vespertilion de Daubenton.



Flore remarquable

- **Orme lisse** (photo)

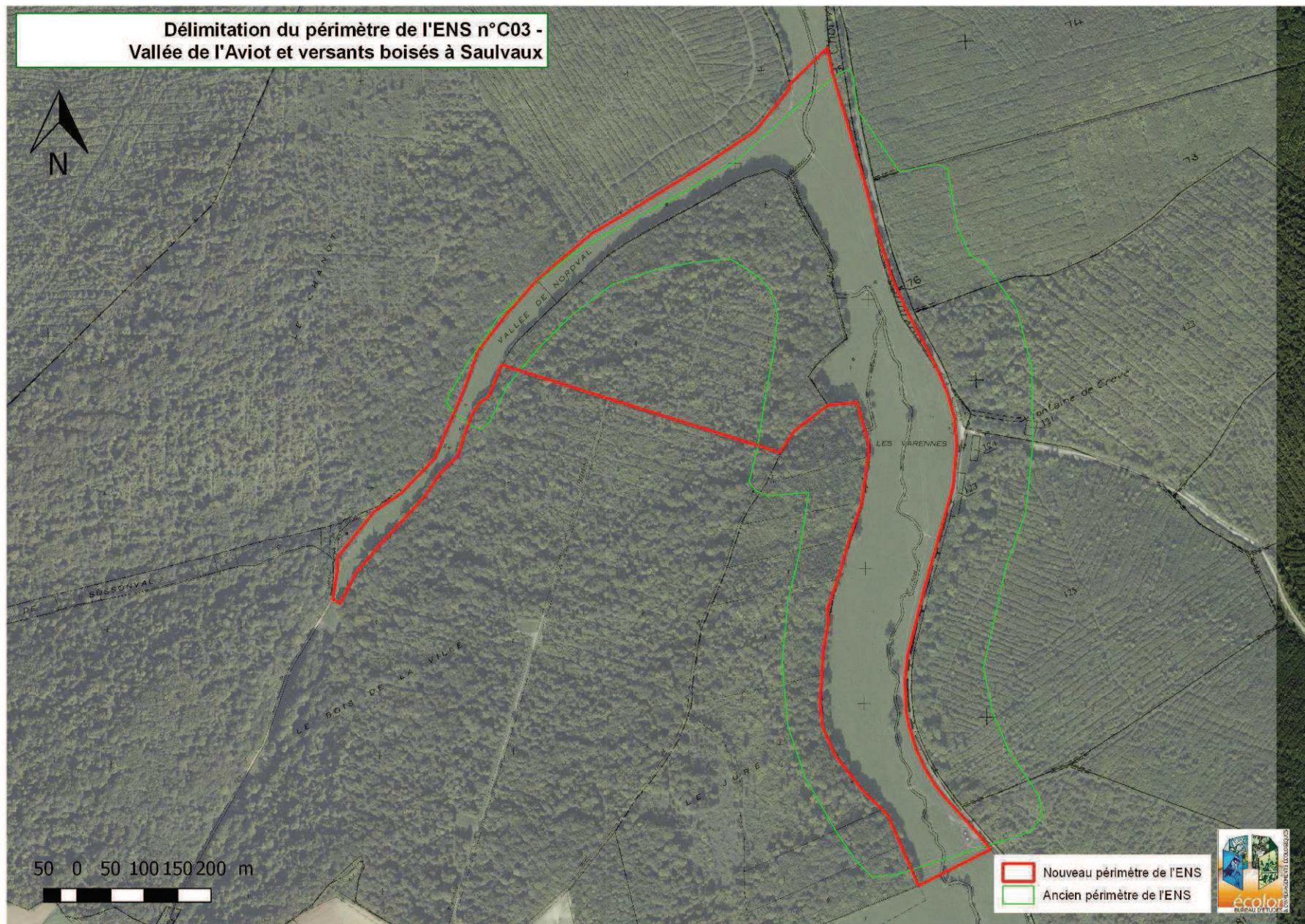


Zoom sur... La Thècle de l'Orme

La Thècle de l'Orme (*Satyrion w-album*) est une espèce de papillon, autrefois largement répandue. Elle a connu un déclin fulgurant dans les années 70, conséquence de la propagation d'un souche virulente de la graphiose de l'Orme. Il s'agit d'une maladie ayant décimé les Ormes, plantes hôtes de la chenille de ce papillon.

La Thècle recherche les grands Ormes pour y pondre. La chenille passera ensuite l'ensemble de son développement sur l'arbre avant de former sa chrysalide. Même à l'état adulte, le papillon reste très lié aux Ormes et ne s'observe que ponctuellement au sol pour boire ou butiner les fleurs (ombellifères).

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS C03 " Vallée de l'Aviot et versants boisés à Saulvaux"



ENS C03

Informations générales

Superficie : 30,66 ha.

Communes concernées :

- ❖ Saulvaux, Chonville-Malaumont, Commercy

Autres inventaires ou classements :

Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine

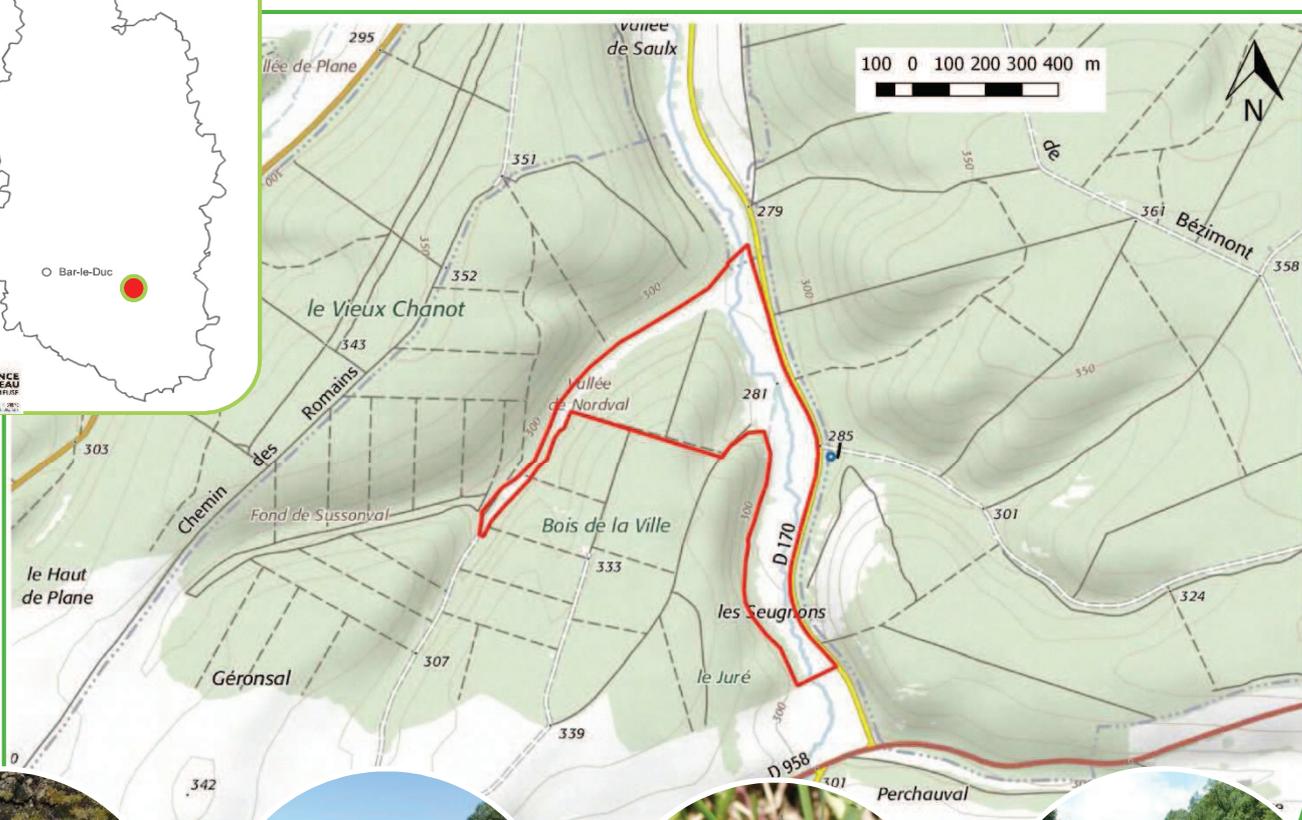
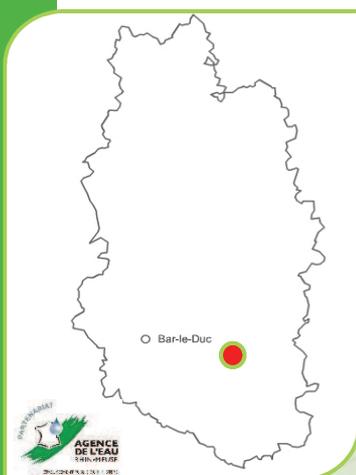
Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Prairies pâturées en fond de vallon, traversées par le ruisseau de l'Aviot et enserrées par la forêt (FD de Commercy et FC de Saulvaux).

L'Aviot accueille une population d'Alyte accoucheur (petit crapaud) et d'Agrion de Mercure (libellule protégée). La forêt qui borde les prairies abrite aussi la Gagée des bois et la Nivéole printanière (plantes remarquables). De nombreuses espèces d'oiseaux vivent aussi dans le grand ensemble forestier rattaché à la forêt de Commercy.



Occupation du sol :

- ❖ Prairie pâturée,
- ❖ Forêt,
- ❖ Cours d'eau.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pâturage,
- ❖ Sylviculture.

Gestionnaires :

- ❖ ONF (en forêt).

Propriétaires :

- ❖ Privés et public (forêt communale).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Eviter les coupes à blanc et l'enrésinement de la forêt,
- ❖ Eviter le surpâturage et les intrants agricoles des prairies naturelles.

Menaces :

- ❖ Pâturage intensif des prairies naturelles.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Végétation des cours d'eau oligotrophes,
- Prairies naturelles mésophiles,
- **Hêtraies-chênaies-Erablières** (photo),
- Saulaie-Frénaie alluviale.



Faune remarquable

- **Alyte accoucheur** (photo),
- Salamandre tachetée,
- Grimpereau des bois,
- Pic noir,
- Agrion de Mercure,
- Orthétrum brun,
- Criquet ensanglanté.



Flore remarquable

- **Nivéole printanière** (photo),
- Gagée des bois,
- Potamot dense.



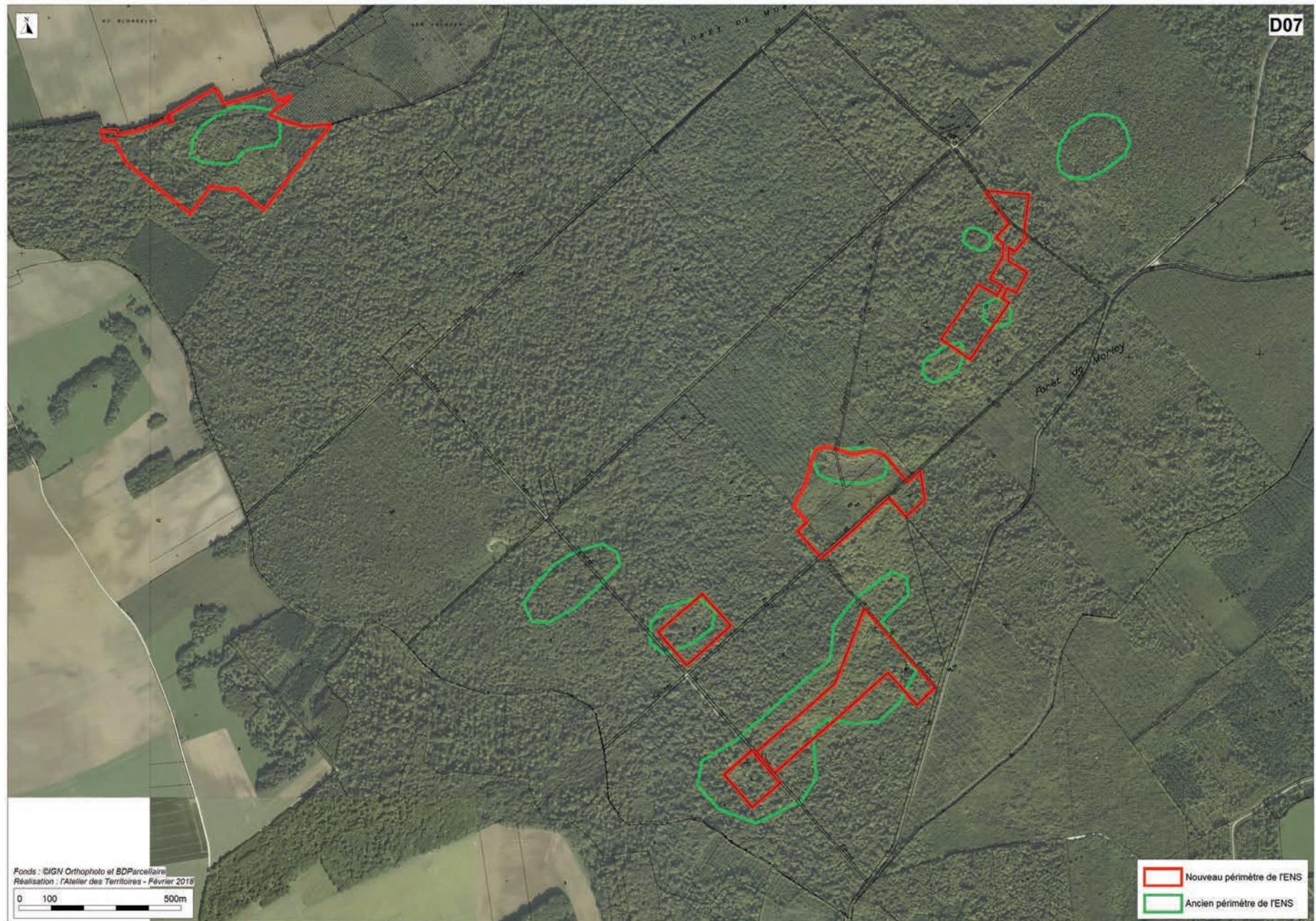
Zoom sur... l'Alyte accoucheur

L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est une espèce d'amphibien originale, puisque le mâle porte les œufs sur son dos jusqu'à leur éclosion. Pour leur développement, il prend soin de les humecter régulièrement

Ce crapaud fréquente volontiers les bords de rivières, y compris dans les villages. Mais il peut également, comme ici, trouver le gîte dans des berges de cours d'eau, où il se ménage un petit terrier.

Absent d'une grande partie de la Lorraine, il est bien présent dans le Sud de la Meuse et l'Ouest des Vosges.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS D07 « Anciennes carrières en forêt de Morley »



Anciennes carrières en forêt de Morley

ENS D07

Informations générales

Superficie : 36,77 ha.

Communes concernées :

- ❖ Morley.

Autres inventaires ou classements :

Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

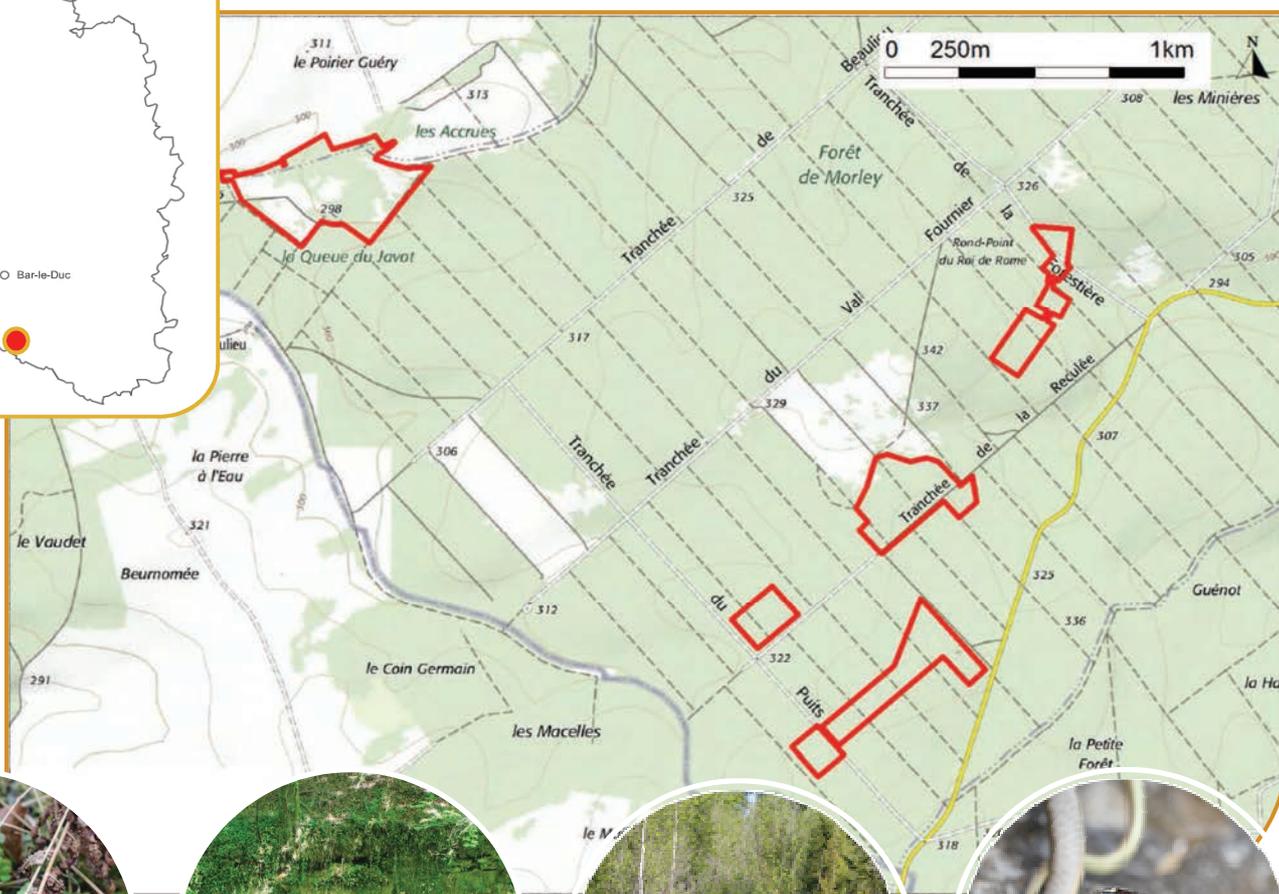
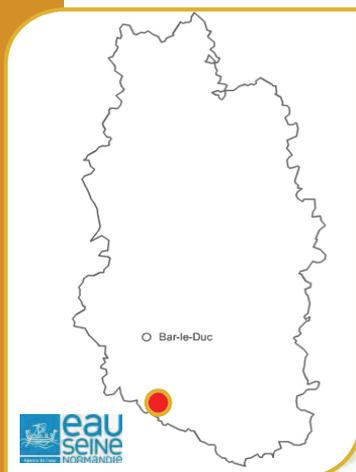
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Ensemble original d'anciennes carrières d'extraction de calcaire localisées en forêt.

De micro-habitats frais et ombragés formés sur d'anciens sites d'extraction côtoient des secteurs de pelouses plus sèches, sur dalles calcaires.

Cette hétérogénéité de milieux permet la cohabitation, au sein d'un périmètre restreint, d'une faune et d'une flore aux affinités à la fois montagnardes et méridionales.



Anciennes carrières en forêt de Morley

Occupation du sol :

- ❖ Forêt,
- ❖ Pelouses morcelées.

Usages de l'ENS :

- ❖ Sylviculture,
- ❖ Chasse,
- ❖ Géotourisme,
- ❖ Promenade.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés et public (forêt communale d'Hussigny-Godbrange).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Débroussailler la principale pelouse,
- ❖ Préserver la mare (parcelle nord),
- ❖ Créer des îlots de sénescence.

Menaces :

- ❖ Dégradation de la mare à Alyte accoucheur,
- ❖ Dégradation des zones de pelouses (quad et moto-cross),
- ❖ Intensification des pratiques sylvicoles.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Hêtraies neutrophiles,
- Recrus forestiers caducifoliés,
- **Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (photo).**



Faune remarquable

- Alyte accoucheur,
- Couleuvre verte-et-jaune,
- Salamandre tachetée,
- Gobemouche noir,
- Pouillot siffleur,
- Grand Mars changeant,
- **Petit Rhinolophe (photo),**
- Fadet de la Mélique.



Flore remarquable

- Ophioglosse vulgaire,
- Epipactis des marais,
- **Doradille verte (photo).**



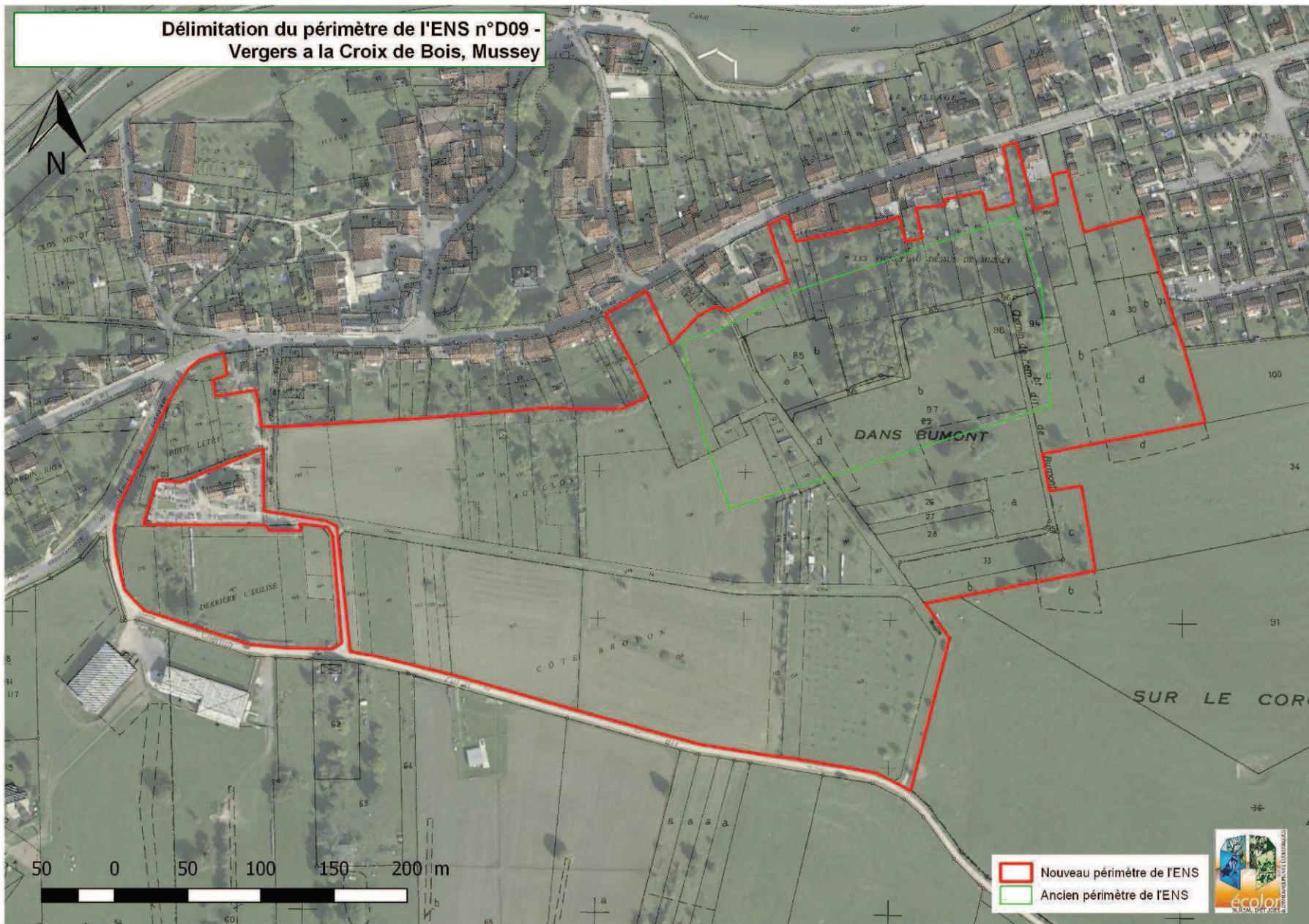
Zoom sur... La Doradille verte

La Doradille verte (*Asplenium viride*) est une espèce de fougère considérée comme rare en Lorraine et protégée au niveau régional. C'est une espèce à affinité montagnarde que l'on rencontre essentiellement sur sol calcaire ou riche en calcium. Elle n'apparait en Lorraine que de manière ponctuelle et majoritairement dans le Massif vosgien.

Elle se rencontre préférentiellement dans des anfractuosités de rochers dans des milieux frais et humides sur substrat calcaire.

En dehors du massif vosgien, on implante une Doradille verte sur des milieux récemment créés ; elle profite alors des activités humaines pour croître sur des milieux récemment créés.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS D09 « Vergers à la Croix de Bois, à Mussey »



Vergers à la Croix de Bois à Mussey

Informations générales

Superficie : 16,04 ha.

Commune concernée :

- ❖ Val d'Ormain.

Autres inventaires ou classements :

Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

ENS D09

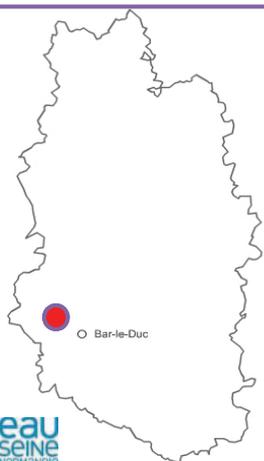
Description

Bel ensemble diversifié, composé de prairies et de vergers, surplombant le village de Mussey.

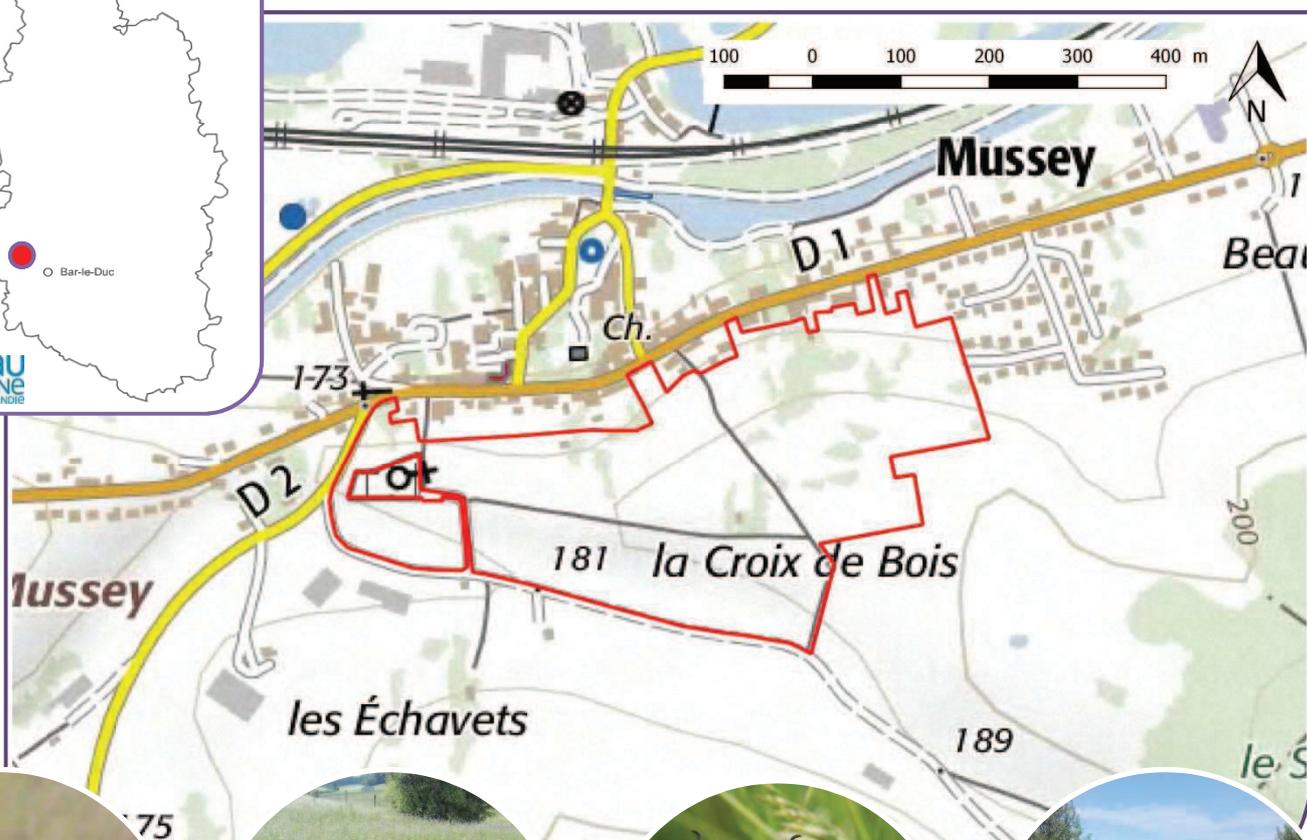
Les vergers, entretenus par leur propriétaire et régénérés petit à petit, présentent une grande valeur paysagère et écologique.

Ils abritent une avifaune (= oiseaux) riche et diversifiée, et présentent un fort potentiel d'accueil pour les insectes, les reptiles, les chauves-souris et la flore.

Vergers



eau
seine
NOR-MANDIE



Vergers à la Croix de Bois à Mussey

Occupation du sol :

- ❖ Vergers,
- ❖ Prairies de fauche,
- ❖ Pâturages.

Usages de l'ENS :

- ❖ Arboriculture (vergers),
- ❖ Pâturage,
- ❖ Loisirs.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Habitats remarquables

- Vergers traditionnels de hautes-tiges,
- **Prairies naturelles mésophiles** (photo),
- Bordures de haies.



Faune remarquable

- Rougequeue à front blanc,
- Torcol fourmilier,
- Bruant zizi,
- Linotte mélodieuse,
- Bruant proyer,
- **Pie-grièche écorcheur** (photo),
- Criquet ensanglanté.



Conseils de gestion du site :

- ❖ Assurer le renouvellement des vergers de haute-tige,
- ❖ Maintenir une exploitation traditionnelle des vergers et des prairies.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques / Recours massifs aux insecticides et pesticides,
- ❖ Disparition des arbres de haute-tige.

Flore remarquable

- **Scabieuse des prés** (photo).



Zoom sur... La Pie-grièche écorcheur

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) est une espèce d'oiseau migrateur peu commune en Lorraine. On la reconnaît facilement à son bandeau noir sur les yeux.

Elle affectionne tout particulièrement les milieux ouverts parsemés de buissons épineux au sein desquels elle niche.

Elle est présente sur ses sites de reproduction entre les mois de mai et de septembre.

Son surnom d'écorcheur lui vient de son habitude, peu commune, d'empaler ses proies (insectes) sur de longues épines. Ces « lardoirs » lui servent ainsi de garde-manger.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS D12 « Vergers autour de Triaucourt »



Vergers autour de Triaucourt-en-Argonne

Vergers

ENS D12

Informations générales

Superficie : 15,02 ha.

Commune concernée :
❖ Seuil-d'Argonne.

Autres inventaires ou classements :
Réservoirs de biodiversité du SRCE
Lorraine / ZICO

Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

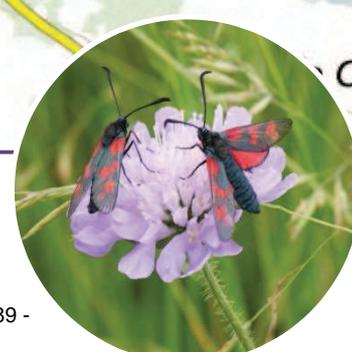
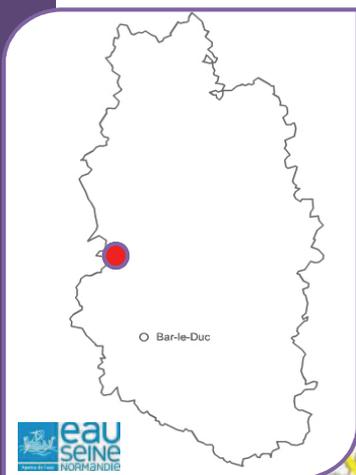
Description

Bel ensemble diversifié de prairies et de vergers.

Malgré l'extension marquée de l'urbanisation du village et l'abandon de certaines parcelles (et donc la disparition des arbres à fruits), les vergers forment la ceinture paysagère du village.

Ils abritent une avifaune (= oiseaux) riche et diversifiée.

Ces milieux se raréfient en Meuse. Il est important de les conserver !



Vergers autour de Triaucourt-en-Argonne

Occupation du sol :

- ❖ Vergers,
- ❖ Prairies de fauche,
- ❖ Pâturages.

Usages de l'ENS :

- ❖ Arboriculture (vergers),
- ❖ Pâturage,
- ❖ Loisirs.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun

Propriétaires :

- ❖ Privés

Habitats remarquables

- Vergers traditionnels de hautes-tiges (photo),
- Bordures de haies.



Faune remarquable

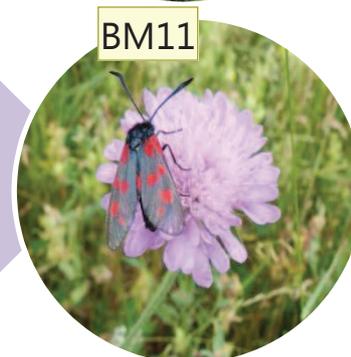
- Rougequeue à front blanc (photo),
- Torcol fourmilier,
- Tarier pâtre,
- Linotte mélodieuse,
- Pie-grièche écorcheur,
- Criquet ensanglanté.



BM11

Flore remarquable

- Aucune espèce remarquable recensée.



Conseils de gestion du site :

- ❖ Assurer le renouvellement des vergers de hautes-tiges,
- ❖ Maintenir une exploitation traditionnelle des vergers et des prairies.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques / Recours massifs aux insecticides et pesticides,
- ❖ Abandon des vergers,
- ❖ Urbanisation.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Zoom sur... le Rougequeue à front blanc

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) est un oiseau migrateur bien répandu en Lorraine. S'il niche à l'origine dans les forêts ponctuées de clairières, on l'observe désormais surtout dans les vergers.

Cet oiseau est caractéristique des vergers ceinturant les villages lorrains. Il trouve ici des cavités pour nicher et des prairies dégagées pour chasser. Il chante depuis un piquet ou le sommet d'un arbre, dès le mois d'avril.

Cet insectivore consomme de nombreux vers, chenilles et autres invertébrés. En régulant les populations de ravageurs des fruitiers, il est un auxiliaire précieux de l'arboriculture !

ENS D13

Informations générales

Superficie : 6,66 ha.

Communes concernées :
❖ Watronville & Ronvaux.

Autres inventaires ou classements :
Réservoirs de biodiversité du SRCE
Lorraine / ZNIEFF II

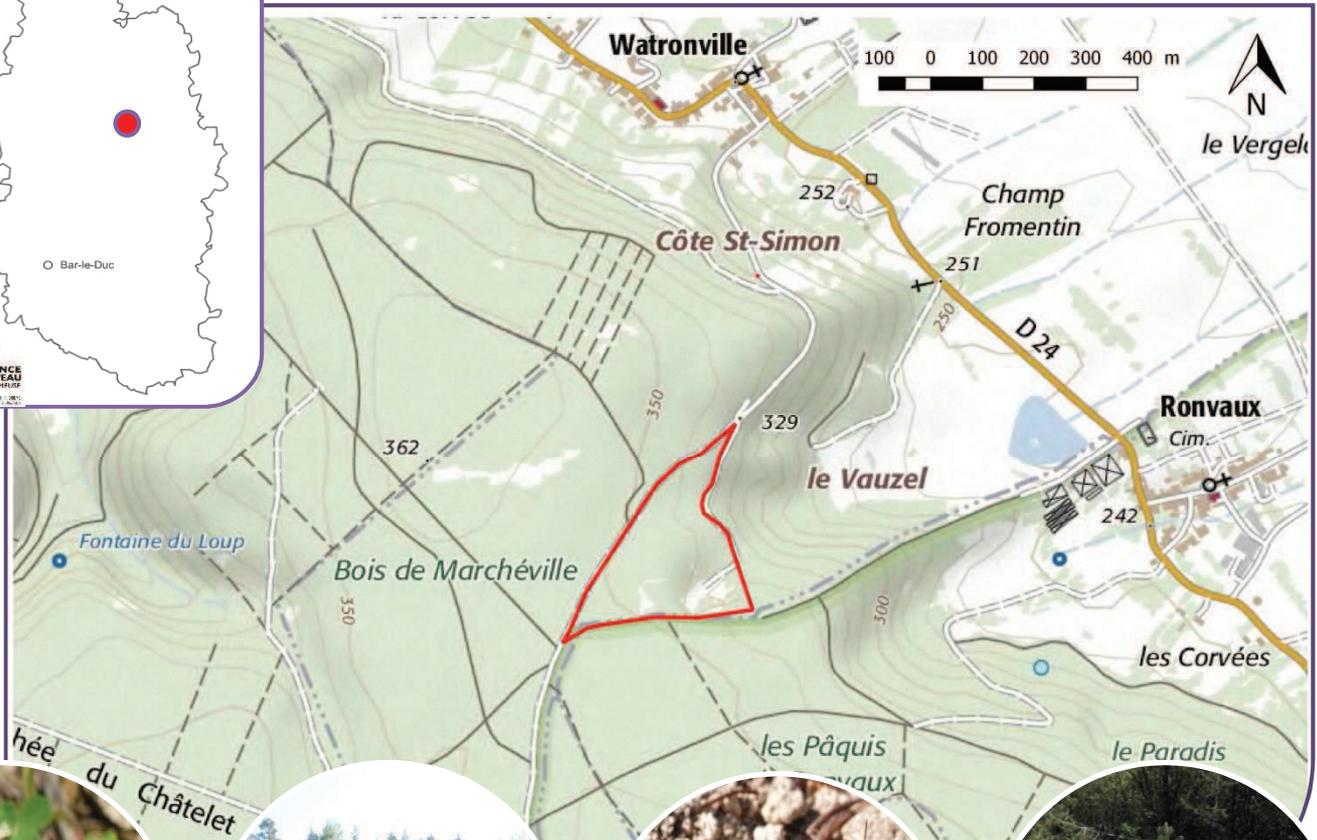
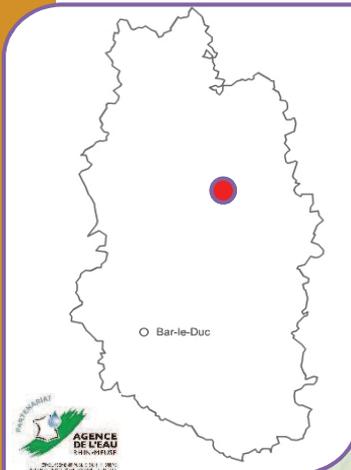
Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Ancienne carrière constituée d'un plancher de végétation sèche et d'un front de taille de grande hauteur. Ce « noyau » thermophile est enserré par la hêtraie et les plantations paysagères effectuées après exploitation du sous-sol.

Le cœur du site conserve un intérêt certain pour la végétation thermophile qui y pousse et la présence d'insectes associés. Les boisements de ceinture apportent une faune typique des forêts sur calcaire des côtes de Meuse.



Occupation du sol :

- ❖ Forêt,
- ❖ Pelouse sèche,
- ❖ Plancher de carrière.

Usages de l'ENS :

- ❖ Aucun.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Commune (Forêt communale).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Rouvrir des zones les plus thermophiles, en fond de carrière notamment,
- ❖ Maîtriser les dépôts de déchets.

Menaces :

- ❖ Fermeture complète du site,
- ❖ Transformation du fond de la carrière en décharge.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Pelouse sèche,
- **Lisières thermophiles (photo)**,
- Hêtraie calcicole à Mélèze uniflore.



Faune remarquable

- **Criquet des larris (photo)**,
- Decticelle bicolore,
- Oedipode turquoise,
- Criquet des genévriers,
- Azuré bleu-céleste,
- Pouillot siffleur.



Flore remarquable

- Cuscute du Thym,
- **Cytise pédonculé (photo)**.



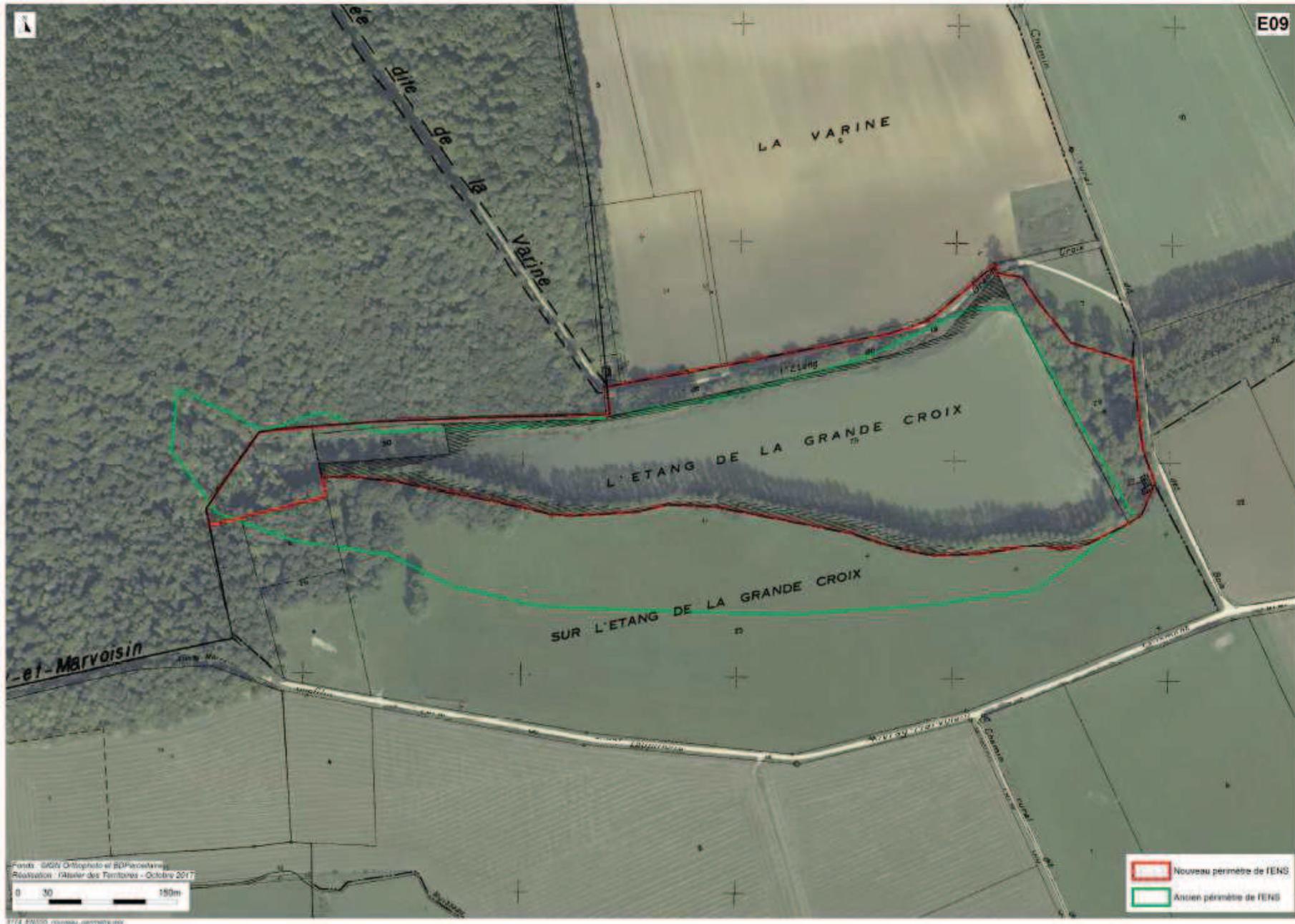
Zoom sur... le Criquet des larris

Le **Criquet des larris** (*Tetrix kraussi*) est un petit criquet (environ 1 cm) dit « géophile », car il fréquente les zones de sol nu, voire les dalles rocheuses. On peut le trouver en Lorraine dans les milieux chauds et secs : pelouses, carrières et autres affleurements rocheux.

Contrairement à la plupart de ses congénères, ce criquet passe l'hiver à l'état adulte et se reproduit au printemps. La génération suivante émerge et grandit durant l'été.

Le Criquet des larris est assez peu commun dans la Meuse, mais sa petite taille et sa discrétion le font sans doute passer inaperçu dans beaucoup d'endroits.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS E09 "Étang de la Grande Croix à Xivray-et-Marvoisin"



Etangs de la Grande Croix à Xivray-et-Marvoisin

ENS E09

Informations générales

Superficie : 12,53 ha.

Communes concernées :

- ❖ Xivray-et-Marvoisin.

Autres inventaires ou classements :

ZNIEFF de type / Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine / PNR de Lorraine / ZIC

Date de classement de l'ENS : 1994

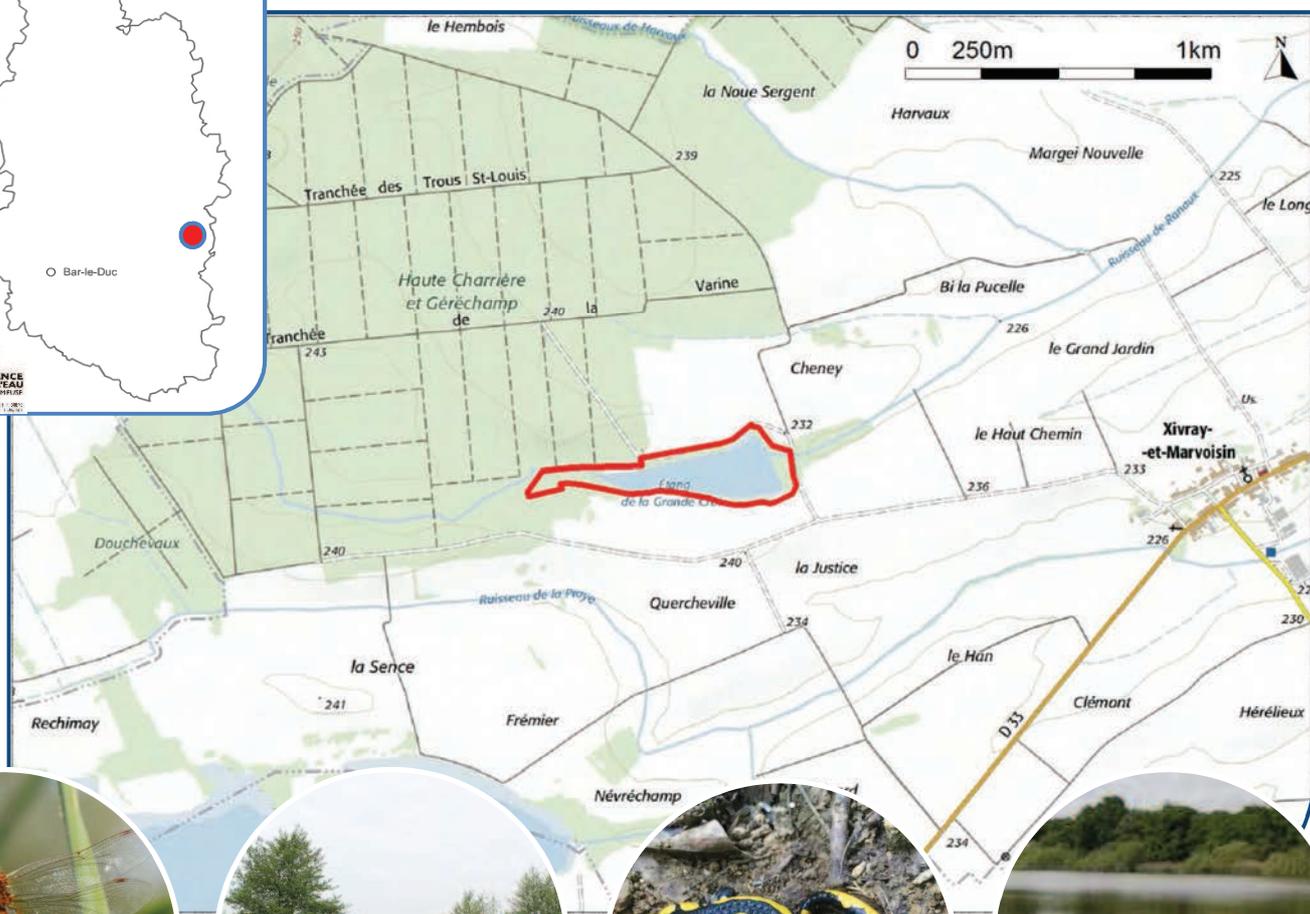
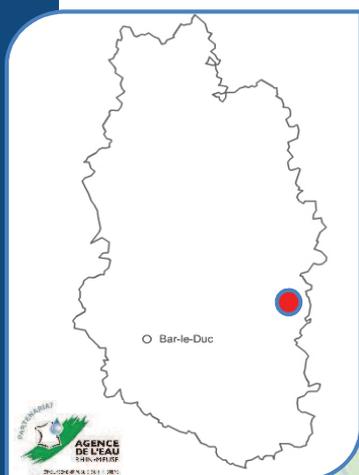
Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Petit étang de la plaine de la Woëvre. Situé au « calme », il est particulièrement accueillant pour les oiseaux.

La roselière, bien que de faible étendue, abrite des espèces rares mais typiques de ce type de milieu comme le Blongios nain et la Rousserolle turdoïde .

La queue de l'étang est relativement intéressante, notamment dans son prolongement forestier où de nombreuses dépressions favorisent la reproduction des amphibiens.



Etangs de la Grande Croix à Xivray-et-Marvoisin

Occupation du sol :

- ❖ Etang,
- ❖ Roselières,
- ❖ Boisements.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pêche.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés et public (Forêt communale de Xivray-et-Marvoisin).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Favoriser une évolution libre du site,
- ❖ Maintenir des roselières.

Menaces :

- ❖ Pollution organique par les activités agricoles,
- ❖ Plantations de peupliers,
- ❖ Coupe des zones arbustives et des roselières.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Eaux eutrophes stagnantes,
- **Phragmitaie** (photo),
- Chênaie-charmaie,
- Saussaies.



Faune remarquable

- Blongis nain,
- Rousserolle turdoïde,
- Locustelle tachetée,
- **Cordulie à deux taches** (photo)
- Aesche isocèle,
- Salamandre tachetée,
- Triton palmé,
- Triton alpestre.



Flore remarquable

- **Laïche faux-souchet** (photo),
- Patience maritime.



Zoom sur... La Rousserolle turdoïde

La Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) est une espèce d'oiseau migrateur qui niche exclusivement dans les phragmitaies bordant les plans d'eau ou les cours d'eau. Elle se nourrit principalement d'insectes.

Elle est présente dans nos régions sur une période très courte allant de mai à août, et uniquement pour se reproduire. Le nid est accroché à des tiges de roseaux de l'année précédente, au dessus de l'eau.

Cette Rousserolle hiverne en Afrique subsaharienne dans les zones humides et la savane.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS E25 "Etangs de Bezonvaux"



ENS E25

Informations générales

Superficie : 20,54 ha.

Communes concernées :

- ❖ Bezonvaux.

Autres inventaires ou classements :

ZNIEFF de type 1 / Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

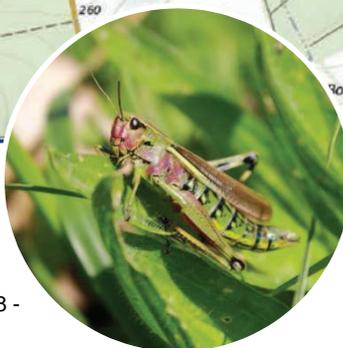
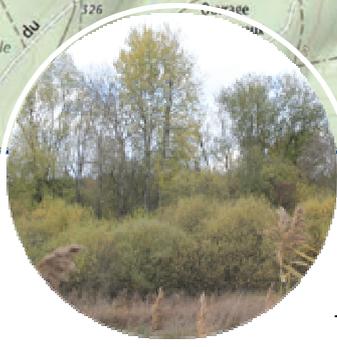
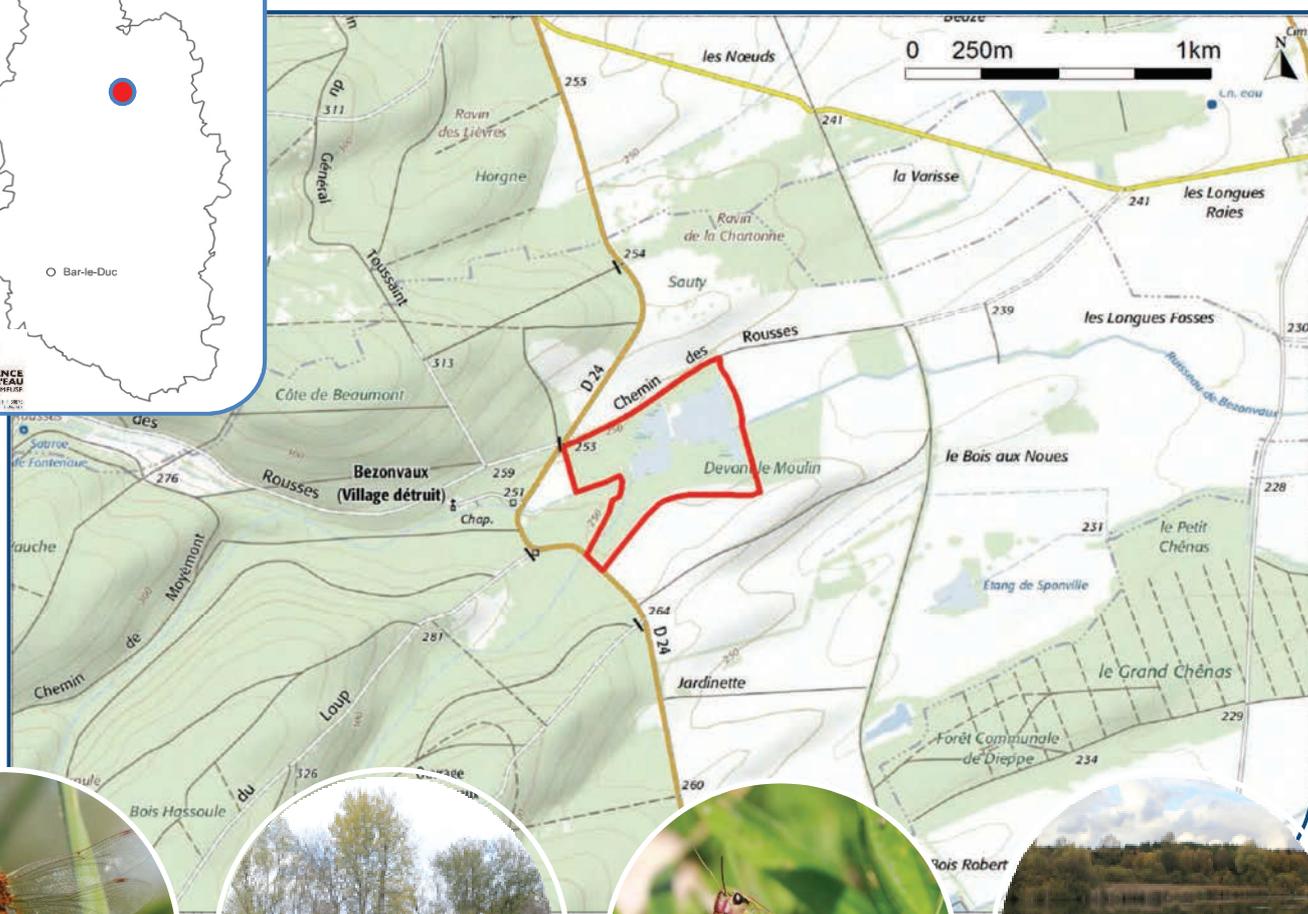
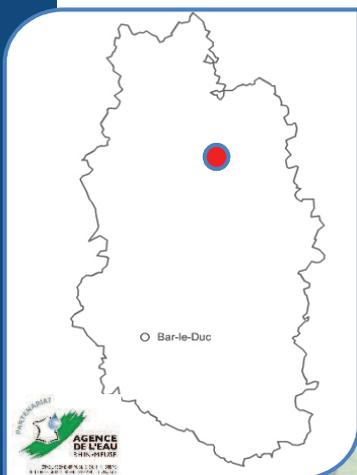
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Deux petits étangs jumeaux à niveau et surface d'eau peu élevés, entourés de zones arbustives et arborées, et d'une phragmitaie relativement étendue.

On y observe une belle gradation de la végétation depuis les eaux libres jusqu'aux formations boisées. La diversité des habitats lacustres forme la « succession type » des étangs en voie d'atterrissement.

L'espèce phare du site est, sans conteste, la rare Leucorrhine à large queue.



Occupation du sol :

- ❖ Etangs,
- ❖ Roselières,
- ❖ Forêt humide.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pêche,
- ❖ Loisirs.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Arrêter l'agrainage du gibier dans les roselières,
- ❖ Laisser le site évoluer librement (sans gestion).

Menaces :

- ❖ Introduction d'espèces animal ou végétales invasives,
- ❖ Chasse,
- ❖ Dégradation de la roselière liée à l'agrainage.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et
Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Saussaies marécageuses,
- **Roselières basses** (photo),
- Typhaies,
- Phragmitaies,
- Frênaies-chênaies sub-atlantiques à Primevères.



Faune remarquable

- Grand Mars changeant,
- Aesche isocèle,
- **Leucorrhine à large queue** (photo),
- Criquet ensanglanté,
- Martin-pêcheur d'Europe,
- Phragmite des joncs,
- Rousserolle verderolle,
- Lézard vivipare.



Flore remarquable

- **Jonc glauque** (photo).



Zoom sur... La Leucorrhine à large queue

La Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) est une espèce de libellule qui fréquente les mares, les étangs et les lacs au sein de paysages souvent forestiers. Les habitats fréquentés par cette libellule doivent être riches en végétation aquatique immergée et flottante tels que les nénuphars sur lesquels les mâles aiment se poser.

Ces derniers sont territoriaux. Ils sont agressifs et défendent leur territoire en repoussant vigoureusement tout autre mâle de Leucorrhine et parfois même d'autres grandes libellules. Les femelles sont plus discrètes et plus difficiles à observer.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS E31 « Etangs de Beaupré à Chassey-Beaupré »



ENS E31

Informations générales

Superficie : 59,09 ha.

Commune concernée :

- ❖ Chassey-Beaupré.

Autres inventaires ou classements :

Réservoir de biodiversité du SRCE
Lorraine / ZNIEFF de type I

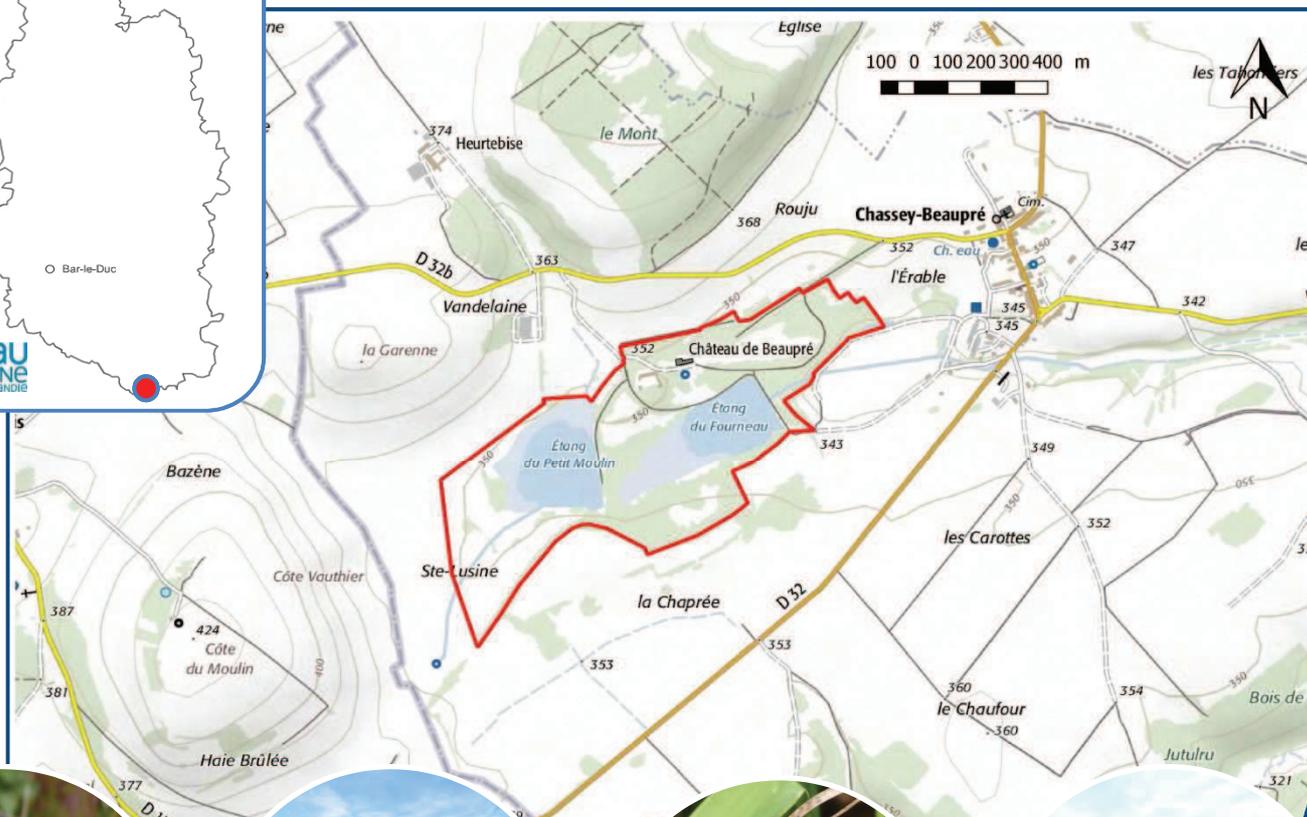
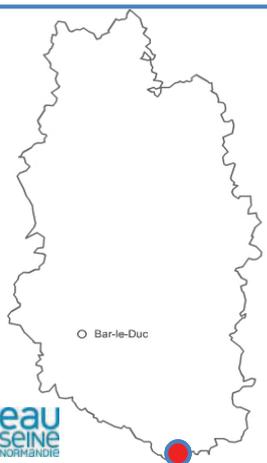
Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Ensemble comprenant deux étangs, des boisements humides et des prairies humides associées. Le site englobe aussi un château et son parc arboré, à l'écart du village de Chassey-Beaupré.

La gestion piscicole extensive de l'étang du Fourneau permet d'accueillir une faune riche et diversifiée (oiseaux, libellules). Par ailleurs, les prairies humides localisées en amont de l'étang du Petit Moulin accueillent de nombreux insectes remarquables (criquets, sauterelles et papillons).



Occupation du sol :

- ❖ Etangs,
- ❖ Boisements humides,
- ❖ Prairies humides,
- ❖ Parc arboré.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pisciculture,
- ❖ Pâturage,
- ❖ Loisirs.

Gestionnaires :

- ❖ Privé.

Propriétaires :

- ❖ Privé.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Préserver et étendre la gestion piscicole extensive des étangs,
- ❖ Maintenir les prairies humides en amont des étangs.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques piscicoles,
- ❖ Retournement des prairies humides.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Etang,
- **Tapis de Nénuphar** (photo),
- Mégaphorbiaie,
- Aulnaie-Frênaie alluviale,
- Saussaie cendrée,
- Chênaie-Charmaie-Frênaie,
- Roselière,
- Bordures de haies.



Faune remarquable

- Héron cendré,
- Milan noir,
- Bruant proyer,
- Linotte mélodieuse,
- Pie-grièche écorcheur,
- Gobemouche gris,
- Rousserolle turdoïde,
- Criquet palustre,
- Conocéphale des roseaux,
- Criquet ensanglanté,
- **Leucorrhine à large queue** (photo),
- Cuivré des marais.



Flore remarquable

- **Orchis incarnat** (photo).



Zoom sur... La Leucorrhine à large queue

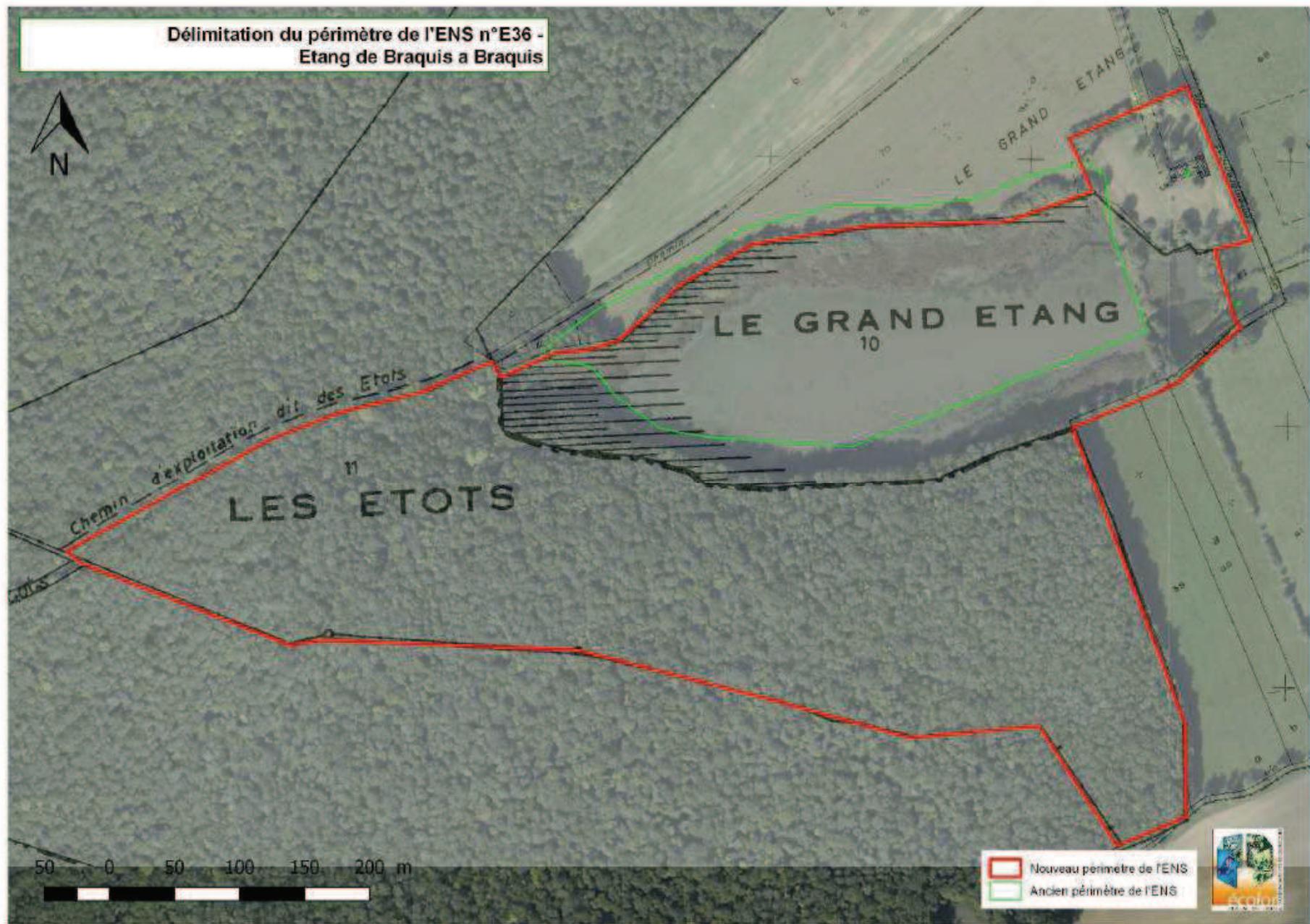
La Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) est une libellule qui fréquente les étangs dotés de tapis de nymphéas (= genre de nénuphars). Peu commune en Lorraine, cette Leucorrhine fréquente les régions d'étangs (secteur de Madine en Meuse, pays des étangs en Moselle...). Sa présence dans le Sud Meuse constitue une originalité.

La larve possède des épines dorsales, qui lui permettent de mieux résister à la prédation des poissons que d'autres espèces.

Les mâles adultes sont très territoriaux, et se postent sur les feuilles de nymphéas. Ils surveillent les alentours à la recherche de femelles.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre et du nom de l'ENS C13 "Bois de Ville-en-Woëvre et étang de Braquis"

(création de 2 ENS distincts: E36 et F38)





ENS E36

Informations générales

Superficie : 23,12 ha.

Commune concernée :

❖ Braquis.

Autres inventaires ou classements :

Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine / ZNIEFF 1.

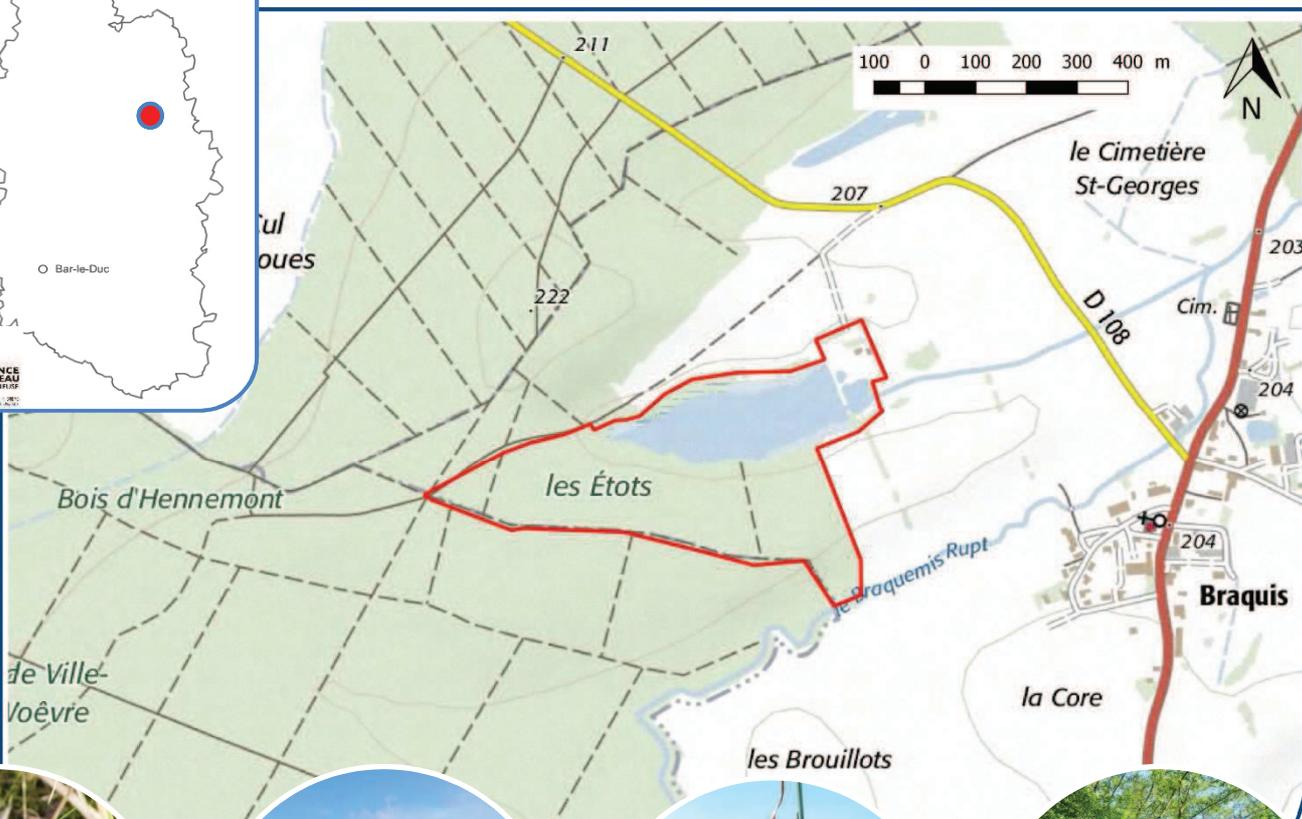
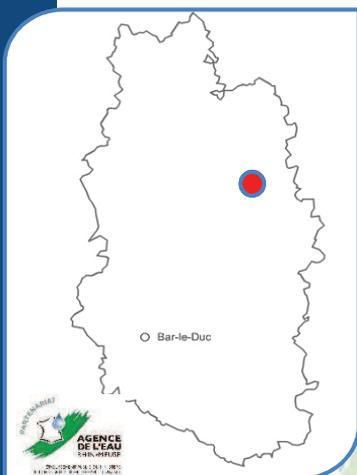
Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Ce bel étang en lisière forestière est ceinturé de Saules cendrés et d'une roselière. Cette transition végétale qui se poursuit sur l'eau avec les herbiers émergés et immergés, confère à l'étang de Braquis un attrait certain pour la biodiversité, et notamment pour les oiseaux des marais (dits paludicoles).

Sur la rive sud, une futaie de frênes et de chênes âgés permet la nidification d'un cortège d'oiseaux diversifié : pics, rapaces ou encore passereaux avec la présence du Gobemouche à collier.



Occupation du sol :

- ❖ Etangs,
- ❖ Boisements humides,
- ❖ Prairies de fauche,
- ❖ Forêt.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pisciculture,
- ❖ Fauche,
- ❖ Sylviculture.

Gestionnaires :

- ❖ Privé.
- ❖ Public (ONF).

Propriétaires :

- ❖ Privé, public (forêt communale).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Préserver la gestion piscicole extensive des étangs.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques piscicoles,
- ❖ Intensification de la sylviculture.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Etang,
- Prairie de fauche,
- Végétation enracinée flottante,
- Saussaie marécageuse,
- Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères,
- **Typhaie** (photo),
- Bordures de haies.



Faune remarquable

- Busard des roseaux,
- Phragmite des joncs,
- Rougequeue à front blanc,
- Gobemouche à collier,
- Faucon hobereau,
- Pic mar,
- Rousserolle turdoïde,
- Criquet ensanglanté,
- **Cuivré des marais** (photo),
- Grand Mars changeant,
- Aesche isocèle,
- Crapaud commun,
- Triton palmé,
- Couleuvre à collier.



Flore remarquable

- **Silaum des prés** (photo).



Zoom sur... Le Cuivré des marais

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est un papillon typique des zones humides, dont la chenille se nourrit de feuilles de Rumex. Le mâle, d'un orange éclatant, parcourt ses habitats à la recherche d'une femelle à féconder.

La chenille survit à l'hiver ; elle est même capable de passer plusieurs semaines sous l'eau, en cas d'inondation !

Cette espèce protégée à l'échelle européenne est encore assez présente dans le Nord-Est de la France, mais l'intensification agricole, et bien sûr la disparition des zones humides affectent fortement ses populations.

Deux vallons du Bois le Juré à Pagny-sur-Meuse

Massifs et vallons forestiers, boisements

ENS F22

Informations générales

Superficie : 45,38 ha.

Communes concernées :

- ❖ Pagny-sur-Meuse,
- ❖ Trondes (54).

Autres inventaires ou classements :

Parc Naturel Régional de Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

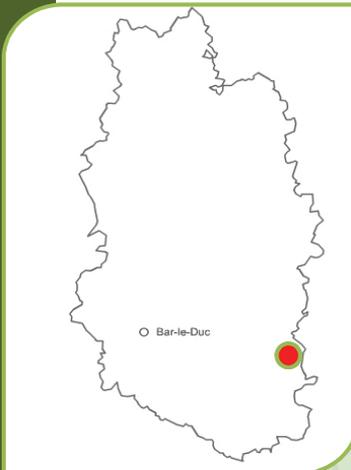
Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Deux vallons des côtes calcaires de Meuse, présentant un ensemble de faciès forestiers assez caractéristiques.

Le site est majoritairement composé d'une hêtraie calcicole. Les zones plus « chaudes » accueillent la Laiche blanche, peu commune sur le territoire lorrain. Localement, quelques stations plus fraîches, en fond de vallon, abritent la Nivéole printanière.

Le site est un terrain de chasse pour quelques espèces de chauves-souris.



Occupation du sol :

- ❖ Forêt de fond de vallon.

Usages de l'ENS :

- ❖ Chasse,
- ❖ Sylviculture.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés et public (forêt communale).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Eviter coupes à blanc et enrésinement dans la forêt,
- ❖ Mettre en place d'îlots de sénescence sur les pentes des ravins.

Menaces :

- ❖ Modification des pratiques sylvicoles, le rajeunissement de la forêt de ravin.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse - Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Hêtraie neutrophile(photo).



Faune remarquable

- Pouillot de Bonelli,
- Grimpereau des bois,
- Gobemouche gris,
- **Pic noir** (photo),
- Sérotine commune,
- Vespertillon à moustaches,
- Vespertillon de Natterer,
- Pipistrelle commune.



Flore remarquable

- Dentaire pennée,
- **Nivéole printanière** (photo),
- Laïche blanche.



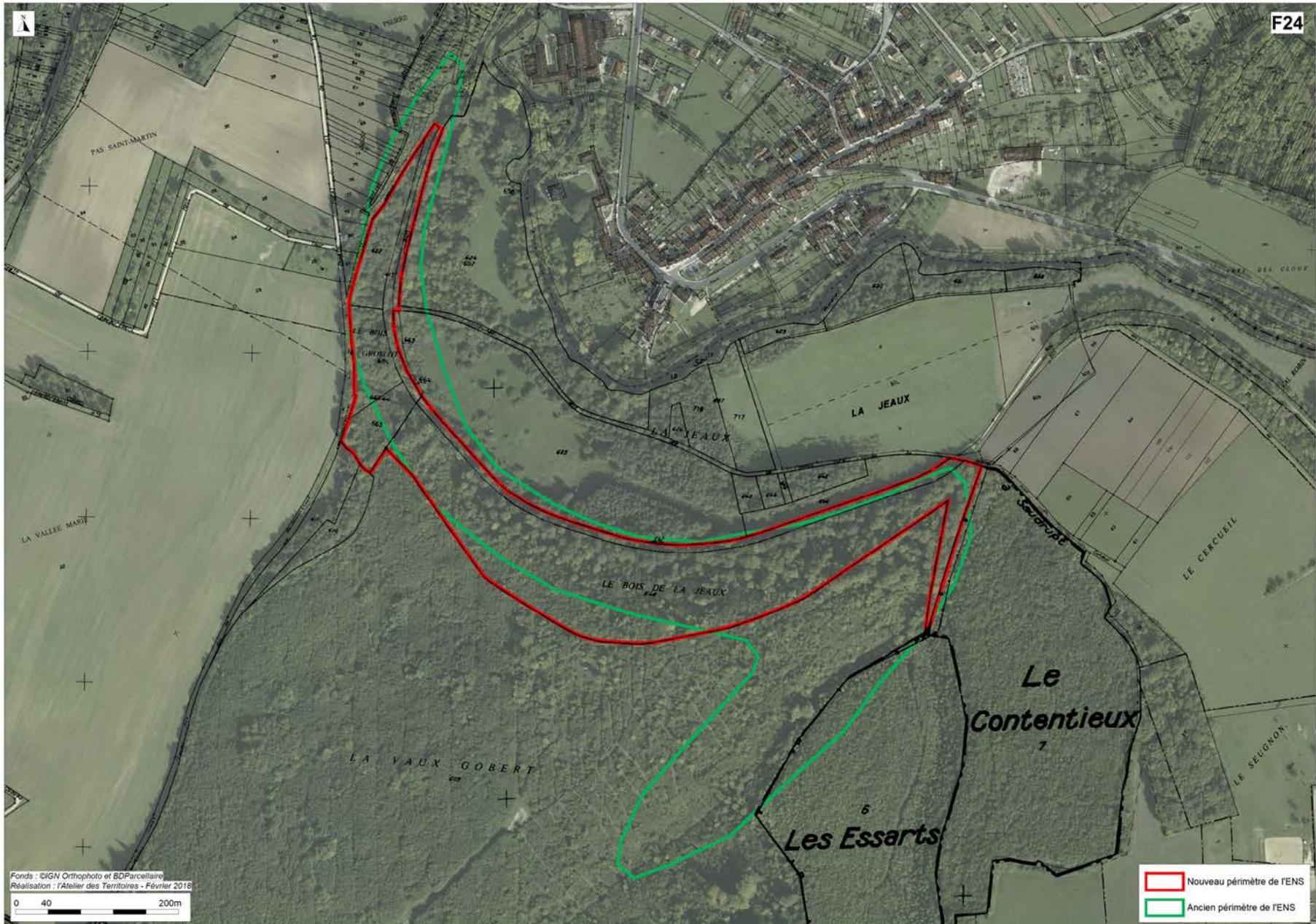
Zoom sur... La Nivéole printanière

La Nivéole printanière (*Leucojum vernal*) est une plante qualifiée de « prévernale » ; sa floraison précoce survient entre la fin de l'hiver et le début du printemps. Préférant les secteurs de semi-ombre, elle est également considérée comme espèce « sciaphile ».

Cette fleur blanche se développe dans les forêts alluviales ou montagnardes fraîches. La répartition actuelle de ses stations serait figée depuis plus de 100 000 ans.

La Nivéole de printemps est protégée sur l'ensemble du territoire lorrain. Elle est sensible à l'enrésinement des forêts (remplacement des arbres feuillus par des essences résineuses) et aux assèchements.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS F24 « Versant nord du bois de la Jeux à Lisle-en-Rigault »



Versant nord du bois de la Jeaux à Lisle-en-Rigault

ENS F24

Informations générales

Superficie : 9,46 ha.

Communes concernées :

- ❖ Lisle-en-Rigault.

Autres inventaires ou classements :

Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

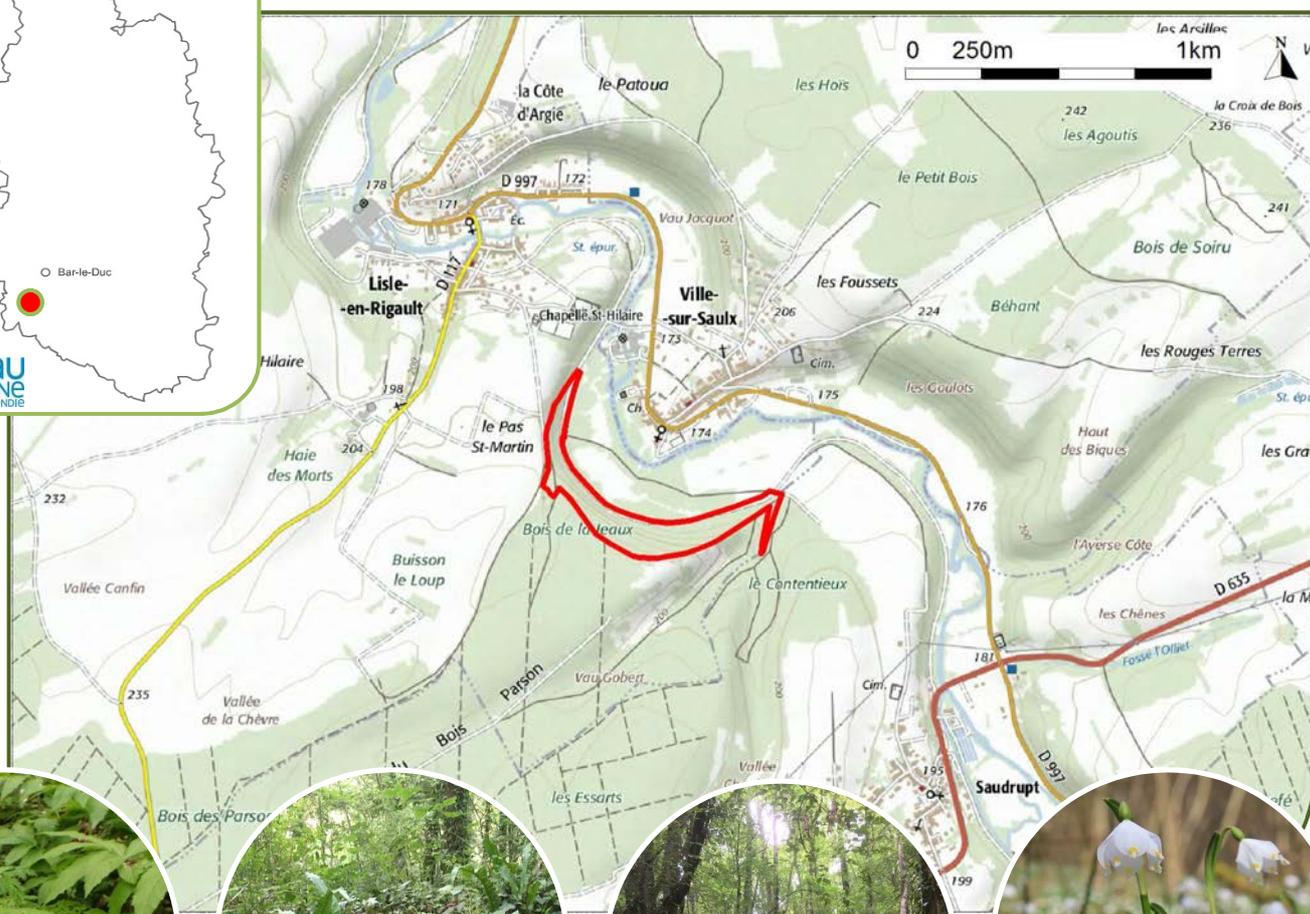
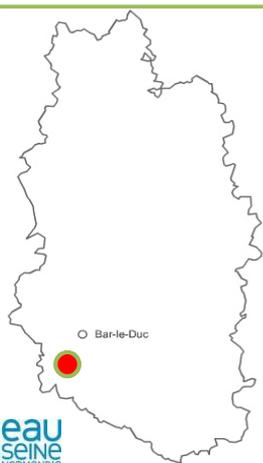
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Forêts de pente en place sur des affleurements calcaires.

L'exposition Nord – Nord-Est du site offre localement un microclimat frais et ombragé favorable au développement d'une flore typique des vallons frais.

L'absence de gestion sylvicole sur la partie privée de cet ENS a permis la conservation de gros arbres. Certains sénescents sont très attractifs pour la faune appréciant les cavités arboricoles.



Versant nord du bois de la Jeaux à Lisle-en-Rigault

Occupation du sol :

- ❖ Forêt de pente.

Usages de l'ENS :

- ❖ Sylviculture,
- ❖ Loisirs.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Eviter les coupes à blanc et enrésinement dans la forêt,
- ❖ Créer des îlots de sénescence.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques sylvicoles

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et
Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Forêts de ravin à Frêne et Sycomore (photo),
- Hêtraies sur calcaire,
- Communautés à Reine des prés et communautés associées.



Faune remarquable

- Pic cendré,
- Pic noir,
- Grimpereau des bois,
- Gobemouche noir,
- **Barbastelle d'Europe** (photo),
- Noctule de Leisler,
- Vespertilion de Daubenton.



Flore remarquable

- Dentaire pennée
- **Nivéole printanière** (photo)



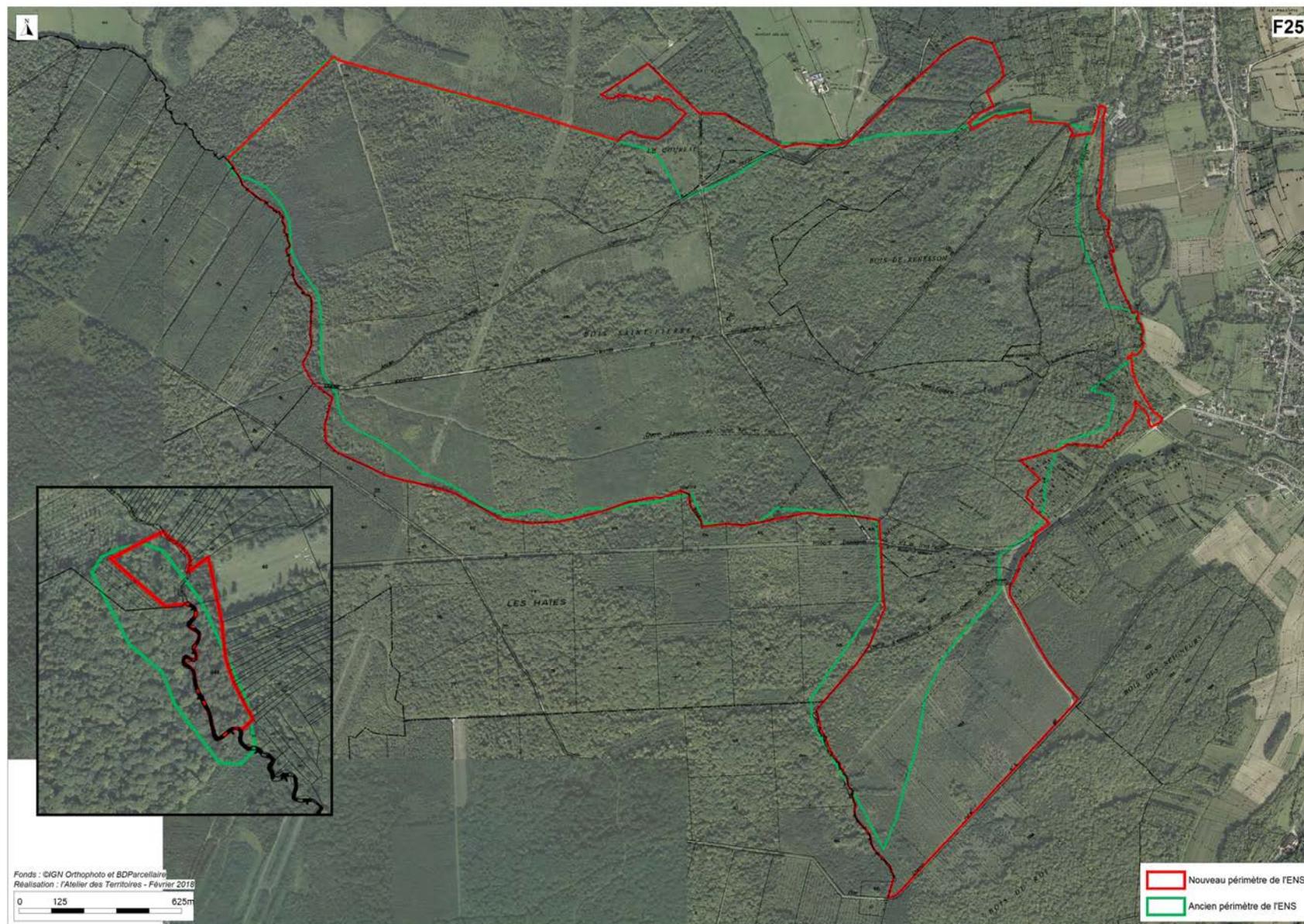
Zoom sur... La Nivéole printanière

La Nivéole printanière (*Leucojum vernal*) est une plante qualifiée de « prévernale » ; sa floraison précoce survient entre la fin de l'hiver et le début du printemps. Préférant les secteurs de semi-ombre, elle est également considérée comme espèce « sciaphile ».

Cette fleur blanche se développe dans les forêts alluviales ou montagnardes fraîches. La répartition actuelle de ses stations serait figée depuis plus de 100 000 ans.

La Nivéole de printemps est protégée sur l'ensemble du territoire lorrain. Elle est sensible à l'enrésinement des forêts (remplacement des arbres feuillus par des essences résineuses) et aux assèchements.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS F25
« Forêt de Jean-d'Heurs à Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne et Bois d'Andernay »



Forêt de Jean-d'Heurs à Mogneville, Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne, et Bois d'Andernay

ENS F25

Informations générales

Superficie : 556,44 ha

Communes concernées :

- ❖ Beurey-sur-Saulx,
- ❖ Robert-Espagne,
- ❖ Mogneville,
- ❖ Andernay.

Autres inventaires ou classements :

Réservoir de biodiversité du SRCE Lorraine / ZNIEFF de type 2 et ZNIEFF de type.

Date de classement de l'ENS : 1994

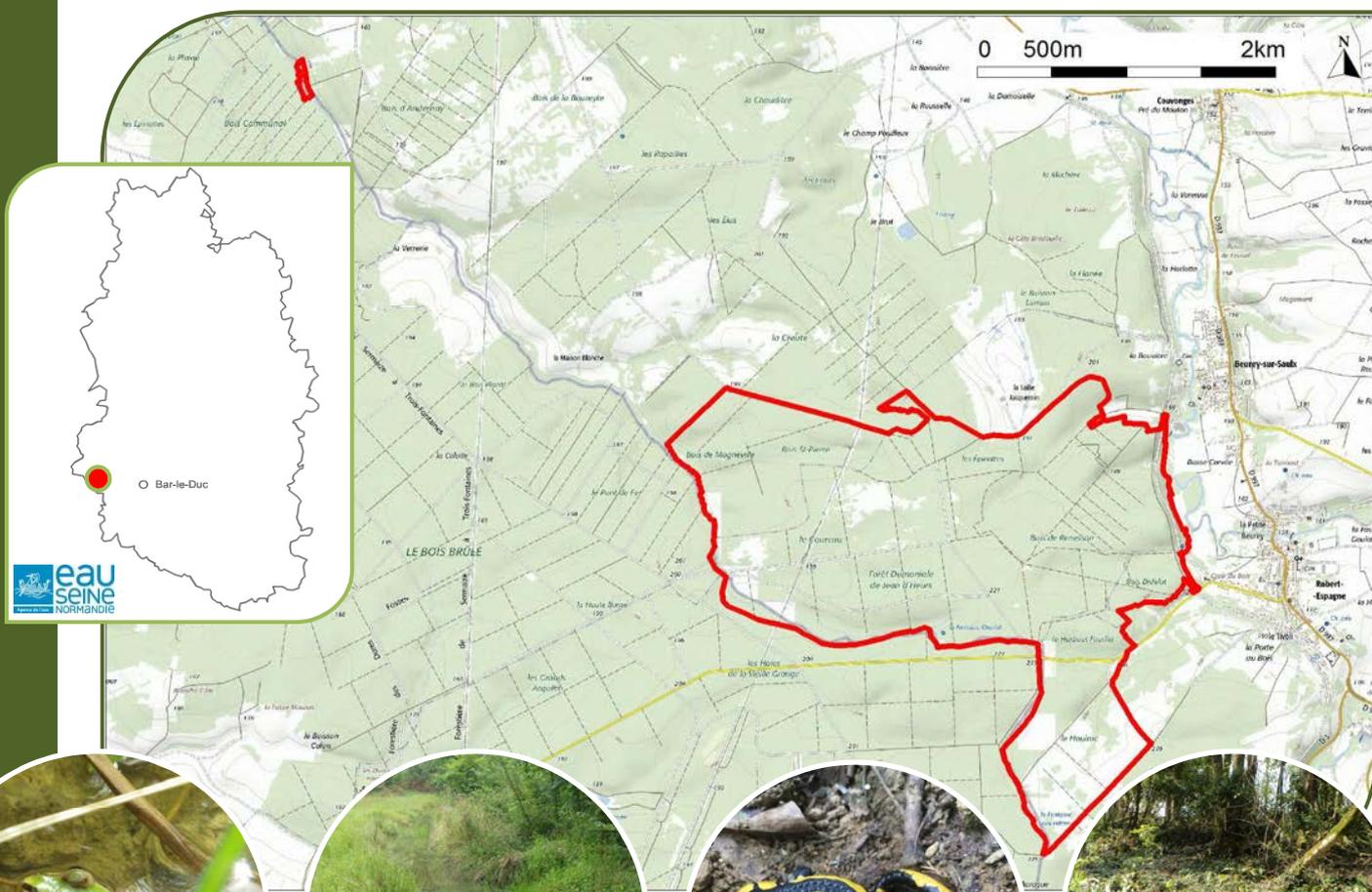
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Vaste massif forestier présentant une diversité et une originalité de milieu, en lien avec la géologie et les formes du relief : boisements acides à calcaires, humides à secs, sur pentes ou en fonds de vallon, réseau karstique avec gouffres et résurgences.

Cette forêt accueille des cortèges faunistiques et floristiques patrimoniaux, avec en particulier un peuplement d'amphibiens riche en espèces, dont une remarquable population de Sonneur à ventre jaune.

Massifs et vallons forestiers, boisements



Forêt de Jean-d'Heurs à Mogneville, Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne, et Bois d'Andernay

Occupation du sol :

- ❖ Forêts,
- ❖ Plantations,
- ❖ Ruisseaux forestiers,
- ❖ Landes sèche et humide,

Usages de l'ENS :

- ❖ Sylviculture,
- ❖ Chasse,
- ❖ Loisirs (spéléologie).

Gestionnaires :

- ❖ ONF,
- ❖ Exploitants forestiers.

Propriétaires :

- ❖ Privés et publics (Etat et communes).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Remettre en état un vallon (enlèvement du remblai)
- ❖ Sensibiliser les propriétaires et les exploitants forestiers aux espèces sensibles.

Menaces :

- ❖ Remblaiement de fond de vallon,
- ❖ Pollutions, dépôts d'ordures,
- ❖ Comblement des ornières,
- ❖ Modification des peuplements et des pratiques sylvicoles.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse - Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Bois marécageux d'aulnes,
- **Frênaies-Chênaies à ail** (photo),
- Forêts de ravin à Frênes et Sycomore,
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens,
- Hêtraie acidiphiles, médioeuropéennes à Luzule blanchâtre.



Faune remarquable

- Cuivré des marais,
- **Sonneur à ventre jaune** (photo),
- Salamandre tachetée,
- Triton alpestre,
- Grenouille de Lessona,
- Pic noir,
- Noctule de Leisler,
- Vespertillon à moustaches.



Flore remarquable

- Polystic à aiguillons,
- **Polystic de Bicknell** (photo),
- Potentille tormentille.



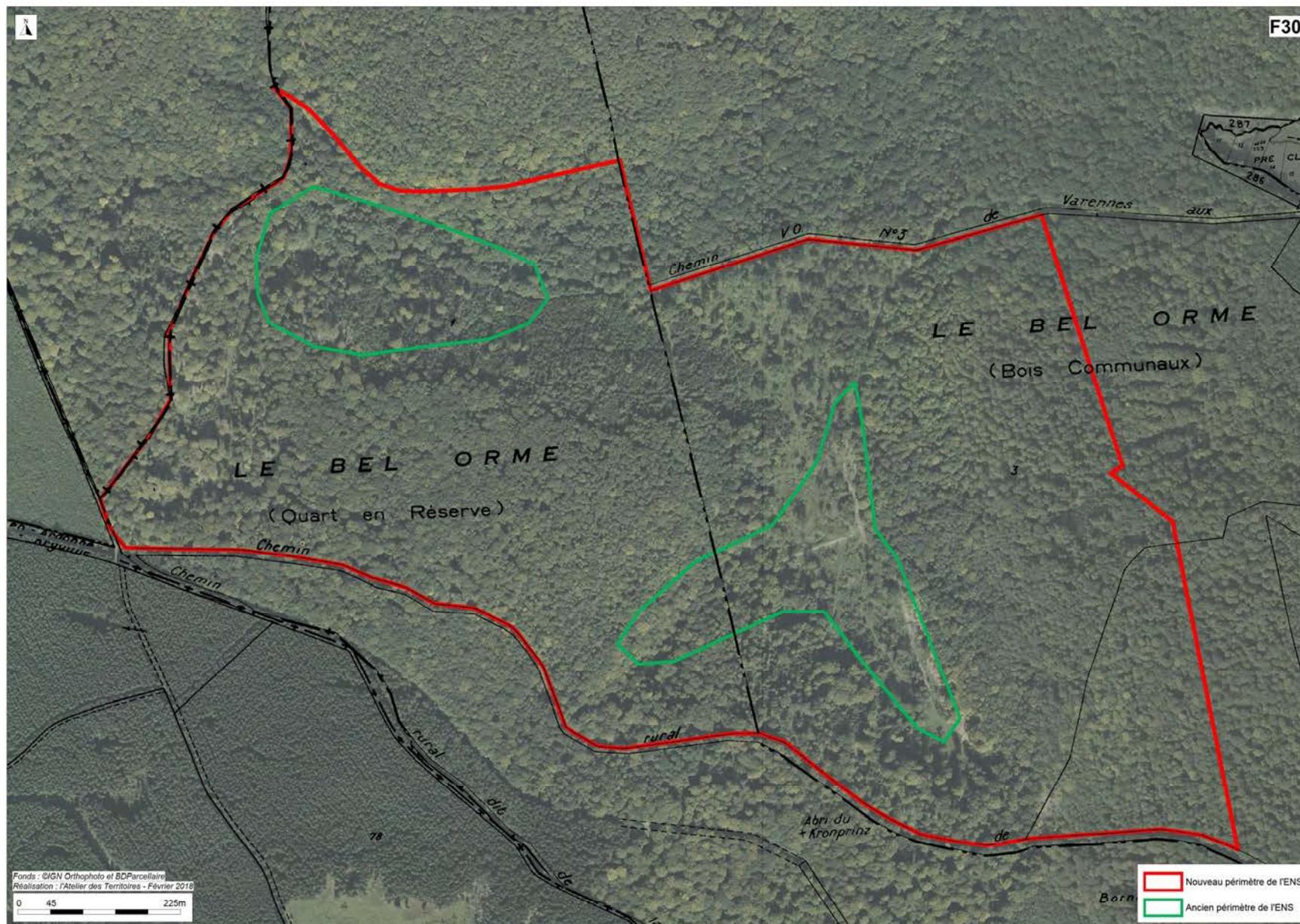
Zoom sur... Le Sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un petit batracien qui se reproduit dans les ornières et les fossés ensoleillés, en milieux ouverts et en forêt.

On le reconnaît aisément à sa face ventrale jaune et noire, et à ses pupilles en forme de cœur. Sa face dorsale brunâtre lui permet de se camoufler. En cas de danger, il exhibe, en s'arc-boutant, les taches jaunes de son ventre et de ses pattes.

Le sonneur peut être observé de jour comme de nuit. Il se déplace volontiers et peut coloniser de nouveaux milieux à des distances de plusieurs kilomètres.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS F30
« Sources du ruisseau de Sept Fontaines en forêt de Varennes-en-Argonne »



Sources du ruisseau des Sept Fontaines en forêt de Varennes-en-Argonne

ENS F30

Informations générales

Superficie : 91,94 ha.

Communes concernées :

- ❖ Varennes-en-Argonne.

Autres inventaires ou classements :

ZNIEFF de type I / ZNIEFF de type II /
Réservoir de biodiversité du SRCE.

Date de classement de l'ENS : 1994

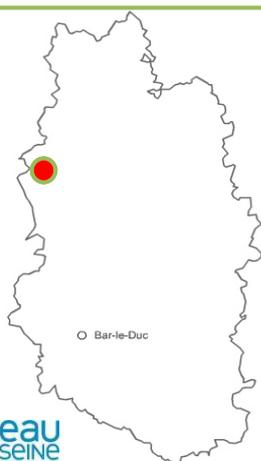
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Ensemble de sources et de ruisseaux forestiers encaissés, s'écoulant au sein de boisements, frais et humides, sur gaize (roche sédimentaire siliceuse).

Le périmètre de l'ENS est localisé sur la tête de bassin versant du ruisseau des Sept Fontaines. Sur ce secteur de vallons, l'exploitation forestière n'est pas toujours aisée. Ainsi, quelques arbres sénescents subsistent.

Ce site abrite également des espèces de plantes, d'amphibiens et de libellules aujourd'hui devenues rares.



eau
seine
NORMANDIE



Sources du ruisseau des Sept Fontaines en forêt de Varennes-en-Argonne

Occupation du sol :

- ❖ Sources forestières,
- ❖ Boisements,
- ❖ Ruisseaux.

Usages de l'ENS :

- ❖ Sylviculture,
- ❖ Chasse,
- ❖ Captage d'eau,
- ❖ Promenades.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Public (forêt communale de Varennes-en-Argonne).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Eviter les coupes à blanc et les enrésinements,
- ❖ Préserver les zones de sources et de suintements,
- ❖ Instaurer des îlots de sénescence dans les fonds de vallons.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques sylvicoles,
- ❖ Comblement des zones de sources par dépôts de branchages.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Ruisselets,
- **Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources** (photo),
- Chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtre,
- Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre.



Faune remarquable

- Pic noir,
- Pic mar,
- Pigeon colombin,
- Salamandre tachetée,
- Triton alpestre,
- Barbastelle d'Europe,
- Vespertilion de Natterer,
- **Cordulégastre bidenté** (photo)



larve

Flore remarquable

- Prêle des bois ,
- Cassis,
- **Laiche à épis grêles** (photo)



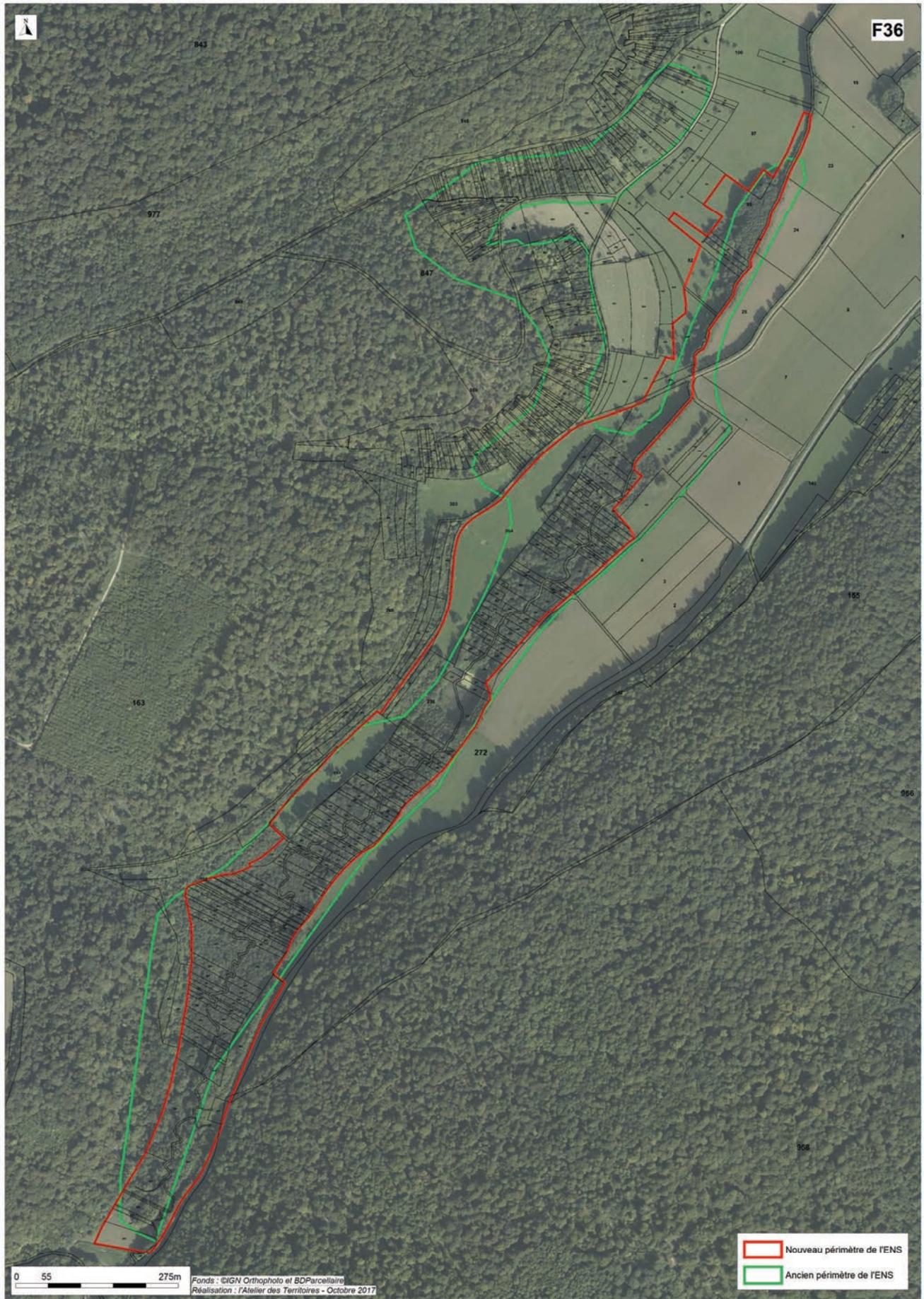
Zoom sur... Le Cordulégastre bidenté

Le Cordulégastre bidenté est une espèce de libellule relativement rare, dont l'adulte est particulièrement difficile à observer.

Pour se reproduire, il recherche les zones de sources et les cours supérieurs des ruisseaux ; souvent en tête de bassin versant, là où le débit d'écoulement est rapide et assure une bonne oxygénation de l'eau.

La larve vit cachée dans les sédiments sableux et met 4 à 5 ans pour se développer complètement. Robuste, elle est capable de survivre à un assèchement estival durant deux mois, en restant cachée sous les pierres et en utilisant l'humidité résiduelle des lieux.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS F36
"Forêt alluviale de Froide-Fontaine à Montigny-devant-Sassey"



Forêt alluviale du ruisseau de Froide Fontaine à Montigny-devant-Sassey

ENS F36

Informations générales

Superficie : 39,37 ha.

Communes concernées :

- ❖ Montigny-devant-Sassey.

Autres inventaires ou classements :
Réservoirs de biodiversité du SRCE
Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

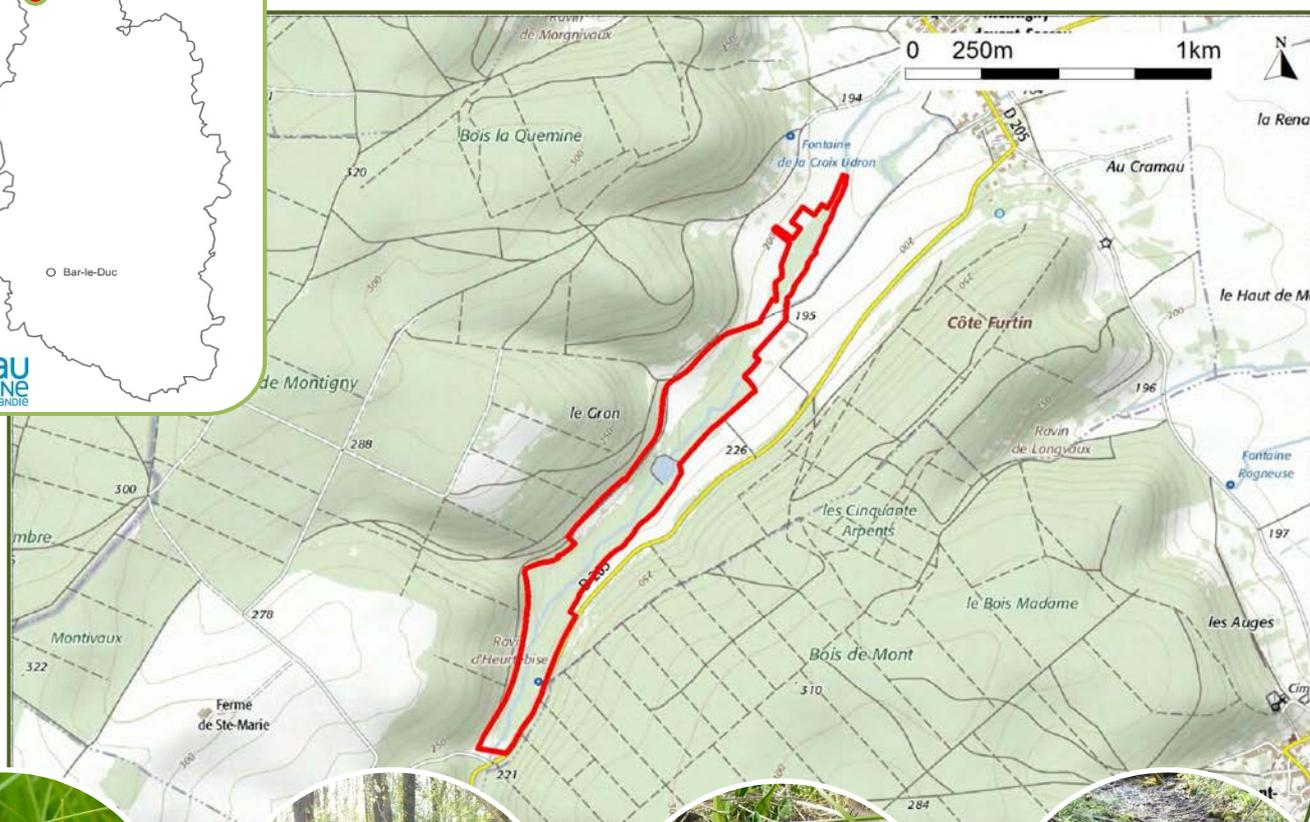
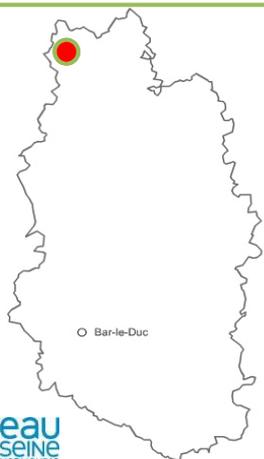
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Petite forêt alluviale située dans un repli des côtes de Meuse, dans un vallon étroit.

L'intérêt du site réside surtout dans la présence du ruisseau de Froide-fontaine et ses habitats humides associés, rares et en bon état de conservation.

Cette diversité de milieux permet l'expression d'une faune hautement patrimoniale comme le Cordulégastre bidenté (libellule) et le Tarin des aulnes ; oiseau probablement nicheur dans les aulnaies bordant le ru.



Occupation du sol :

- ❖ Ruisseau et sources pétrifiantes,
- ❖ Forêt alluviale,
- ❖ Etang de pêche,
- ❖ Prairies humides pâturées.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pâturage,
- ❖ Pêche.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés et public (forêt communale).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Supprimer le seuil en aval du ruisseau,
- ❖ Extensifier les pratiques agricoles,
- ❖ Sensibiliser les propriétaires et les agriculteurs.

Menaces :

- ❖ Modification des écoulements hydrauliques,
- ❖ Modification des peuplements et des pratiques sylvicoles,
- ❖ Extension des zones de pâturage.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse - Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) (photo),
- Haies.



Faune remarquable

- Tarin des aulnes,
- Pie-grièche écorcheur,
- Pic noir,
- **Cordulégastre bidenté** (photo),
- Cuivré des marais,
- Petit mars changeant,
- Couleuvre à collier,
- Criquet ensanglanté,
- Triton palmé.



Flore remarquable

- Pédiculaire des marais (non revue depuis 1994),
- **Scabieuse des prés** (photo) (à proximité du périmètre de l'ENS).



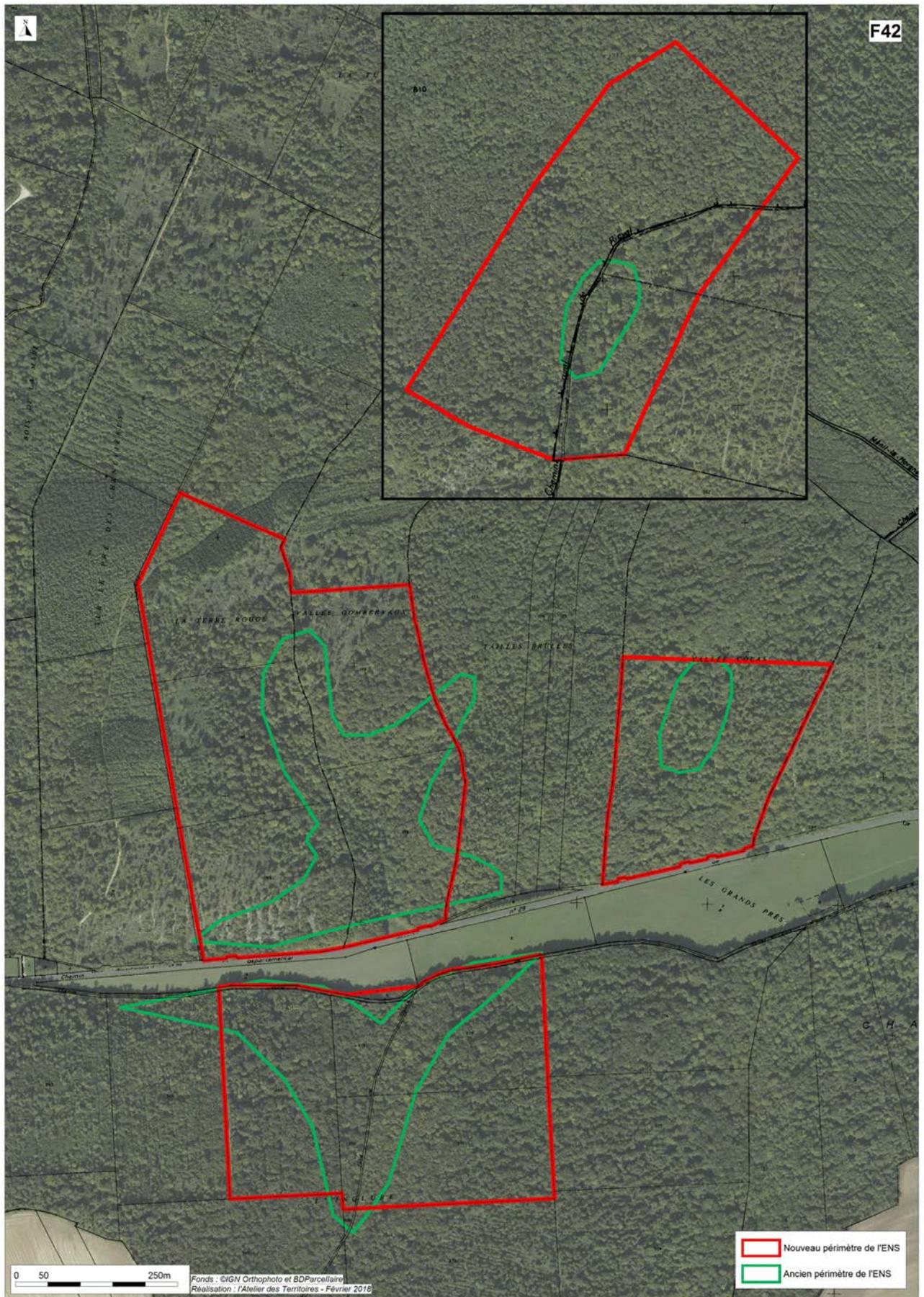
Zoom sur... Le Cordulégastre bidenté

Le Cordulégastre bidenté est une espèce de libellule relativement rare, dont l'adulte est particulièrement difficile à observer.

Pour se reproduire, il recherche les zones de sources et les cours supérieurs des ruisseaux ; souvent en tête de bassin versant, là où le débit d'écoulement est rapide et assure une bonne oxygénation de l'eau.

La larve vit cachée dans les sédiments sableux et met 4 à 5 ans pour se développer complètement. Robuste, elle est capable de survivre à un assèchement estival durant deux mois, en restant cachée sous les pierres et en utilisant l'humidité résiduelle des lieux.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS F42 "Vallons forestiers à Bleuet des montagnes de Naives-en-Blais et Ménil-la-Horgne"



Vallons forestiers à Bleuets des montagnes de Naives-en-Blois et Ménéil -la-Horgne

ENS F42

Informations générales

Superficie : 70,42 ha.

Communes concernées :

- ❖ Naives-en-Blois,
- ❖ Ménéil-la-Horgne ,
- ❖ Laneuville-au-Rupt.

Autres inventaires ou classements :

/

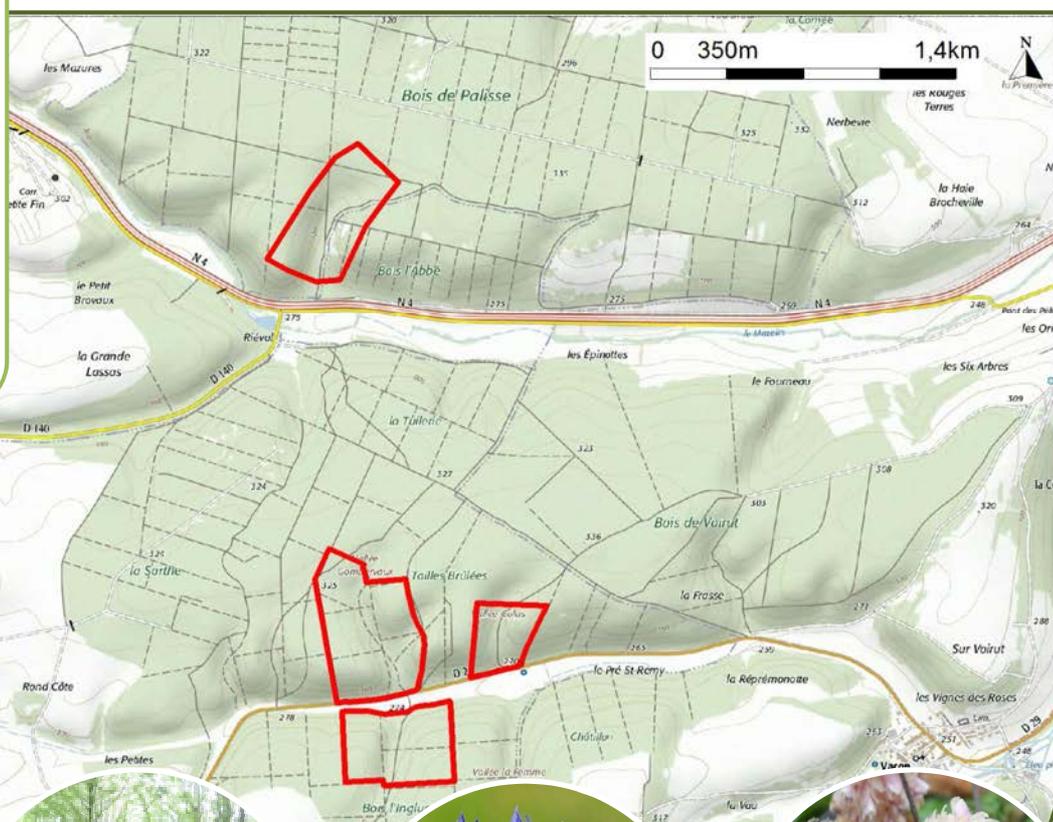
Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Ensemble « éclaté » de quatre sites abritant des fonds de vallons aux microclimats frais. Ces caractéristiques climatiques locales sont favorables au développement d'espèces végétales à affinités montagnardes telles que le Bleuets des montagnes ou la Renoncule à feuilles de platane.

D'autres portions forestières, moins fraîches, abritent des espèces végétales des bois secs et coteaux pierreux comme la Cephalanthère rouge.



Vallons forestiers à Bleuet des montagnes de Naives-en-Blais et Ménil-la-Horgne

Occupation du sol :

- ❖ Hêtraie,
- ❖ Forêt de ravin.

Usages de l'ENS :

- ❖ Sylviculture,
- ❖ Chasse.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés et public (forêt communale).

Conseils de gestion du site :

- ❖ Eviter les coupes à blanc et les enrésinements dans les secteurs à Bleuet des montagnes.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques sylvicoles.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Forêts de ravin à Frêne et Sycomore,
- **Hêtraies neutrophile** (photo).



Faune remarquable

- Thècle du prunier,
- **Pic noir** (photo),
- Autour des palombes,
- Bouvreuil pivoine,
- Noctule de Leisler,
- Vespertilion à moustaches,
- Vespertilion de Natterer.



Flore remarquable

- Gagée jaune,
- Cephalanthère rouge,
- Renoncule à feuilles de platanes
- Lathrée écailleuse,
- **Centauree des montagnes** (photo).



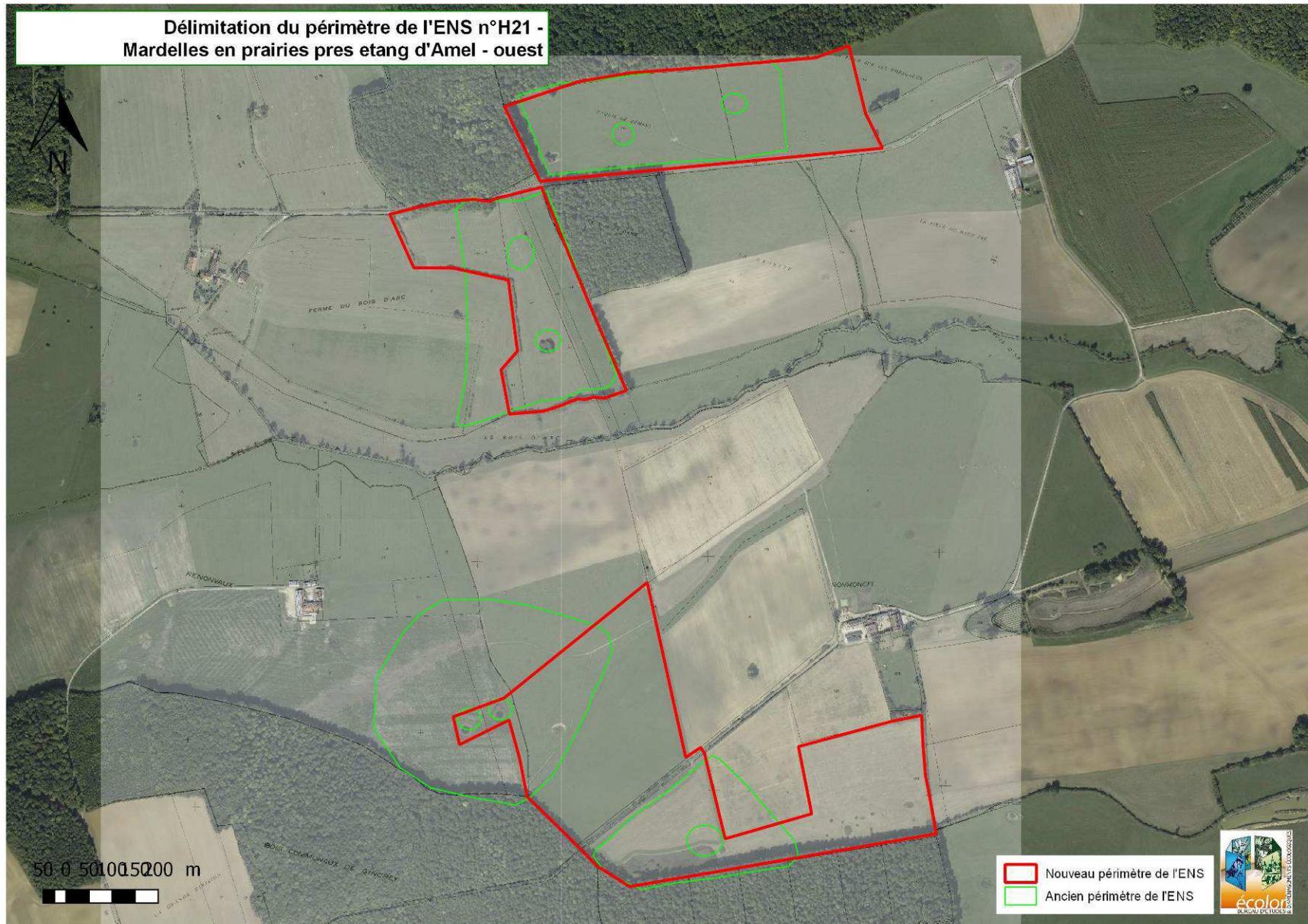
Zoom sur... Le Bleuet des montagnes

Le Bleuet des montagnes (*Cyanus montanus*) est, comme son nom l'indique, une fleur que l'on rencontre majoritairement en zone de montagne (prairies, coupes forestières, forêts fraîches) jusqu'à l'étage subalpin.

En plaine lorraine, l'espèce est extrêmement rare et ne se rencontre qu'au sein de biotopes frais et ombragés.

Compte-tenu de la grande rareté des stations de Bleuet des montagnes en plaine, cette belle Centaurée aux feuilles cotonneuses bénéficie d'une protection réglementaire dans le département de la Meuse.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS H21
« Mardelles en prairies près de l'étang d'Amel, à Amel, Senon et Gincrey »



Mardelles en prairies près de l'étang d'Amel, à Amel, Senon et Gincrey

ENS H21

Informations générales

Superficie : 161,06 ha.

Communes concernées :

- ❖ Senon,
- ❖ Gincrey,
- ❖ Foameix-Ornel,
- ❖ Amel-sur-l'Etang.

Autres inventaires ou classements :

Réservoir de biodiversité du SRCE Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

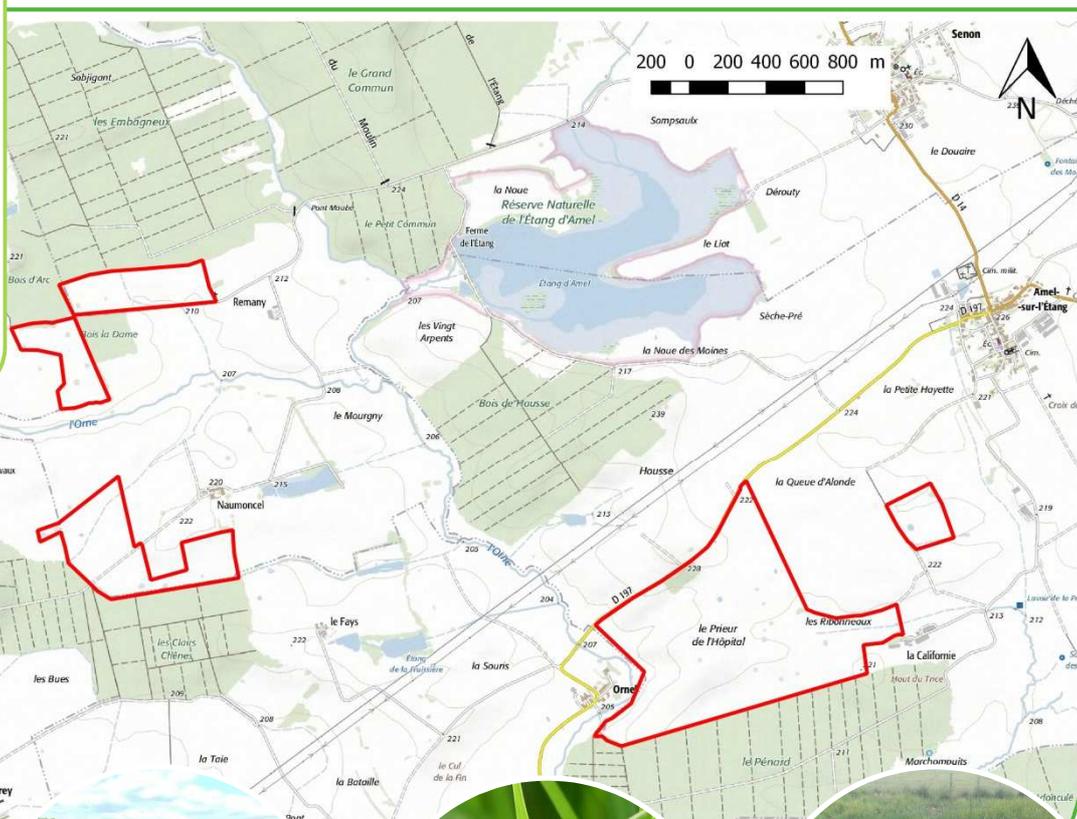
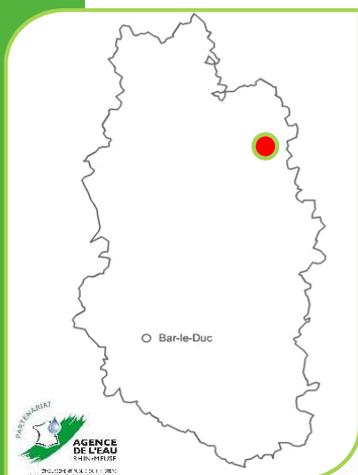
Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Cet ENS éclaté se situe en périphérie de l'étang d'Amel (RNR). Il se compose essentiellement de prairies de fauche ponctuées de mares. Certaines parcelles sont pâturées. Et une mare est localisée dans un champ cultivé.

L'intérêt de ce site tient surtout au réseau de mares qui favorise la présence d'un cortège d'amphibiens diversifié.

Les mares prairiales se raréfient. Cet ensemble est à préserver !



Mardelles en prairies près de l'étang d'Amel, à Amel, Senon et Gincrey

Occupation du sol :

- ❖ Prairies de fauche,
- ❖ Prairies pâturées,
- ❖ Cultures,
- ❖ Haies.

Usages de l'ENS :

- ❖ Fauche,
- ❖ Pâturage.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Préserver l'ensemble mares-prairies.

Menaces :

- ❖ Retournement des prairies,
- ❖ Intensification des pratiques agricoles,
- ❖ Comblement des mares.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Mares (photo),
- Prairies de fauche des plaines médio-européennes,
- Communautés à Grandes Laïches,
- Bordures de haies,
- Petits bois, bosquets.



Faune remarquable

- Rainette verte (photo),
- Triton palmé,
- Triton ponctué,
- Triton crêté,
- Triton alpestre,
- Crapaud commun,
- Pie-grièche écorcheur,
- Cuivré des marais,
- Conocéphale des roseaux,
- Criquet ensanglanté.



Flore remarquable

- Stellaire des marais (photo),
- CEnanthe fistuleuse,
- Silaum des prés,
- Laïche faux-souchet.



Zoom sur... La Rainette verte

La Rainette verte (*Hyla arborea*) est une grenouille qui exige une mosaïque de milieux diversifiés pour s'établir. Elle a besoin de mares bien ensoleillées pour se reproduire. Et son habitat terrestre se compose d'arbres, de fourrés, ou encore de ronciers. Or, ces milieux se sont beaucoup raréfiés depuis 50 ans.

En Lorraine, on la retrouve principalement en Moselle-Est et dans le département de la Meuse, au Nord de Verdun et sur le cours moyen de la Meuse.

Son chant de crécelle s'entend à plus d'un kilomètre de distance. Le bout de ses doigts, aplati en ventouses, lui permet de grimper aux arbres. Elle est aussi appelée Rainette arboricole.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS M08 « Marais et côteaux à Sivry-sur-Meuse »



Marais et coteaux à Sivry-sur-Meuse

ENS M08

Informations générales

Superficie : 32,98 ha.

Communes concernées :

- ❖ Sivry-sur-Meuse.

Autres inventaires ou classements :
Réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine.

Date de classement de l'ENS : 1994

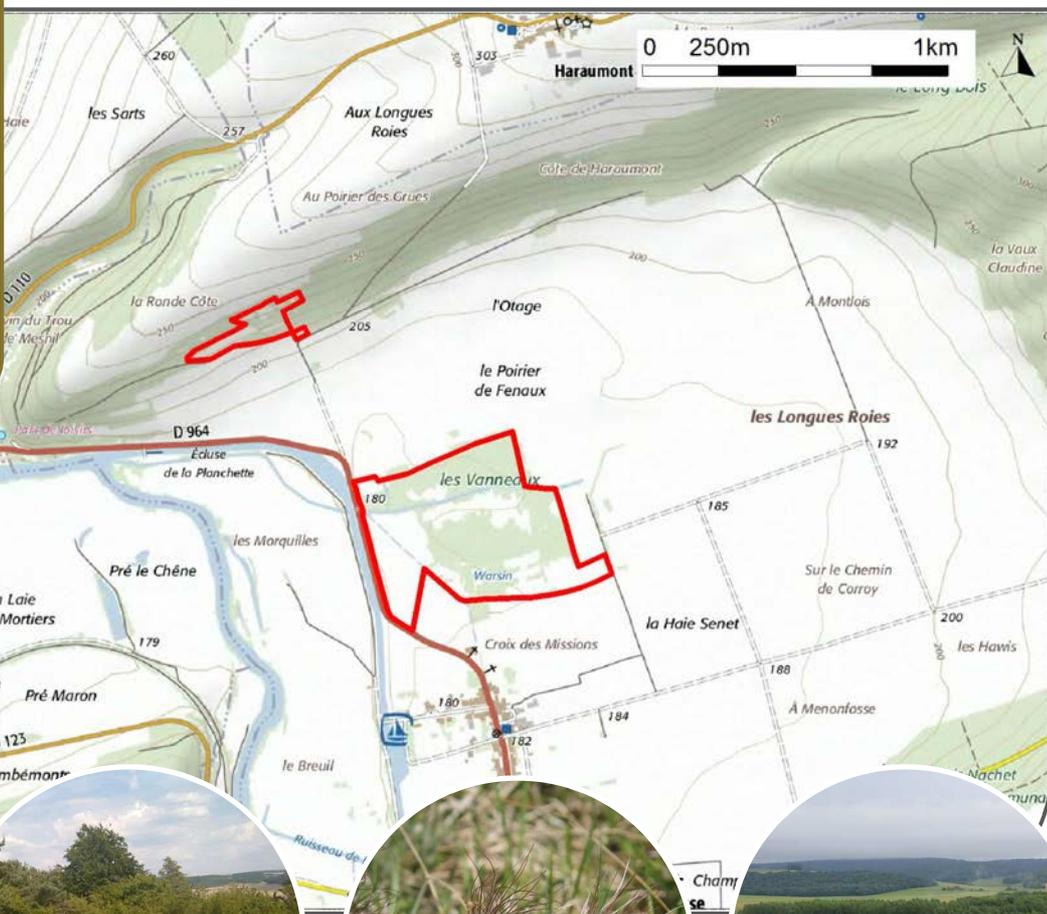
Date de mise à jour de l'ENS : 2018

Description

Le site est composé de deux unités distinctes : une pelouse calcaire envahie par la végétation sur un ancien méandre de la Meuse et un marais boisé, en rive droite du canal de l'Est.

Le marais a été en partie dégradé par la plantation de peupliers. Aujourd'hui, il n'offre plus que quelques secteurs de roselières au milieu des saulaies (= milieux colonisés par les saules).

Du fait de l'abandon des pratiques agropastorales ancestrales (pâturage ovin notamment), la pelouse est en voie de fermeture.



Marais et coteaux à Sivry-sur-Meuse

Occupation du sol :

- ❖ Pelouse calcaire,
- ❖ Prairies humide,
- ❖ Prairies sèches,
- ❖ Marais boisé,
- ❖ Peupleraie.

Usages de l'ENS :

- ❖ Agriculture,
- ❖ Déprise agricole.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés .

Conseils de gestion du site :

- ❖ Rouvrir la pelouse et le marais (entretien de végétation),
- ❖ Mettre en place de pratiques pastorales extensives.

Menaces :

- ❖ Absence de gestion de la pelouse,
- ❖ Plantation de peupliers sur les zones humides.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et
Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Formations riveraines de Saules x Forêt de Frênes et d'Aulnes,
- **Communautés à Reine des prés et communautés associées,** (photo)
- Phragmitaie.



Faune remarquable

- Pie-grièche écorcheur,
- Tariër pâtre,
- Locustelle tachetée,
- **Agrion de mercure** (photo),
- Azuré de l'esparcette,
- Azuré bleu céleste,
- Azuré des coronilles,
- Mante religieuse.



Flore remarquable

- Astragale pois chiche,
- **Ophrys abeille** (photo) (non déterminant),
- Anémone pulsatile (non déterminant).



Zoom sur... L'Agrion de mercure

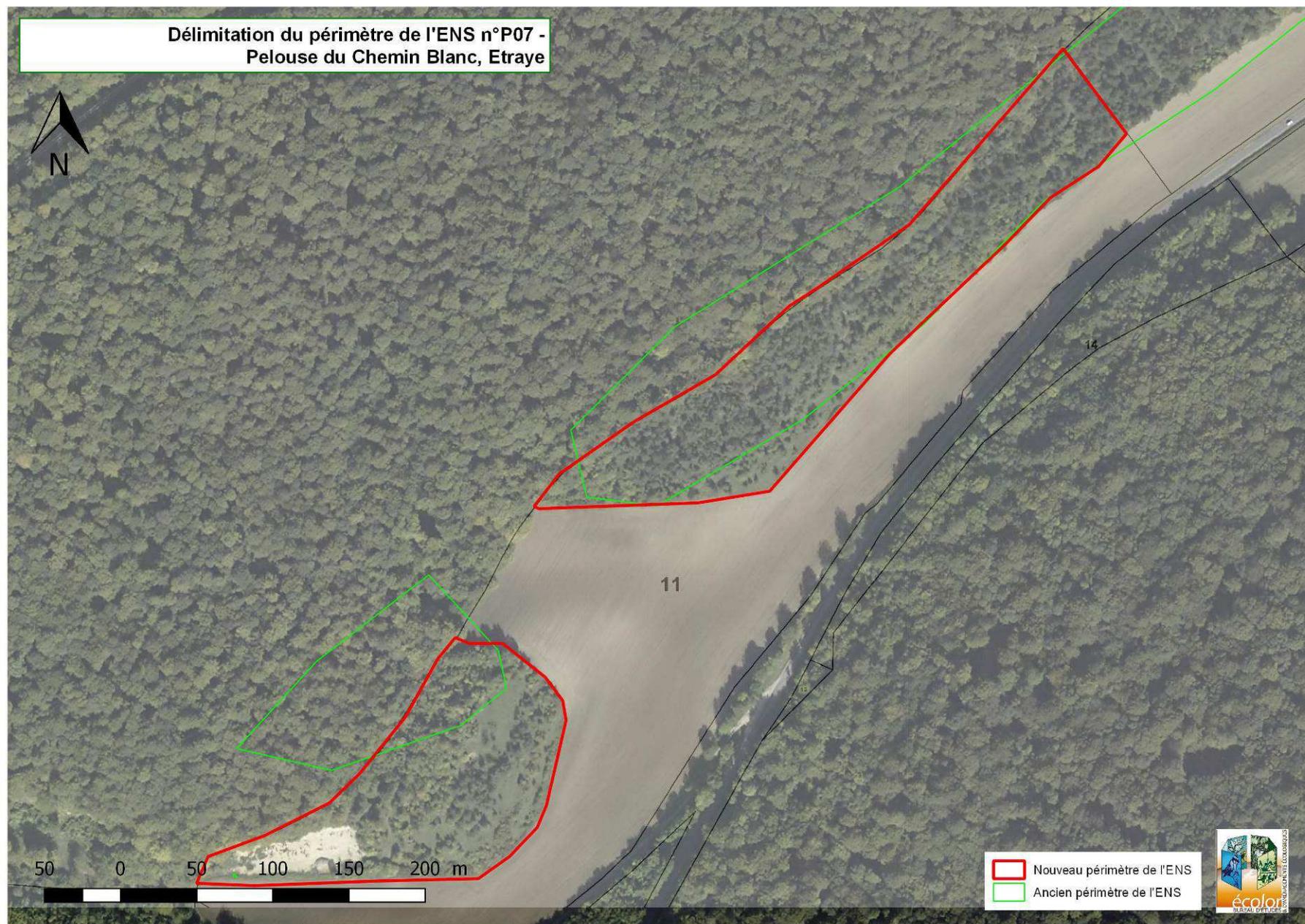
L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) est une libellule attachée aux sources, ruisseaux et fossés (de petite taille et, permanents) bien ensoleillés, aux eaux claires et oxygénées.

Les mâles d'Agrion sont bleus et ornés de segments abdominales de couleur noire. Le corps de la femelle est brunâtre avec des dessins noirs bronzés.

Les adultes volent entre les mois de mai et d'août. La femelle pond à l'intérieur des tiges des plantes aquatiques.

Cette espèce sensible est indicatrice de la bonne qualité des milieux humides.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS P07 « Pelouse du Chemin Blanc à Etraye »



Pelouse du Chemin Blanc à Etraye

ENS P07

Informations générales

Superficie : 4.74 ha.

Communes concernées :

- ❖ Etraye

Autres inventaires ou classements :

/

Date de validation de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

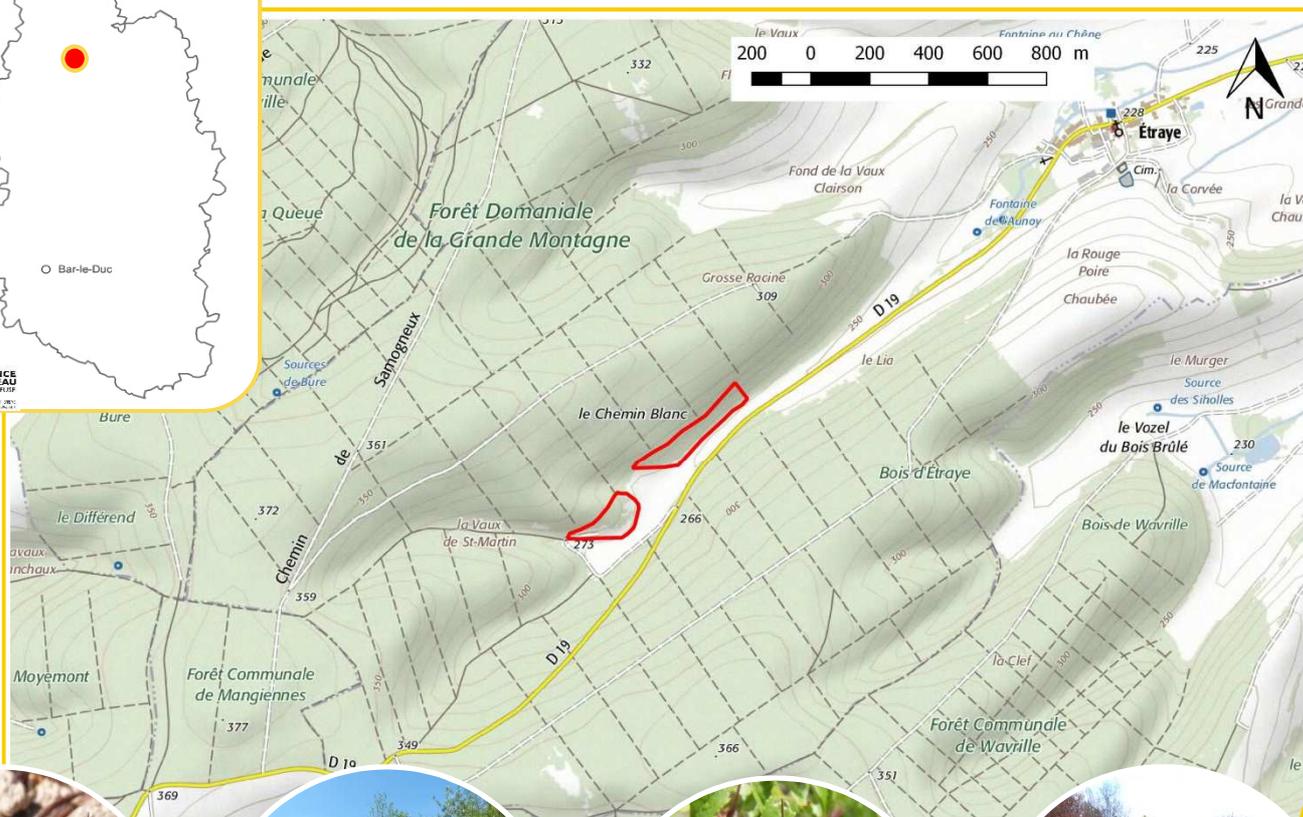
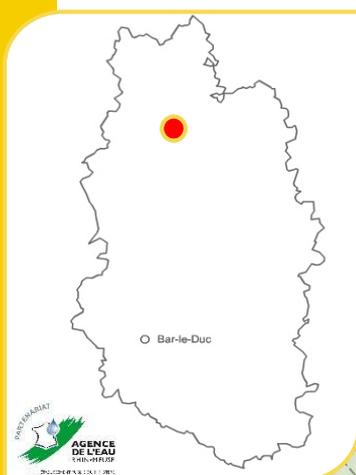
Description

Petite pelouse de lisière, répartie en deux secteurs dissociés, adossés à la forêt et longeant les cultures.

La partie ouest de la pelouse est bordée par une ancienne carrière, qui accentue l'ambiance thermophile du site, avec de grandes plages de sol nu et de rocaille.

La pelouse principale (extrémité ouest) est largement enrichie, mais de beaux secteurs subsistent encore, même si leur petite taille limite la diversité et l'abondance des espèces présentes.

Pelouses sèches



Pelouse du Chemin Blanc à Etraye

Occupation du sol :

- ❖ Pelouse sèche,
- ❖ Forêt,
- ❖ Cultures,
- ❖ Ancienne carrière.

Usages de l'ENS :

- ❖ Abandon des usages.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun

Propriétaires :

- ❖ Privés

Conseils de gestion du site :

- ❖ Rouvrir progressivement les zones de pelouse les plus fermées.

Menaces :

- ❖ Enfrichement de la pelouse,
- ❖ Présence de cultures intensive en limite de la pelouse sèche.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et
Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Pelouse sèche (photo),
- Hêtraie calcicole.



Faune remarquable

- Alouette lulu,
- Azuré bleu-céleste,
- Decticelle bicolore (photo),
- Criquet des Genévriers,
- Oedipode turquoise.



Flore remarquable

- Aster amelle (photo).



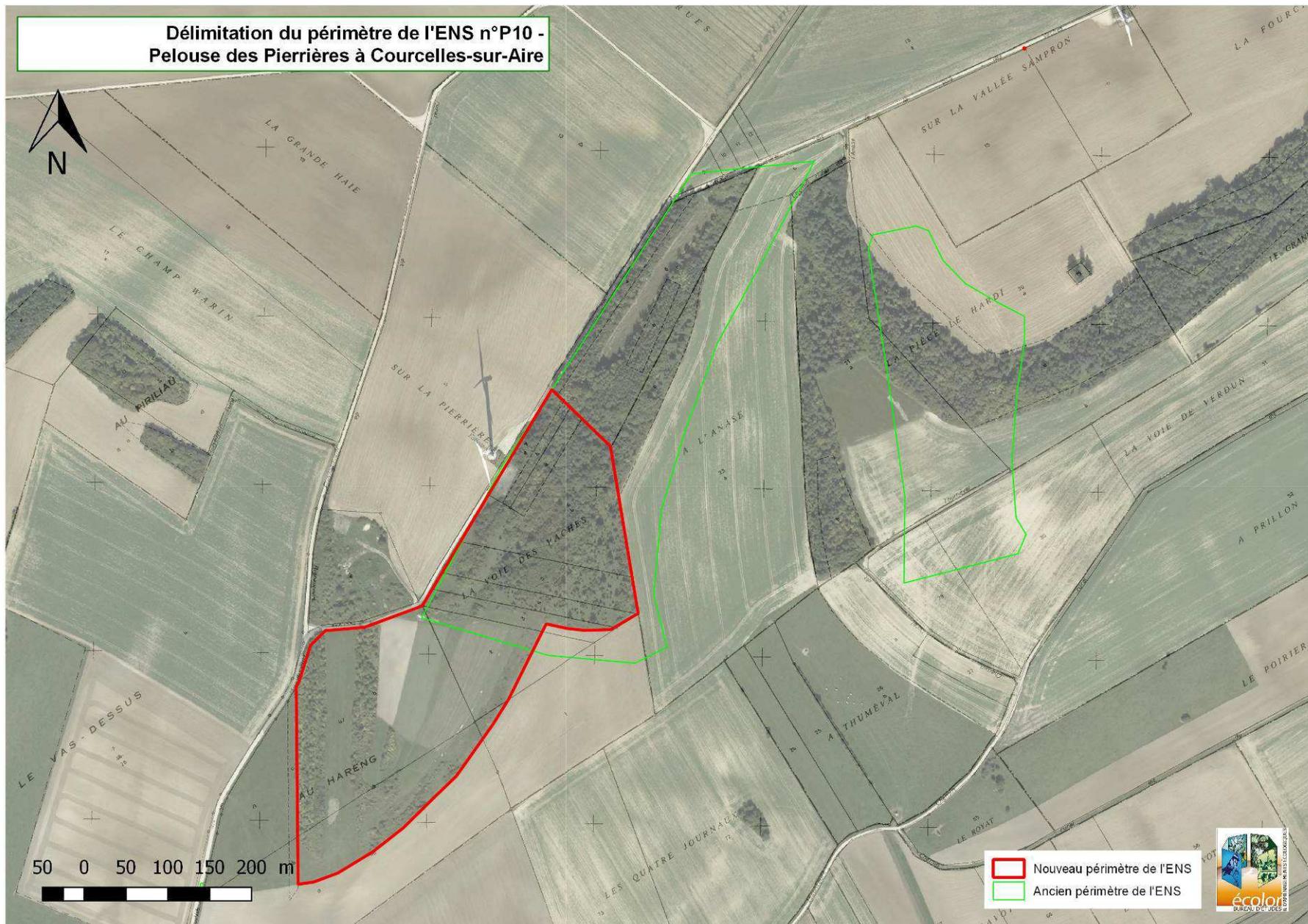
Zoom sur... La Decticelle bicolore

La Decticelle bicolore (*Bicolorana bicolor*) est une espèce thermophile assez commune dans les milieux secs de Lorraine. Elle peut se contenter de petites surfaces d'habitats favorables, tels que des pelouses enfrichées, des talus routiers ou des friches sèches, même en zone urbanisée.

Comme chez la plupart des sauterelles, le mâle signale sa présence en frottant ses ailes l'une contre l'autre. La stridulation lui permet de marquer son territoire et d'attirer les femelles.

Ce signal sonore saccadé, aux accents bien marqués permet d'identifier et de localiser l'espèce à l'oreille.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS P10 « Pelouse des Pierrières à Courcelles-sur-Aire »



ENS P10

Informations générales

Superficie : 10,37 ha.

Commune concernée :

- ❖ Courcelles-sur-Aire.

Autres inventaires ou classements :
Réservoirs de biodiversité du SRCE
Lorraine.

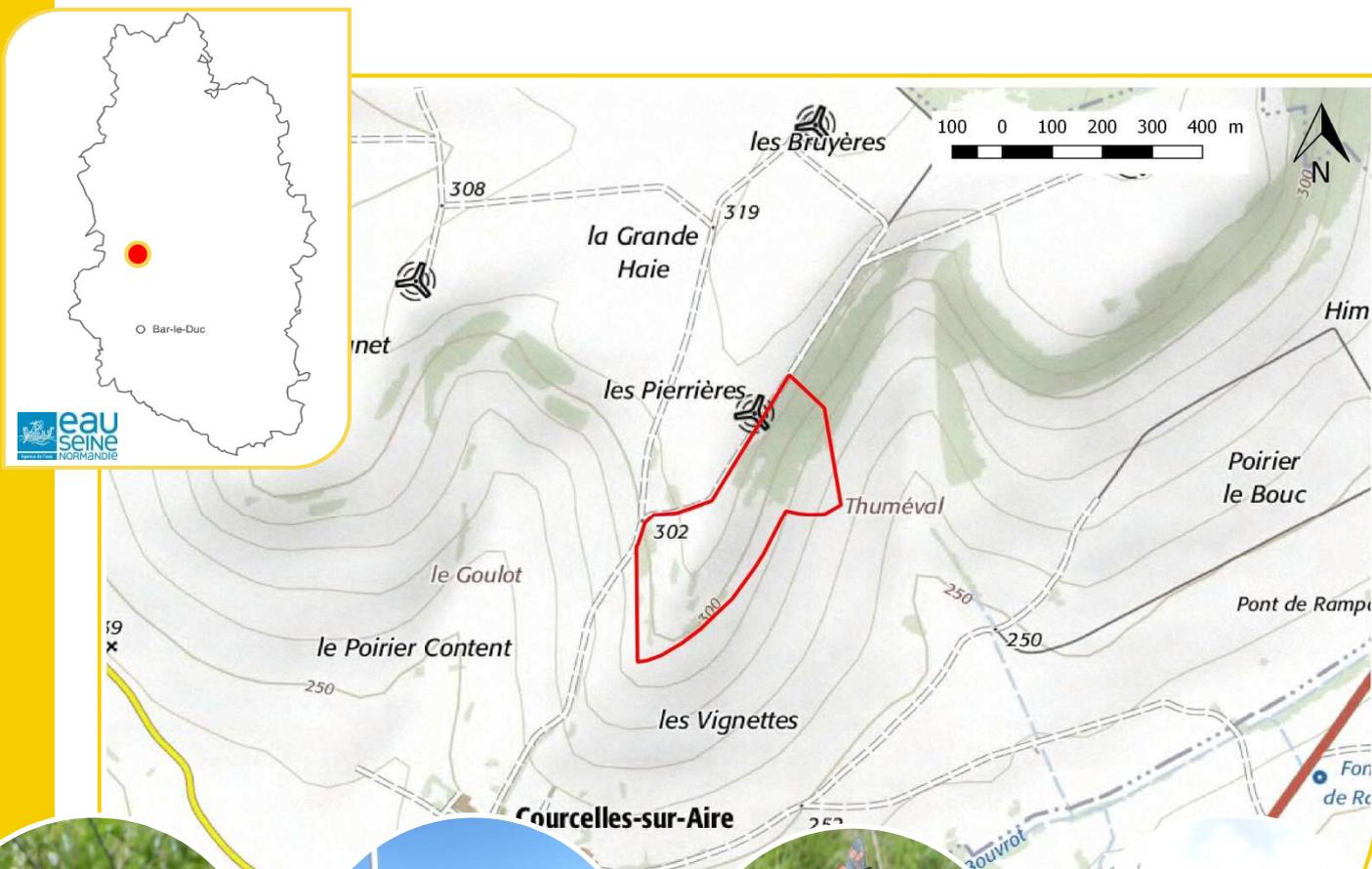
Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Belle pelouse calcaire, menacée par l'extension de grandes cultures au Sud et la colonisation arbustive (prunelliers et genévriers) au Nord.

Malgré sa taille relativement modeste, cette pelouse joue un rôle essentiel de maillon de la trame thermophile du Barrois (lien avec l'ENS P39 Pelouse de la Haie Awouit à Rignaucourt) : les espèces (insectes, oiseaux...) inféodées à ces milieux fragiles dépendent de la préservation de ces noyaux de biodiversité.



Occupation du sol :

- ❖ Pelouse sèche,
- ❖ Prairie de fauche,
- ❖ Bosquets.

Usages de l'ENS :

- ❖ Fauche.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Rouvrir progressivement les zones de fourrés pour favoriser la pelouse sèche.

Menaces :

- ❖ Fermeture des milieux, par colonisation arbustive
- ❖ Influence des traitements phytosanitaires sur la pelouse et les insectes.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- **Pelouse sèche** (photo),
- Prairies naturelles mésophiles.



Faune remarquable

- Pie-grièche écorcheur,
- Tarier pâtre,
- Linotte mélodieuse,
- Lézard des souches,
- **Fadet de la Mélisque** (photo),
- Azuré bleu-céleste,
- Actéon,
- Moiré franconien,
- Criquet de la Palène,
- Mante religieuse,
- Decticelle bicolore,
- Criquet des genévriers.



Flore remarquable

- Aucune espèce remarquable recensée.

Zoom sur... Le Fadet de la Mélisque

Le Fadet de la Mélisque (*Coenonympha glycerion*) est un papillon des pelouses sèches sur calcaire. Il se reproduit sur diverses espèces de graminées (= plante). Posé, il maintient toujours ses ailes fermées, si bien qu'il est très rare d'en apercevoir la face supérieure.

S'il est peu commun en Lorraine, il peut néanmoins être abondant sur certaines pelouses.

Son nom de « Fadet » lui vient de son vol désordonné, qui rappelle les farfadets : petites créatures féériques (lutin, esprit follet).

ENS P29

Informations générales

Superficie : 8,55 ha.

Communes concernées :

- ❖ Mouilly

Autres inventaires ou classements :

/

Date de classement de l'ENS : 1994

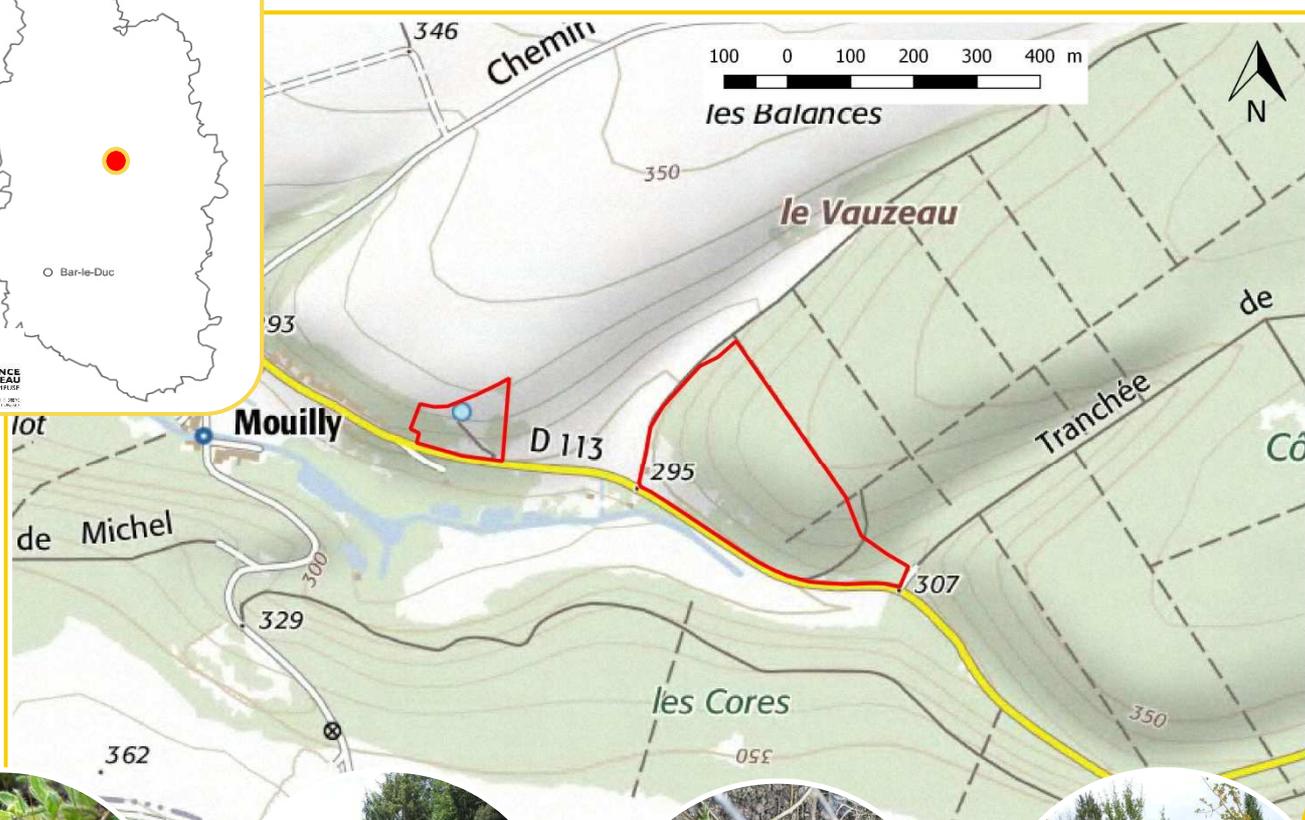
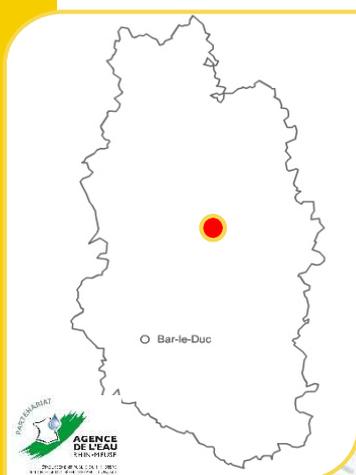
Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Très belle pelouse sèche éclatée en deux sites, sur le versant du vallon exposé au Sud.

La partie Est de la pelouse est la plus importante, du fait de son exposition optimale et de la surface plus importante de végétation herbacée rase. La partie ouest est plus enrichie, envahie par les prunelliers.

Néanmoins, l'ensemble du site constitue une pelouse remarquable, de par la diversité des espèces d'insectes qu'elle accueille.



Pelouse de la Côte de la Source captée à Mouilly

Occupation du sol :

- ❖ Pelouse sèche,
- ❖ Forêt,
- ❖ Friche.

Usages de l'ENS :

- ❖ Abandon des usages.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Rouvrir progressivement les zones de pelouse les plus fermées.

Menaces :

- ❖ Enrichissement de la pelouse.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et
Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Pelouse sèche (photo),
- Hêtraie neutrophile.



Faune remarquable

- Linotte mélodieuse,
- Actéon,
- Azuré bleu-céleste,
- Tétrix des larris,
- Decticelle chagrinée,
- Criquet noir-ébène,
- Sténobothre ligné,
- Criquet des Genévriers,
- Criquet des jachères,
- Oedipode turquoise,
- **Decticelle des bruyères** (photo),
- Dectique verrucivore,
- Criquet ensanglanté,
- Mante religieuse,
- Salamandre tachetée,
- Lézard des souches (photo au recto).



Flore remarquable

- **Cytise pédonculé** (photo),
- Cytise couché,
- Chêne pédonculé.



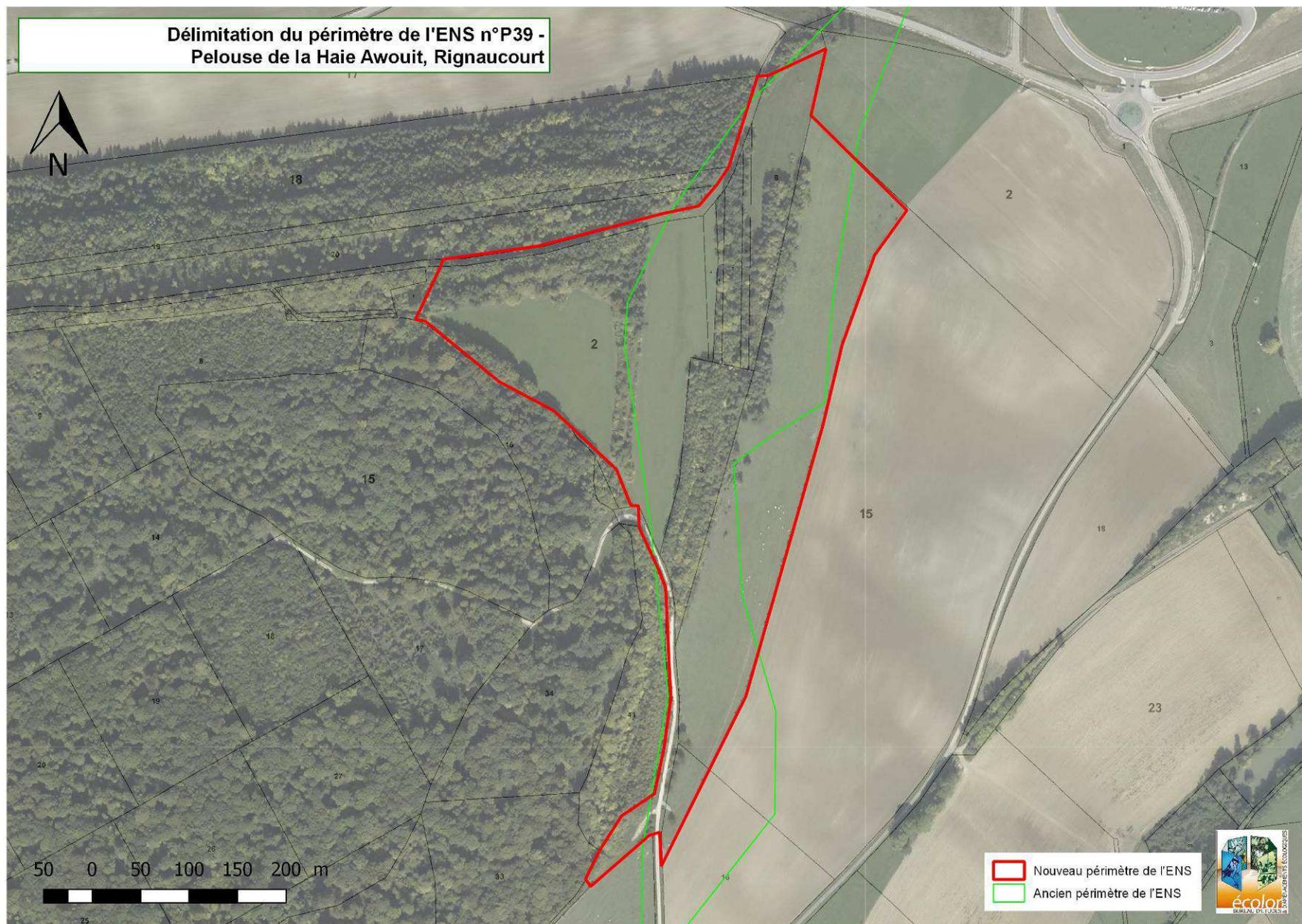
Zoom sur... La Decticelle des bruyères

La Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) est une espèce rare en Lorraine, à la répartition originale : on la trouve en altitude dans le massif vosgien, et de manière très disséminée dans les côtes de Meuse et le Barrois.

En plaine, elle fréquente uniquement les parties les plus sèches et les mieux exposées des « belles » pelouses thermophiles.

Comme chez la plupart des sauterelles, le mâle signale sa présence en frottant ses ailes l'une contre l'autre. Cette stridulation lui permet de marquer son territoire et d'attirer les femelles.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS P39 « Pelouse de la Haie Awouit à Rignaucourt »



ENS P39

Informations générales

Superficie : 14,90 ha.

Commune concernée :

- ❖ Les Trois-Domaines.

Autres inventaires ou classements :

/

Date de classement de l'ENS : 1994

Date de mise à jour de l'ENS : 2017

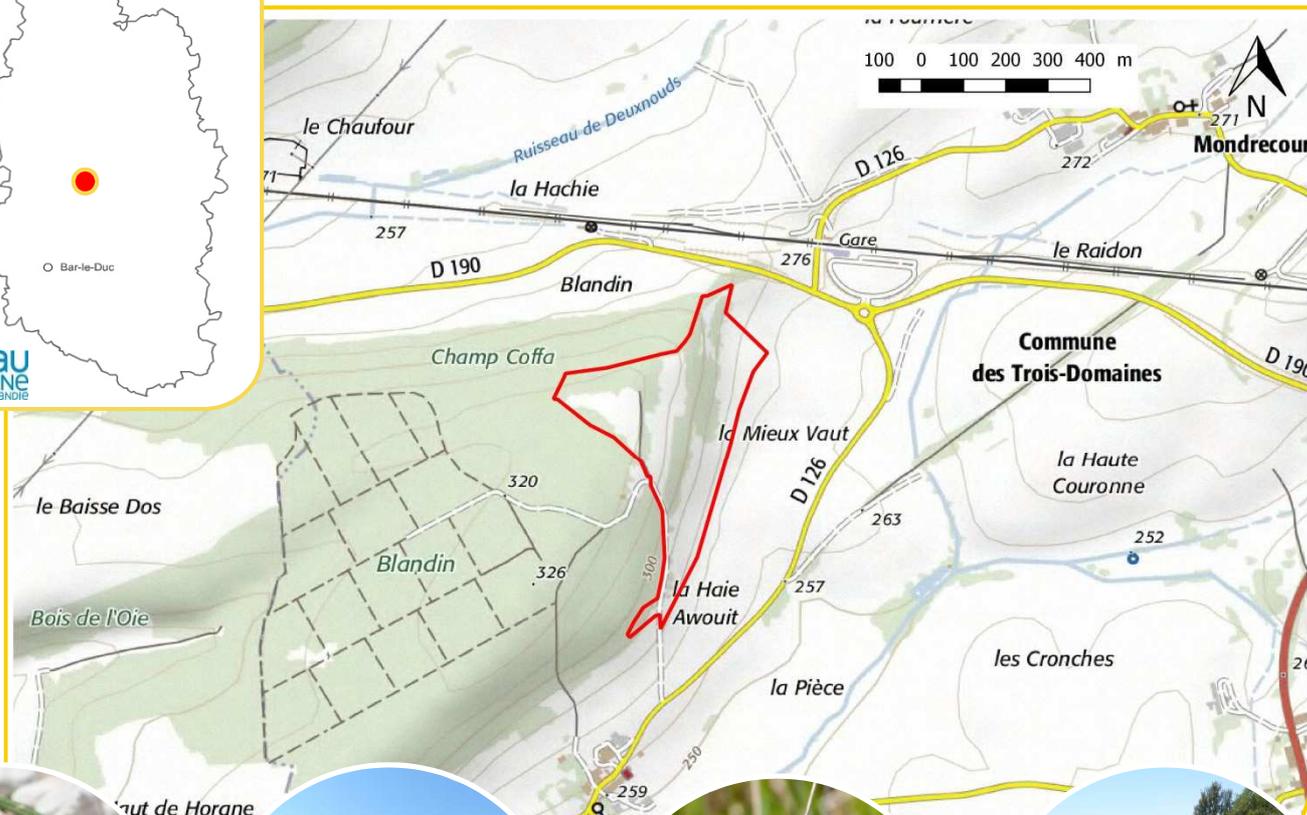
Description

Ensemble de prairies et de pelouses sèches, accompagnées de haies, de lisières et de talus thermophiles.

Dans un secteur dominé par les grandes cultures, il est un refuge pour la faune,

La conservation de la pelouse, des lisières structurées et des prairies de fauche est favorable à la présence d'une multitude d'espèces d'insectes (papillons, criquets, sauterelles et grillons).

La gestion extensive de cet ensemble naturel intéressant est à préserver.



Occupation du sol :

- ❖ Prairie de fauche,
- ❖ Prairie pâturée,
- ❖ Lisières,
- ❖ Forêt.

Usages de l'ENS :

- ❖ Pâturage,
- ❖ Fauche,
- ❖ Sylviculture.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Maintenir la gestion extensive du site,
- ❖ Préserver et entretenir les fines lisières thermophiles et les bords du chemin.

Menaces :

- ❖ Intensification des pratiques / Recours massifs aux insecticides et pesticides.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- **Pelouse sèche** (photo),
- Prairies de fauche des plaines médio-européennes,
- Bordures de haies.



Faune remarquable

- Tariet pâtre,
- Linotte mélodieuse,
- Pie-grièche écorcheur,
- Thècle du Prunellier,
- Mélitée du Plantain,
- Azuré bleu-céleste,
- Azuré de l'Ajonc,
- Grand Mars changeant,
- Decticelle bicolore,
- **Criquet noir-ébène** (photo),
- Criquet de la Palène,
- Criquet des Genévriers,
- Mante religieuse.



Flore remarquable

- **Lotier maritime** (photo).



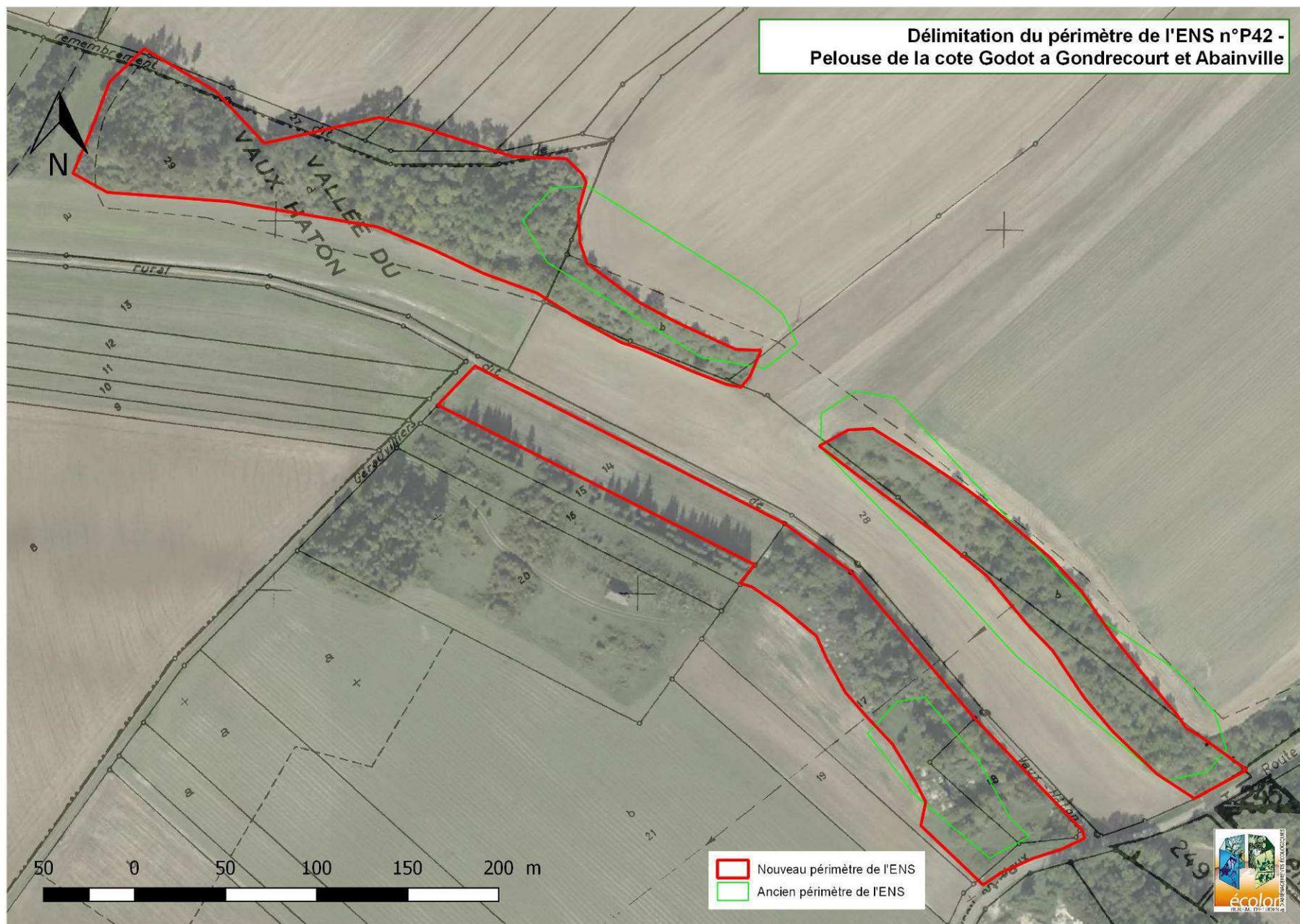
Zoom sur... Le Criquet rouge-queue

Le Criquet rouge-queue (*Omocestus haemorrhoidalis*) est un insecte thermophile (= qui aime la chaleur). Il est peu commun en Lorraine. Il fréquente habituellement les pelouses, les prairies sèches et les landes rocailleuses.

Ce Criquet apprécie les secteurs gérés de manière extensive, où la fauche n'est pas très régulière.

Comme chez la plupart des criquets, le mâle délimite son territoire et appelle les femelles en frottant ses pattes arrières contre ses élytres (= ailes cornées). Le son ainsi produit est caractéristique de l'espèce.

Proposition 2018 d'évolution du périmètre de l'ENS P42 « Pelouse de la Côte Godot à Gondrecourt et Abainville »



Pelouse de la Côte Godot à Gondrecourt, Badonvillers et Abainville

ENS P42

Informations générales

Superficie : 4,36 ha.

Communes concernées :

- ❖ Gondrecourt-le-Château,
- ❖ Abainville,
- ❖ Badonvillers-Gérauvillers.

Autres inventaires ou classements :

/

Date de classement de l'ENS : 1994

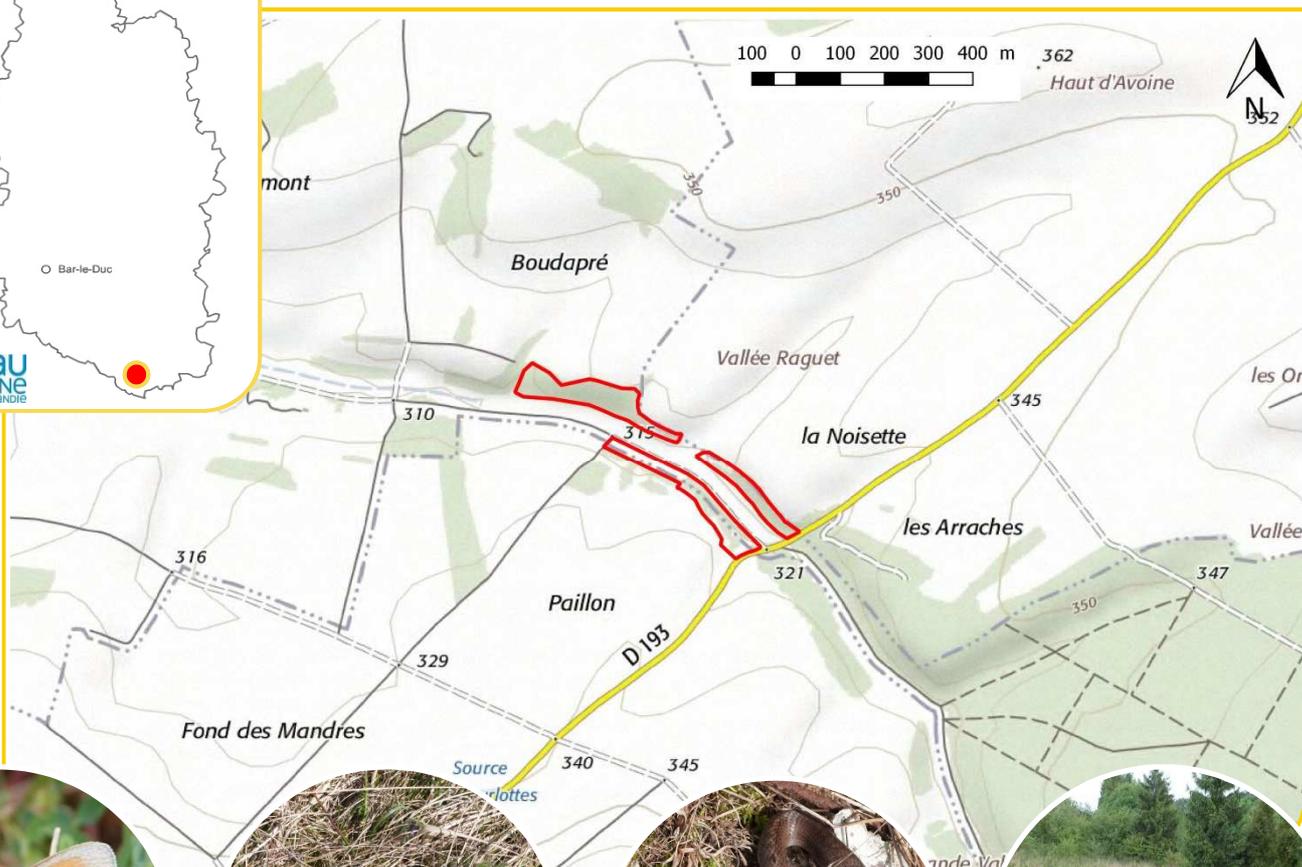
Date de mise à jour de l'ENS : 2017

Description

Ensemble de pelouses relictuelles situées de part et d'autre d'une vallée sèche se prolongeant vers l'Est et à l'Ouest, où elle rejoint l'ancienne voie ferrée au Nord de Gondrecourt.

Cette antique ligne de chemin de fer abrite d'autres milieux secs et ensoleillés. L'ensemble constitue ainsi une trame dite « thermophile » de grande valeur, conduisant vers les pelouses sèches de Mauvages et de la vallée de la Méholle, plus au Nord.

Cet ENS est donc un important maillon d'un corridor écologique.



Pelouse de la Côte Godot à Gondrecourt, Badonvillers et Abainville

Occupation du sol :

- ❖ Pelouse sèche,
- ❖ Forêt,
- ❖ Cultures.

Usages de l'ENS :

- ❖ Abandon des usages.

Gestionnaires :

- ❖ Aucun.

Propriétaires :

- ❖ Privés.

Conseils de gestion du site :

- ❖ Rouvrir progressivement les zones de pelouse les plus fermées,
- ❖ Maîtriser les dépôts de déchets.

Menaces :

- ❖ Enrichissement de la pelouse,
- ❖ Dépôt d'ordures.

Plus d'informations :

- ❖ Département de la Meuse
- Service Environnement et Assistance technique

www.meuse.fr

Habitats remarquables

- Pelouse sèche (photo),
- Fruticée à Genévrier commun.



Faune remarquable

- Linotte mélodieuse,
- Fadet de la Mélique,
- Azuré bleu-céleste,
- Decticelle bicolore,
- Decticelle chagrinée,
- **Criquet des mouillères** (photo),
- Sténobothre ligné,
- Criquet des Genévriers,
- Oedipode turquoise,
- Mante religieuse,
- Coronelle lisse.



Flore remarquable

- Aucune espèce remarquable recensée.

Zoom sur... Le Criquet des mouillères

Le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*) est une espèce rare en Lorraine, cantonnée à l'extrême Sud de la Meuse et à l'Ouest des Vosges.

En Lorraine, l'espèce se montre très thermophile, fréquentant uniquement les pelouses sèches les mieux orientées. Il se reproduit dans les zones de pelouses à végétation dominée par les hautes graminées.

Pour délimiter son territoire et attirer les femelles, le mâle produit un son en frottant ses pattes arrières contre ses élytres (ailes dures et cornées).

Définition d'un Espace Naturel Sensible de la Meuse

- Grille de critères -



Source des données :

Nom de l'ENS à évaluer :

Critère Intérêt Ecologique	
1/ Habitats biologiques	... / 3
Aucun habitat inscrit à la Directive Habitats ou déterminant ZNIEFF	0
1 habitat inscrit à la Directive Habitats ou déterminant ZNIEFF	1
2 à 5 habitats inscrits à la Directive Habitats ou déterminants ZNIEFF	2
Plus de 5 habitats inscrits à la Directive Habitats ou déterminants ZNIEFF	3
2/ Faune et flore	
2/ Faune et flore	... / 3
Moins de 5 espèces déterminantes ENS 55	0
Au moins 5 espèces déterminantes ENS 55	1
Au moins 10 espèces déterminantes ENS 55	2
Au moins 20 espèces déterminantes ENS 55	3
3/ Représentativité	
3/ Représentativité	... / 2
Au moins 2 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 1 ou au moins 8 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 2 ou 1 à 7 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 2 et au moins 20 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 3	2
1 espèce déterminante ENS 55 de niveau 1 ou 4 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 2 ou 1 à 3 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 2 et 10 espèces déterminantes ENS 55 de niveau 3	1
Autre cas de figure	0
4/ Schéma Régional de Cohérence Ecologique	
4/ Schéma Régional de Cohérence Ecologique	... / 2
Rien	0
Le site est un réservoir de biodiversité ou une zone de forte perméabilité	1
Le site intègre une trame verte ou bleue d'importance	2
Total Intérêt Ecologique	... / 10

Critère Intérêt Paysager	
Paysage représentatif	0
Paysage peu représentatif de son unité paysagère = paysage d'intérêt local	1
Paysage exceptionnel = paysage remarquable	2
Total Intérêt Paysager	... / 2

Critère Sensibilité	
	... / 8
1/ Etat de conservation général	... / 2
Mauvais	0
Bon	1
Moyen	2
2/ Usage et évolution (naturelle ou anthropique)	... / 2
Aucune menace	0
Menace à moyen terme	1
Menace à court terme	2
3/ Degré de protection	... / 2
Protection réglementaire et gestion écologique	0
Absence de protection réglementaire et présence d'une gestion écologique ou protection réglementaire et absence de gestion écologique	1
Pas de protection réglementaire et pas de gestion écologique	2
4 / Potentialité d'ouverture au public :	... / 2
Site non accessible et sensible	0
Site accessible et sensible ou site non accessible et non sensible	1
Site accessible et non sensible	2
Total Sensibilité	... / 8

Note totale site ENS	... / 20
-----------------------------	-----------------

Habitats déterminants ZNIEFF et espèces déterminantes ZNIEFF et ENS voir liste jointe.

SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)

FINANCEMENT DE PLUI - PROGRAMMATION 2018

La Commission permanente,

Vu la demande de subvention de la Communauté de Communes Portes de Meuse,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur le financement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de Val d'Ornois,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur la proposition suivante :

Nature des opérations	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Nature Subvention	Subventions départementales		
				Dépense subventionnable	Subvention proposée € HT	Taux
Élaboration du PLUI du Val d'Ornois	CC Portes de Meuse	156 240€	Dispositif d'intervention du Département pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux	40 000€	16 000€	40%

HABITAT ADAPTE - PROGRAMMATION 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur le financement d'un terrain familial sur la commune de Dugny sur Meuse,

Monsieur Serge NAHANT ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur le subventionnement de ces opérations selon la répartition suivante :

Adresse Opération	Nature Subvention	Montant	Maître d'ouvrage
Aménagement d'un terrain familial de 6 places à Dugny sur Meuse	Fonds pour l'Habitat adapté	16 334 €	CC Val de Meuse- Voie Sacrée
TOTAL		16 334 €	

FINANCEMENT RENOVATION THERMIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX ET POLITIQUE D'AIDE EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE - PROGRAMMATION 2017/2018

La Commission permanente,

Vu la demande de subvention de la commune de Vaubecourt,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer à la fois sur le financement de la rénovation thermique de logements communaux et intercommunaux et sur la politique d'aide en matière d'économies d'énergie,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur la proposition suivante :

Nature des opérations	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Nature Subvention	Subventions départementales		
				Dépense subventionnable	Subvention proposée € TTC	Taux
Réhabilitation de 4 logements communaux - VAUBECOURT (13, rue Ernest Chaudron)	Commune	759 691€	Fonds pour la rénovation thermique des logements communaux et intercommunaux	80 000 €	32 000 €	8.42 %
			Aide en matière d'économies d'énergie	160 000 €	32 000 €	
TOTAL					64 000 €	

- Autorise la signature par le Président du Conseil départemental des actes afférents à cette décision.

FINANCEMENT LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - PROGRAMMATION 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant aux financements d'une opération sous maîtrise d'ouvrage de de la SA HLM « Foyer Remois » au titre des aides déléguées de l'Etat,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur l'agrément d'une opération dans le cadre du Prêt locatif social (PLS) :

Nature et Adresse du Projet	Type d'agrément	Nombre de logements	Montant de la subvention Etat	Bailleur social
Construction d'un EHPAD de 141 appartements à BAR LE DUC sur le site de « la Sapinière » Coût : 10 420 850 € TTC	PLS	141 logements	0 €	FOYER REMOIS

SERVICE INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT ET TOURISME (13410)

CDT - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation d'un avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de moyens avec le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse,

Madame Frédérique SERRE ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental :

- à passer avec le Comité Départemental du Tourisme, un avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de moyens du 3 Mai 2010, prenant effet au 1^{er} Juillet 2018 jusqu'au terme du bail passé entre le Département et le propriétaire des murs le 4 Août 2017 pour une durée initiale de 9 années,
- à dénoncer, le cas échéant, les engagements dans les délais impartis.

CDT 2018 - BILAN D'ACTIVITES ET FINANCIER SEMESTRIEL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à valider le bilan d'activités et financier semestriel du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse pour 2018,

Vu le bilan financier présenté par le Comité Départemental du Tourisme,

Madame Frédérique SERRE ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

Valide le bilan d'activités intermédiaire.

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS (12340)

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES : REPARTITIONS 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif aux subventions, au titre du Budget 2018, au profit des sections sportives scolaires des collèges pour l'année scolaire 2017-2018,

Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions forfaitaires en faveur des sections sportives scolaires, au titre de l'exercice 2018, selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant global de 27 000 €,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents.

Bénéficiaires (intervenants) : Regroupement suivant le Statut Comptable Associatif, Enseignement, Codecom.	Disciplines	Collèges et lieux d'implantations	Subvention Allouée
Pays de Stenay (Codecom)	JUDO	Collège KASTLER STENAY	610.00 €
		TOTAL	610.00 €
Collège BUVIGNIER	AVIRON	Collège BUVIGNIER VERDUN	540.00 €
Collège Jacques PREVERT	JUDO	Collège J. PREVERT BAR LE DUC	944.00 €
Collège Jean d'ALLAMONT	ESCALADE	Collège J. d'ALLAMONT MONTMEDY	812.00 €
Collège de L'ARGONNE	BADMINTON	Collège de l'ARGONNE CLERMONT EN ARGONNE	1 124.00 €
Collège Louis PERGAUD	FOOTBALL	Collège L. PERGAUD FRESNES EN WOEVRE	623.00 €
Collège LES TILLEULS	FOOTBALL	Collège Les TILLEULS COMMERCY	1 148.00 €
		TOTAL	5 191.00 €
Collège SAINT ANNE (Asso Sportive Collège)	NATATION	Groupe Scol. Ste ANNE VERDUN	610.00 €
Collège SAINT ANNE (Asso Sportive Collège)	TENNIS DE TABLE	Groupe Scol. Ste ANNE VERDUN	926.00 €
Collège Ste EXUPERY (Asso Sportive Collège)	BASKET BALL	Collège Ste EXUPERY THIERVILLE SUR MEUSE	670.00 €
Collège Maurice BARRES	AVIRON	Collège M. BARRES VERDUN	436.00 €
Collège E. CARLES (Asso Sportive Collège)	CANOE KAYAK	Collège E. CARLES ANCERVILLE	429.00 €
US Thierville Football	FOOTBALL	Collège BUVIGNIER VERDUN	423.00 €
SA Verdun Belleville	FOOTBALL	Collège BUVIGNIER VERDUN	847.00 €
Cercle Nautique Verdunois	AVIRON	Collège BUVIGNIER VERDUN	1 080.00 €
BFC Bar Football Club	FOOTBALL	Collège THEURIET BAR LE DUC	1 292.00 €
UJB Escrime Saint-Dizier	ESCRIME	Collège J.PREVERT BAR LE DUC	1 231.00 €
Groupement Empl. Sport Animation Meuse	RUGBY	Collège J.PREVERT BAR LE DUC	1 449.00 €
VHF Vigneulles Hattonchatel Fresnes	FOOTBALL	Collège L. PERGAUD FRESNES EN WOEVRE	623.00 €
Ancerville Bar Canoe Kayak	CANOE KAYAK	Collège R. POINCARE BAR LE DUC	704.00 €
Ancerville Bar Canoe Kayak	CANOE KAYAK	Collège E. CARLES ANCERVILLE	857.00 €
ASPTT Bar le Duc Handball	HANDBALL	Collège R. POINCARE BAR LE DUC	788.00 €
Cercle Nautique Verdunois	AVIRON	Collège M. BARRES VERDUN	873.00 €
Comité Meuse Basket Ball	BASKET BALL	Collège J. MOULIN REVIGNY SUR ORNAIN	638.00 €
Comité Meuse Basket Ball	BASKET BALL	Collège St EXUPERY THIERVILLE SUR MEUSE	670.00 €
Football Club de Saint Mihiel	FOOTBALL	Collège Les AVRILS SAINT MIHIEL	1 284.00 €
Cercle Nautique Commercy	NATATION	Collège Les TILLEULS COMMERCY	860.00 €
Entente Centre Ornain	FOOTBALL	Collège R.AUBRY LIGNY EN BARROIS	1 068.00 €
FC Revigny	FOOTBALL	Collège J. MOULIN REVIGNY SUR ORNAIN	1 178.00 €
Canoe Kayak Club St Mihiel	CANOE KAYAK	Collège Les AVRILS SAINT MIHIEL	1 121.00 €
Groupement Empl. Sport Animation Meuse	FOOTBALL	Collège L. DE BROGLIE ANCEMONT	1 142.00 €
		TOTAL	21 199.00 €
		TOTAL GENERAL	27 000.00 €

SERVICE PARC DEPARTEMENTAL (13640)

INDIVIDUALISATION AP COMPLEMENTAIRE DE L'AP FLOTTES VEHICULES 2018.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur la programmation des investissements en véhicules et matériels pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré,

Arrête l'individualisation de l'A.P. investissements en véhicules et matériels dans le rapport de la manière suivante :

* Programme Flotte véhicules 2018

AP n° 2018-1 Programme : VEHICULES
Montant AP : 1 800 000 €

Individualisation partielle pour un montant de 600 000 €.

Ce programme correspond aux investissements suivants :

- Achat de véhicules et matériels destinés à l'entretien routier dans les ADA - camions, matériel de viabilité hivernale.

SERVICE PRESTATIONS (12420)

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DE LA MDPH 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au versement d'une participation départementale au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Meuse, sur l'exercice 2018,

Madame Véronique PHILIPPE ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Accorde une participation départementale de fonctionnement de 125 000 euros à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Meuse, sur l'exercice 2018,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention afférente.

SERVICE PREVENTION DEPENDANCE (12410)

ATTRIBUTION DU FORFAIT AUTONOMIE DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'attribution de forfait autonomie aux résidences autonomie qui auront conclu un CPOM ou signé un avenant,

Après en avoir délibéré,

Fixe le montant du forfait autonomie au titre de l'exercice 2018 au prorata du nombre de places autorisées en 2017 des résidences autonomie ayant accepté de conclure un CPOM ou de signer un avenant dans la limite du montant total octroyé par la CNSA de 119 **956.74 €**, soit **365.72 €** par place au minimum.

Le montant attribué à chaque résidence est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Etablissements	Gestionnaires	Adresse	Aide sociale	Forfait Soins	Nombre de places	Total forfait
Résidence autonomie "Les coquillottes"	CIAS Bar le Duc	4 Boulevard des Ardennes 55000 BAR LE DUC	Oui	Oui	68	24 869,08 €
Résidence autonomie "Au temps des Cerises"	CCAS Commercy	CCAS Château Stanislas 55205 COMMERCY	Non	Non	36	13 166,00 €
Résidence autonomie "Des Côtes de Meuse"	Office d'hygiène sociale de Lorraine	19 Avenue Promenade 55210 HANNONVILLE SS LES CÔTES	Oui	Oui	44	16 091,75 €
Résidence autonomie "Docteur Pierre Didon"	CCAS Revigny	9 avenue Haie Herlin 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	Oui	Oui	50	18 286,09 €
Résidence autonomie "Souville"	AMF 55	4 rue Alexis Carrel 55100 VERDUN	Oui	Non	74	27 063,41 €
Résidence autonomie "Mirabelle"	AMF 55	5 rue Alexis Carrel 55100 VERDUN	Oui	Non	56	20 480,42 €
Total					328	119 956,74 €

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants au CPOM signés avec les résidences autonomie ;

Décide de ne pas moduler le forfait autonomie ;

Décide que les dépenses couvertes par le forfait autonomie portent en priorité sur le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie et le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique, en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie. En second lieu le forfait autonomie couvrira les dépenses correspondant à la valorisation de la rémunération du personnel existant et disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2018

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'octroi de subventions pour des actions de prévention sur le territoire du département dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,

Vu le règlement financier du Département de la Meuse en date du 14 décembre 2017,

Madame Evelyne JACQUET ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le versement des 25 subventions au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, pour un montant de 304 404,97 € répartis selon le tableau ci-dessous :

n° projet	Porteur	Adresse	Intitulé du projet	Montant demandé	%	Montant accordé	%
136	CIAS de l'Aire à l'Argonne	27 rue du Mont 55260 VILLOTTE SUR AIRE	Les Plaisirs du mardi 2018 et activités jeux et mémoire du pôle séniors	4 743,00 €	13	4 743,00 €	13
137	ILCG d'Étain	Communauté de Communes 29 allée du champ de foire 55400 ETAIN	Gymnastique cérébrale, travailler sa mémoire tout en prenant plaisir - atelier d'approfondissement	700,00 €	70	700,00 €	70
138	ILCG d'Étain	Communauté de Communes 29 allée du champ de foire 55400 ETAIN	Le sommeil, mieux le comprendre pour mieux le gérer	280,00 €	70	280,00 €	70
139	Familles Rural Lacroix sur Meuse	39 rue du Général De Gaulle 55300 LACROIX SUR MEUSE	Prévention et sécurité	1 000,00 €	56	1 000,00 €	56
140	Marville Terres Communes	36 rue des prêtres 55600 MARVILLE	La Folle semaine de Marville	5 410,00 €	43	5 410,00 €	43
141	ILCG d'Étain	Communauté de Communes 29 allée du champ de foire 55400 ETAIN	2 programmes EssenSiel et 1 programme gym prévention santé	2 360,00 €	27	2 360,00 €	27
142	ILCG de Bar le Duc et ses Environs	Résidence Autonomie "les Coquillottes" 113 rue de Saint-Mihiel 55000 BAR LE DUC	Activité physique adaptée	2 100,00 €	70	2 100,00 €	70
143	Association des Usagers du Centre Social et Culturel de Stenay	rue du Moulin BP 67 55700 STENAY	Atelier cuisine seniors : régal' et vous !	3 800,00 €	64	3 800,00 €	64
144	ASEPT Lorraine	15 avenue Paul Doumer 54507 VANDOEUVE LES NANCY	Actions collectives de prévention séniors "Bien Vieillir"	13 397,00 €	70	13 397,00 €	70
145	ILCG du Val Dunois	Mairie de Dun sur Meuse 39 rue de l'Hôtel de ville 55100 DUN SUR MEUSE	Action de prévention collective Habitat et Cadre de Vie "Aménager pour mieux vivre chez soi"	1 430,00 €	70	1 430,00 €	70
147	EHPAD Vallée de la Meuse	3 Voie Romaine 55140 VAUCOULEURS	Activité physique adaptée	4 500,00 €	100	4 500,00 €	100
149	ILCG du Pays de Revigny	Hôtel de ville 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	Action de prévention collective Habitat et Cadre de Vie "Aménager pour mieux vivre chez soi"	2 090,00 €	70	2 090,00 €	70
150	Centre Social et Culturel Anthouard Pré l'Evêque	Allée du Pré l'Evêque BP 60223 55100 VERDUN	Randonnées vélo électrique	6 000,00 €	39	2 092,00 €	14
151	ILCG du Pays de Madine	1 rue Chaussée 55210 VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	Action de prévention collective Habitat et Cadre de Vie "Aménager pour mieux vivre chez soi"	2 090,00 €	70	2 090,00 €	70
152	ILCG du Pays de Commercy	Château Stanislas Maison des Services 55200 COMMERCY	Action de prévention collective Habitat et Cadre de Vie "Aménager pour mieux vivre chez soi"	2 090,00 €	70	2 090,00 €	70
154	EHPAD Saint CHARLES	2 rue du Docteur Hérique 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU	Accompagner l'autonomie et la prévention tout au long de la vie chez les personnes âgées grâce à des programmes d'activités physiques adaptés : Gym sur chaise et Gym Alzheimer	8 450,00 €	100	2 816,00 €	33
155	ILCG du Pays de Montfaucon d'Argonne	Maison de retraite Saint Balderic 55270 MONTFAUCON EN ARGONNE	Séance de sophrologie en groupe	2 905,00 €	70	2 905,00 €	70
156	ENVIE 2E Lorraine	2 rue Guy PERNIN 54200 TOUL	ENVIE OFFRE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE	160 000,00 €	73	154 000,00 €	70

n° projet	Porteur	Adresse	Intitulé du projet	Montant demandé	%	Montant accordé	%
157	ILCG du canton de Stenay	Maison de retraite rue Basse des Remparts 55700 STENAY	Action de prévention collective Habitat et Cadre de Vie "Aménager pour mieux vivre chez soi"	1 737,00 €	70	1 737,00 €	70
158	ILCG du Val d'Ornois	24 rue de l'Église 5 5130 STAINVILLE	Action de prévention collective Habitat et Cadre de Vie "Aménager pour mieux vivre chez soi"	2 099,00 €	70	2 099,00 €	70
159	SAS ELTER EHPAD Les Eaux Vives	20 voie de Beaulieu 55250 SEUIL D'ARGONNE	Équilibre en bleu	10 590,00 €	100	10 590,00 €	100
160	CMAL	98 boulevard de la Rochelle 55100 BAR LE DUC	Expérimentation de la mise en place de diagnostics autonomie et Sensibilisation aux aides techniques liées au maintien à domicile	5 817,00 €	70	5 817,00 €	70
167	CCAS-EHPAD Jean BARAT DUPONT	12 rue du Parc 55320 SOMMEDIÈUE	Le parcours de marche en intérieur, une activité physique adaptée accessible pour la majorité des personnes âgées permettant la prévention des chutes sur le long terme	358,97 €	100	358,97 €	100
170	Association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers Grand Est - Pôle Cnam Istna	4 avenue du Docteur Heydenreich 54052 NANCY CEDEX	Ateliers Numériques Nutrition Séniors - ANNS	27 000,00 €	70	27 000,00 €	70
173	Siel bleu	42 rue de la Kruteneau 67000 STRASBOURG	Gym Essentiel	70 000,00 €	100	49 000,00 €	70
TOTAL				340 946,97 €		304 404,97 €	

La subvention accordée à ENVIE 2E Lorraine sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 77 000 €, représentant 50 % de la subvention 2018 sera versé dans le cadre des crédits 2018, à compter de la signature de la convention.
- le solde de la subvention soit 77 000 €, sera versé au cours du second semestre après analyse du premier bilan intermédiaire de l'année 2019 qui devra être transmis par ENVIE 2E Lorraine au Département de la Meuse - Direction de l'Autonomie au plus tard le 31 mars 2019.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les 6 conventions annuelles d'objectifs avec :

- CCAS de Sommedieue (pour l'EHPAD J.BARAT DUPONT) ;
- EHPAD Public Saint Charles ;
- EHPAD Vaucouleurs Void (EHPAD Vallée de la Meuse) ;
- SAS Elter de Seuil d'ARGONNE (pour l'EHPAD Les Eaux Vives) ;
- Association de Gestion du Conservatoire national des arts et métiers Grand Est ;
- Siel Bleu.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec :

ENVIE 2 E Lorraine ;

- Décide de ne pas autoriser le versement des 14 subventions au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, qui figurent dans le tableau ci-dessous :

n° projet	Porteur	Adresse	Intitulé du projet	Montant demandé	%	Motif de refus
146	Centre Social et Culturel de Stenay	Rue du Moulin BP67 55700 STENAY	CAFÉ JEUX	3 800,00 €	65	Le dispositif de ramassage des personnes est une initiative intéressante, néanmoins, les membres de la CFPPA considèrent que l'action CAFE JEUX n'est pas innovante au regard des missions du Centre Social.

n° projet	Porteur	Adresse	Intitulé du projet	Montant demandé	%	Motif de refus
148	EHPAD Vallée de la Meuse	3 Voie Romaine 55140 VAUCOULEURS	Action de prévention collective en diététique	800,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
153	EHPAD Saint CHARLES	2 rue du Docteur Hérique 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU	Stratégie de prise en charge de la dénutrition protéino-énergétique et amélioration de la santé bucco-dentaire chez la personne âgée dépendante	31 689,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
161	EHPAD Saint CHARLES	2 rue du Docteur Hérique 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU	Ateliers audiovisuels collectifs d'exercice physique pour la prévention de l'autonomie de la personne âgée dépendante hébergée à l'EHPAD Saint Charles de Gondrecourt le Château	19 150,80 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
162	EHPAD de Ligny en Barrois	15 boulevard Raymond Poincaré 55500 LIGNY EN BARROIS	Découverte Vélo sénior	15 564,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
163	Centre social et culturel Glorieux Cité-Verte	rue Georges Brassens 55100 VERDUN	Acti'séniors	15 300,00 €	16	Les membres de la CFPPA considèrent que les actions proposées, ne sont pas spécifiques aux personnes de 60 ans et plus. De plus, la CFPPA n'a pas vocation à financer plusieurs fois la même action.
164	CCAS-EHPAD Jean BARAT DUPONT	12 rue du Parc 55320 SOMMEDIÈUE	Les barres latérales de lit, un moyen efficace dans la prévention de la perte d'autonomie lors des transferts au lit	1 233,10 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
165	CCAS-EHPAD Jean BARAT DUPONT	12 rue du Parc 55320 SOMMEDIÈUE	Le manger main pour prévenir la dénutrition et la perte d'autonomie	17 100,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
166	CCAS-EHPAD Jean BARAT DUPONT	12 rue du Parc 55320 SOMMEDIÈUE	Poste d'assistant(e) de soin en gérontologie dédié à la stimulation et au maintien des capacités restantes	108 800,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
168	CCAS-EHPAD Jean BARAT DUPONT	12 rue du Parc 55320 SOMMEDIÈUE	Aménagement d'une cuisine thérapeutique au sein de l'UASA, favorisant l'accès des résidents à des activités physiques adaptées, ce qui participe à la prévention collective de la perte d'autonomie	45 000,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
169	CCAS-EHPAD Jean BARAT DUPONT	12 rue du Parc 55320 SOMMEDIÈUE	Les lits-Alzheimer pour limiter la perte d'autonomie liée aux contentions et à des chutes entraînant des fractures. Un accompagnement ciblé pour préserver l'autonomie	8 087,40 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
171	EHPAD D'Argonne	2 route de Cheppy 55270 VARENNES EN ARGONNE	Actions de prévention collectives à destination des résidents d'EHPAD en matière de diététique	20 000,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
172	EHPAD D'Argonne	2 route de Cheppy 55270 VARENNES EN ARGONNE	Actions de prévention collectives des chutes à destination des résidents d'EHPAD	51 025,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
174	EHPAD Jean GUILLOT	3 rue des remparts 55700 STENAY	Aménagement extérieur d'un parcours thérapeutique, moteur et cognitif	14 352,00 €	100	Le projet n'est pas éligible au titre des actions de prévention de la Conférence des financeurs.
TOTAL				351 901,30 €		

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions dont le montant est supérieur à 23 000 € ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions ;
- Autorise l'utilisation par le Département de la Meuse, de la somme de 26 034.40 € pour les dépenses d'ingénierie de la Conférence des financeurs au titre du concours « autres actions de préventions » de la CNSA..

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DE L'EHPAD D'ARGONNE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à désigner les représentants amenés à siéger au sein de l'EHPAD d'Argonne, suite à la fusion de l'EHPAD d'Argonne et de l'EHPAD de Clermont en Argonne, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

- Désigne :

- Monsieur Jean-François LAMORLETTE, Conseiller départemental
- Madame Arlette PALANSON, Conseillère départementale,

Pour représenter le Département de la Meuse au sein de l'EHPAD d'Argonne.

- Autorise le Président du Département à signer les documents afférents à cette décision.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DU CHS DE FAINS VEEL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à désigner le nouveau représentant amené à siéger au lieu et place de Madame Martine JOLY au sein du Conseil de Surveillance du CHS de Fains-Véel,

Après en avoir délibéré,

- Désigne :

- Madame Hélène SIGOT-LEMOINE, Vice-Présidente du Conseil départemental.

Pour représenter le Département de la Meuse au sein du Conseil de Surveillance du CHS de Fains-Véel.

- Autorise le Président du Département à signer les documents afférents à cette décision.

PROROGATION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT DE MOBILIER TRANSFERABLE DANS LA CONSTRUCTION DE L'EHPAD BLANPAIN COUCHOT A BAR LE DUC

La Commission permanente,

Vu la décision de la Commission permanente du 24 novembre 2016, prorogeant la durée de validité de la subvention de 28 000 € octroyée au CIAS Meuse Grand Sud pour l'achat de mobilier transférable dans les nouveaux locaux de l'EHPAD Blanpain Couchot,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à proroger la durée de validité de cette subvention,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de proroger la durée de validité de la subvention d'un montant de 28 000 € au CIAS Meuse Grand Sud, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 70 000 € HT, pour l'achat de mobilier transférable dans les nouveaux locaux de l'EHPAD BLANPAIN COUCHOT, jusqu'au 20 novembre 2019, versée sur présentation du procès-verbal de démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté de prorogation correspondant à la présente décision.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DEPARTEMENTAL HAUT DEBIT 1ERE GENERATION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la présentation des rapports annuels 2014, 2015, 2016 et 2017 de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit,

Vu l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 37-2, 38 et 39 et les annexes IV et V-3 de la convention de concession pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit signée le 13 décembre 2007,

Vu les rapports annuels 2014, 2015, 2016 et 2017 transmis par le délégataire Net 55,

Vu l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de l'avis de la CCSPL et des rapports annuels 2014, 2015, 2016 et 2017 de Net 55, délégataire de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 30/11/2018

Date de dépôt légal : 30/11/2018